

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

**LA RÉPERCUSSION DE LA POLITIQUE D'AIDE INTERNATIONALE
FÉMINISTE DU CANADA DANS LA COOPÉRATION VOLONTAIRE
INTERNATIONALE**

Présenté par

Josiane Barebereho

Mémoire présenté au Département des sciences sociales
en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise en sciences sociales du développement
concentration développement international

15 septembre 2026

© Josiane Barebereho

Tables des matières

Dédicaces	i
Remerciements.....	ii
Résumé.....	iii
Abstract.....	v
Liste des tableaux.....	vii
Liste des graphiques.....	viii
Liste des abréviations.....	ix
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Contextualisation de notre sujet recherche.....	4
1.1. Le « Plan de Colombo »	5
1.2. Premiers mécanismes de gestion de l'aide internationale canadienne	10
1.3. De l'aide extérieure au développement international	13
1.4. Bref aperçu de l'évolution de l'aide publique au développement du Canada	16
1.5. La politique d'aide internationale féministe du Canada	21
1.6. Mise en œuvre de la PAIF dans les pays en développement.....	24
1.7. Les politiques étrangères féministes ailleurs dans le monde	26
1.8. Le Programme de coopération volontaire.....	28
Chapitre 2 : Revue de la littérature et problématique	32
2.1. Revue de littérature	32
2.1.1. Politique étrangère féministe	33
2.1.1.1. Qu'est-ce qu'une politique étrangère féministe?	33
2.1.1.2. Principes directeurs d'une politique étrangère féministe.....	35
2.1.2. La littérature sur la politique d'aide internationale féministe.....	37
2.1.2.1. La PAIF, une politique féministe de l'intérieur vers l'extérieur.....	37
2.1.2.2. La PAIF, un discours dominant d'aide au développement.....	39
2.1.2.3. Zones d'ombre dans la mise en œuvre de la PAIF	42
2.1.3. Aide pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes	44
2.1.3.1. Genèse de l'égalité des genres pour le développement	44
2.1.3.2. Impact de l'aide internationale sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes	46
2.1.4. Le volontariat international pour le développement.....	48
2.1.4.1. Trajectoire du volontariat international pour le développement.....	48

2.1.4.2.	Impact du volontariat international sur le développement.....	51
2.1.4.3.	Le genre et le volontariat international	53
2.1.4.4.	Critiques du volontariat international	55
2.2.	Problématique	56
2.2.1.	Problème de recherche	57
2.2.2.	Objectifs de recherche.....	58
2.2.3.	Question de recherche	59
Chapitre 3 : Cadre théorique et conceptuel		62
3.1.	Cadre théorique	63
3.2.	Cadre conceptuel.....	66
3.2.1.	Le concept de la motivation au travail	67
3.2.2.	Concept de renforcement des capacités	68
3.2.3.	Concept d'égalité des genres.....	71
3.2.4.	Le concept de pouvoir des femmes	75
3.2.4.1.	L'agentivité des femmes	75
3.2.4.2.	Concept d'autonomisation des femmes	77
Chapitre 4 : Cadre méthodologique		81
4.1.	Techniques de recherche	81
4.2.	Questionnaire d'entrevue	82
4.3.	Considérations éthiques	83
4.4.	Recrutement des volontaires aux entrevues	83
4.5.	Déroulement des entrevues	84
4.6.	Description de notre échantillon	86
Chapitre 5 : Analyse des données		90
5.1.	Motivations à s'engager dans la coopération volontaire internationale.....	90
5.2.	Renforcement des capacités des organisations locales dans les pays en développement...	93
5.3.	L'égalité des genres dans les missions des volontaires.....	97
5.3.1.	L'égalité des genres est nécessaire mais n'est pas prioritaire	100
5.3.2.	Ambiguïté entre l'égalité des genres et le féminisme	103
5.4.	Renforcement du pouvoir des femmes et des filles	105
Chapitre 6 : Discussion des résultats.....		110
6.1.	Le programme de coopération volontaire, un levier de l'égalité des genres dans les pays en développement	110
6.2.	Le programme de coopération volontaire contribue au renforcement du pouvoir des femmes dans les pays en développement.....	111

6.3. Les femmes, actrices de développement économique	113
6.4. Quelques recommandations pour accroître l'impact positif du PCV	114
Conclusion.....	117
Références bibliographiques	120
Annexe 1 : Message de recrutement	xi
Annexe 2 : Formulaire de consentement.....	xiii
Annexe 3 : Questionnaire d'entrevue.....	xvii
Annexe 4 : Certificat d'approbation éthique.....	xix

Dédicaces

À Dieu soit la gloire.

Je dédie ce mémoire à ma famille, qui m'a toujours encouragée à poursuivre mes études et à croire en mes capacités. À mes parents, pour leur amour inconditionnel et leurs sacrifices, qui ont rendu possible mon parcours académique. À mes amis, pour leur soutien et leurs encouragements dans les moments de doute.

Je dédie également ce travail à toutes les personnes qui œuvrent pour l'égalité et la justice sociale. Puissent ces pages contribuer, modestement, à nourrir les réflexions et les actions en faveur d'un monde plus équitable.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire. Leur soutien, leurs conseils et leurs encouragements ont été pour moi une source précieuse d'inspiration et de motivation tout au long de ce parcours.

Mes remerciements les plus sincères s'adressent en particulier à mon directeur de recherche, Dimitri della Faille de Leverghem, pour son accompagnement attentif, ses précieux conseils et sa disponibilité constante. Sa rigueur scientifique et son sens critique ont constitué une véritable école de réflexion, me permettant d'approfondir mes analyses avec exigence et clarté.

Ma reconnaissance va aussi aux onze coopérants volontaires canadiens qui ont accepté, avec générosité et engagement, de participer gracieusement à cette recherche. Leurs contributions ont été essentielles à la réalisation de ce projet.

Je souhaite également remercier mes enseignants et collègues, dont les échanges stimulants et les encouragements ont enrichi mon cheminement académique. Leur présence et leurs remarques constructives ont contribué à donner plus de profondeur et de cohérence à ce travail.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma gratitude à ma famille et à mes proches, pour leur soutien moral, leur patience et leur confiance indéfectible. Leur présence constante a été un pilier fondamental dans l'aboutissement de ce mémoire. Je remercie également mes amis Théodore, Claudine et Marie-Claire, qui m'ont accompagnée avec bienveillance et encouragements depuis le premier jour de ce parcours.

Résumé

Ce travail de recherche s'intéresse à comprendre si le Programme de coopération volontaire (PCV) contribue d'une certaine façon à la mise en œuvre de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada dans les pays en développement. L'analyse porte plus particulièrement sur l'axe central de cette politique, à savoir la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Adoptée en 2017, la PAIF place ces enjeux au cœur des priorités canadiennes en matière de développement international. Elle constitue une innovation majeure dans le paysage de l'aide internationale, en affirmant une volonté politique de transformer les pratiques de coopération par l'intégration systématique d'une perspective féministe et inclusive. Cette orientation marque une rupture avec les approches plus traditionnelles, en insistant sur la nécessité de repenser les rapports de pouvoir et les structures sociales qui limitent la participation des femmes.

Afin d'éclairer les dynamiques liées à l'égalité des genres dans le développement, nous avons mobilisé l'approche de l'insertion des femmes dans le développement, ou « *Women in Development (WID)* ». Cette perspective permet d'articuler les enjeux de justice sociale aux objectifs économiques, en reconnaissant les femmes comme actrices productives à part entière plutôt que comme bénéficiaires passives des politiques publiques. Elle offre un cadre analytique pertinent pour examiner la manière dont les programmes de développement intègrent les femmes et conçoivent leur participation. Elle fournit un socle théorique cohérent pour articuler les cinq concepts que nous avons mobilisés : la motivation au travail, le renforcement des capacités, l'égalité des genres, l'agentivité des femmes et leur autonomisation. Ensemble, ces notions permettent d'appréhender la complexité des processus de transformation sociale et de situer les interventions du PCV dans une perspective plus large de changement structurel.

Cette recherche repose sur une méthodologie combinant l'analyse documentaire et des entrevues semi-dirigées. Onze coopérants volontaires, recrutés par cinq organisations canadiennes engagées dans le PCV, ont partagé leurs expériences de mission dans les pays en développement. Les résultats montrent que la PAIF agit comme un levier de transformation en favorisant l'intégration des perspectives de genre dans les projets de

coopération, en encourageant une participation accrue des femmes aux initiatives de développement et en renforçant leur rôle dans la gouvernance locale. Toutefois, l'impact de cette politique demeure variable. Dans certains contextes, elle ouvre de nouvelles opportunités pour l'autonomie et la participation des femmes; dans d'autres, elle se heurte à des résistances culturelles, à des contraintes institutionnelles ou à des rapports de pouvoir profondément ancrés. Cette variabilité souligne l'importance de considérer les dynamiques locales et les structures sociales qui influencent la réception et l'efficacité des interventions.

Cette recherche met également en évidence des enjeux de cohérence et d'adaptation. Si la PAIF affiche des ambitions globales, son efficacité dépend largement de la capacité des organisations locales à s'approprier ses principes et à les traduire en actions concrètes. La réussite de cette politique repose ainsi sur une articulation fine entre les objectifs du gouvernement canadien et les réalités locales, afin d'éviter une approche trop normative ou perçue comme imposée de l'extérieur. L'appropriation locale apparaît dès lors comme une condition essentielle pour assurer la pertinence, la légitimité et la durabilité des initiatives.

En conclusion, cette recherche montre que la PAIF représente une avancée significative dans la promotion de l'égalité des genres à l'échelle mondiale. Toutefois, pour produire des résultats durables et équitables, elle doit s'accompagner d'un travail de contextualisation, d'un dialogue constant avec les communautés partenaires et d'un renforcement des capacités locales. L'intégration d'une perspective féministe dans l'aide internationale ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans une démarche de co-construction, attentive aux réalités sociales et aux dynamiques de pouvoir qui façonnent les expériences des femmes dans les pays en développement.

Cette recherche a été amorcée sous le gouvernement libéral de Justin Trudeau, qui avait adopté et institutionnalisé la PAIF. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Mark Carney en mars 2025, une nouvelle orientation en matière d'aide internationale s'est imposée, ne plaçant pas la PAIF au cœur de la politique étrangère canadienne.

Mots-clés : Canada, Coopération volontaire internationale, Développement international, Égalité de genre, Politique d'aide internationale féministe, Renforcement des capacités.

Abstract

This research aims to examine if the Volunteer Cooperation Program (VCP) contributes in a certain way to the implementation of Canada's Feminist International Assistance Policy (FIAP) in developing countries. The analysis focuses particularly on the main pillar of this policy, namely the promotion of gender equality and the empowerment of women and girls. Adopted in 2017, the FIAP places these issues at the center of Canada's international development priorities. It represents a major innovation in the international assistance landscape, expressing a strong political commitment to transforming cooperation practices through the systematic integration of a feminist and inclusive perspective. This orientation marks a departure from more traditional approaches by emphasizing the need to rethink power relations and the social structures that limit women's participation.

To shed light on the dynamics related to gender equality in development, we drew on the "Women in Development" (WID) approach. This perspective connects issues of social justice with economic objectives by recognizing women as full productive actors rather than passive beneficiaries of public policies. It provides a relevant analytical framework for examining how development programs integrate women and conceptualize their participation. It also provides a coherent theoretical foundation for articulating the five concepts we have mobilized: work motivation, capacity building, gender equality, women's agency, and women's empowerment. Together, these notions help capture the complexity of social transformation processes and situate VCP interventions within a broader perspective of structural change.

This research relies on a methodology combining documentary analysis and semi-structured interviews. Eleven volunteer cooperants, recruited by five Canadian organizations participating in the VCP, shared their experiences from missions carried out in developing countries. The findings show that the FIAP acts as a lever for transformation by promoting the integration of gender perspectives into cooperation projects, encouraging greater participation of women in development initiatives, and strengthening their role in local governance. However, the impact of this policy remains uneven. In some contexts, it opens new opportunities for women's autonomy and participation; in others, it encounters

cultural resistance, institutional constraints, or deeply rooted power relations. This variability highlights the importance of considering local dynamics and social structures that shape the reception and effectiveness of interventions.

This research also highlights issues of coherence and adaptation. While the FIAP sets out global ambitions, its effectiveness largely depends on the capacity of local organizations to appropriate its principles and translate them into concrete actions. The success of this policy therefore relies on a careful alignment between the objectives of the Canadian government and local realities, in order to avoid an overly normative approach or one perceived as externally imposed. Local ownership thus emerges as an essential condition for ensuring the relevance, legitimacy, and sustainability of initiatives.

In conclusion, this research shows that the FIAP represents a significant step forward in promoting gender equality on a global scale. However, to produce sustainable and equitable results, it must be accompanied by contextualization efforts, ongoing dialogue with partner communities, and strengthened local capacities. The integration of a feminist perspective into international assistance can only be effective if it is embedded in a co-construction process that is attentive to the social realities and power dynamics shaping women's experiences in developing countries.

This research was initiated under Justin Trudeau's Liberal government, which had adopted and institutionalized the FIAP. Since the Carney government came to power in March 2025, a new orientation in international assistance has emerged, one that does not place the FIAP at the center of Canada's foreign policy.

Keywords: Canada, International Voluntary Cooperation, International Development, Gender Equality, Feminist International Assistance Policy, Capacity Building.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs d'une politique étrangère féministe	36
Tableau 2 : Dates et durée des entrevues	85
Tableau 3 : Profil de notre échantillon	89

Liste des graphiques

Graphique 1 : L'APD totale des membres CAD et du Canada de 1960 à 2024	17
Graphique 2 : Contribution de l'APD par pays membre du CAD en 2024	18
Graphique 3 : Évolution de l'APD canadienne de 2018/2019 à 2023/2024	20

Liste des abréviations

ACDI :	Agence canadienne de développement international
AMC :	Affaires mondiales Canada
APD :	Aide publique au développement
BAE :	Bureau de l'aide extérieure
BAET :	Branche de l'aide économique et technique
CAD :	Comité d'aide au développement
CDFC:	Co-operative Development Foundation of Canada
CECI :	Centre d'étude et de coopération internationale
CRDI :	Centre de recherches pour le développement international
DCETI :	Division de la coopération économique et technique internationale et du commerce
EUMC :	Entraide universitaire mondiale du Canada
ISST:	Institute of Social Studies Trust
JICA:	Japan International Cooperation Agency
JOCV:	Japan Overseas Cooperation Volunteers
MSI :	Marie Stopes International
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économique
ODD :	Objectifs de développement durable
OIF :	Organisation internationale de la francophonie
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG :	Organisation non-gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
PAIF :	Politique d'aide internationale féministe du Canada

PCV :	Programme de coopération volontaire
PNB :	Produit national brut
RNB :	Revenu national brut
SCT :	Service de coopération technique
SUCO :	Solidarité Union Coopération
UNEPTA :	Programme élargi des Nations Unies pour l'aide technique
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UQO :	Université du Québec en Outaouais

Introduction

Depuis plusieurs décennies, la coopération internationale constitue un champ d'action privilégié pour les États et les organisations internationales désireux de contribuer à la réduction des inégalités mondiales et à la promotion du développement durable. Elle s'est progressivement imposée comme un instrument incontournable de régulation des déséquilibres socioéconomiques et politiques, en cherchant à répondre aux défis globaux tels que la pauvreté, les crises humanitaires, les conflits armés ou encore les changements climatiques. Dans ce contexte, le Canada s'est affirmé comme un acteur engagé, en mettant en place diverses politiques et programmes visant à soutenir les pays en développement. L'adoption, en 2017, de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) marque une étape importante dans cette trajectoire, puisqu'elle place l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur des priorités canadiennes en matière de développement international. Cette orientation s'inscrit dans un mouvement plus large de reconnaissance du rôle central des femmes dans les processus de développement, mais elle soulève également des interrogations quant à sa mise en œuvre concrète et à sa capacité réelle à transformer les rapports sociaux de genre.

La PAIF se distingue par son ambition de rompre avec les approches antérieures de l'aide internationale, souvent critiquées pour leur caractère technocratique ou leur tendance à reproduire des logiques paternalistes. En mettant l'accent sur l'égalité des genres, le Canada affirme vouloir adopter une approche transformatrice, qui ne se limite pas à des interventions ponctuelles mais cherche à modifier en profondeur les structures sociales et économiques (Affaires mondiales Canada, 2017). Toutefois, cette ambition se heurte à des défis majeurs : comment traduire une politique féministe en actions concrètes dans des contextes marqués par des inégalités persistantes ? Comment éviter que les initiatives ne se réduisent à des discours normatifs sans impact réel sur les conditions de vie des femmes et des filles ?

Parmi les instruments mobilisés pour mettre en œuvre la PAIF, le Programme de coopération volontaire (PCV) occupe une place centrale. Créé il y a plus de cinquante ans, ce programme repose sur l'envoi de coopérants volontaires canadiens dans les pays en développement, afin de renforcer les capacités des organisations locales et de soutenir des

initiatives variées dans différents domaines. Le PCV est présenté par Affaires mondiales Canada (AMC) comme un outil important pour traduire les engagements féministes du Canada en actions concrètes. Il illustre également la dimension transnationale du volontariat, qui agit à la fois dans les pays partenaires et au sein de la société canadienne, en favorisant une prise de conscience élargie des enjeux liés à l'égalité des genres. En ce sens, le volontariat international ne se limite pas à une intervention technique, il constitue aussi un vecteur de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, renforçant la légitimité de la PAIF sur la scène internationale (Affaires mondiales Canada, 2024).

Cependant, malgré l'importance stratégique du PCV et les ressources considérables qui lui sont allouées, la documentation officielle et scientifique demeure lacunaire quant à son rôle spécifique dans la mise en œuvre de la PAIF. Si l'on sait que quinze organisations canadiennes ont été sélectionnées pour collaborer avec AMC dans le cadre de ce programme, peu d'informations sont disponibles sur la manière dont ces partenariats contribuent concrètement à la promotion de l'égalité des genres et au renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Cette absence de données détaillées limite la compréhension des mécanismes par lesquels le PCV soutient les objectifs féministes de la PAIF.

C'est précisément cette lacune qui justifie la pertinence de la présente recherche. En s'intéressant au rôle des coopérants volontaires dans la mise en œuvre de la PAIF, nous cherchons à contribuer à la littérature scientifique et à apporter des éléments de réponse à des interrogations encore peu explorées. Plus spécifiquement, notre démarche vise à comprendre si les missions accomplies par les coopérants volontaires canadiens recrutés par des organisations canadiennes dans le cadre du PCV contribuent à faire avancer l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement. Nous nous intéressons également à leurs perceptions, car celles-ci permettent de saisir non seulement l'impact des actions menées, mais aussi les représentations et les expériences vécues par les acteurs directement impliqués.

Sur le plan scientifique, cette recherche ambitionne de contribuer à une meilleure compréhension des liens entre politiques publiques, coopération volontaire et égalité des genres. Elle se distingue par son originalité, puisqu'elle aborde un angle d'analyse absent

de la littérature existante : la manière dont le volontariat international peut constituer un outil d'implémentation d'une politique féministe. Elle s'inscrit également dans une perspective comparative, en mettant en évidence le décalage entre les intentions canadiennes et les réalités du terrain dans les pays bénéficiaires. Cette recherche vise également à contribuer à l'avancement des connaissances académiques et offrir des pistes utiles pour les praticiens et les décideurs impliqués dans la mise en œuvre de la PAIF.

Chapitre 1 : Contextualisation de notre sujet recherche

L'aide publique au développement (APD) constitue un levier central dans la lutte contre les inégalités et la promotion de la solidarité internationale. À l'échelle mondiale, elle soutient les pays à faible revenu dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), en finançant des secteurs vitaux tels que la santé, l'éducation, l'égalité des genres et la lutte contre le changement climatique. Au-delà de sa dimension financière, l'APD contribue à la stabilité politique et sociale en réduisant les risques de crises humanitaires et de conflits liés à la pauvreté ou aux inégalités. Elle incarne ainsi la responsabilité partagée des États face aux défis globaux, rappelant que la prospérité et la sécurité ne peuvent être durables que si elles reposent sur des fondements inclusifs et équitables. En tant que pays développé du Nord, le Canada participe activement à l'aide internationale destinée à soutenir les sociétés du Sud (Audet et Navarro-Flores, 2014). Dans le cadre de cette recherche, une attention particulière est portée à l'aide canadienne orientée vers l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. Depuis 2017, le Canada s'est doté d'une politique d'aide internationale féministe (PAIF) centrée sur la justice sociale et la transformation des rapports de pouvoir.

L'APD peut prendre des formes variées : dons, prêts, aide planifiée ou d'urgence, annulation de la dette, coopération bilatérale ou multilatérale, assistance technique, aide liée ou non liée, conditionnalité, projets, programmes ou encore aide budgétaire. À ces mécanismes institutionnels s'ajoutent des initiatives issues de la société civile, telles que l'aide philanthropique portée par des organisations caritatives, des organisations non-gouvernementales (ONG) et des associations locales (Keeley, 2012). Cette diversité reflète la complexité des modalités de financement et des logiques d'intervention, oscillant entre solidarité, intérêts stratégiques et impératifs économiques.

Comparativement aux États-Unis, au Royaume-Uni, à la France, à l'Allemagne et au Japon, le Canada s'est engagé avec un certain retard dans le développement international. Ses premières interventions en faveur des pays en développement remontent aux années 1950. Ce décalage s'explique notamment par l'absence d'un passé colonial, qui a limité ses relations avec les pays du Sud. Les investissements privés canadiens dans ces

régions étaient quasi inexistantes, et les relations économiques demeuraient marginales. Les principales activités concernaient l'exploitation minière menée par quelques entreprises canadiennes, ainsi que quelques opérations manufacturières et financières dans les Antilles du *Commonwealth*¹. Pays riche en ressources naturelles, le Canada avait adopté un système capitaliste fondé sur les valeurs du libéralisme économique et politique, orientant ses échanges commerciaux principalement vers les États-Unis, orientation qui perdure encore aujourd'hui (Morrison, 2006).

Dans les années 1950, les Canadiens impliqués dans les pays en développement étaient principalement des missionnaires et leurs familles, quelques fonctionnaires, des hommes d'affaires et quelques membres des forces armées. Des jeunes volontaires canadiens commençaient également à voyager et à travailler à l'étranger. L'engagement canadien passait surtout par l'Organisation des Nations Unies (ONU), ses agences spécialisées et d'autres organisations internationales, notamment dans les missions de maintien de la paix et la résolution de conflits. Le bilinguisme officiel du Canada, le français et l'anglais, lui a permis de jouer un rôle actif dans la création de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), tout en demeurant membre du *Commonwealth*. L'ouverture du Canada vers le monde en développement s'est accentuée à partir des années 1970, avec l'arrivée croissante d'immigrants et de demandeurs d'asile en provenance des Antilles, de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique (Morrison, 2006).

1.1. Le « Plan de Colombo »

Après la Seconde Guerre mondiale, le Canada commença à s'ouvrir progressivement aux pays en développement. Comme les États-Unis, il sortit du conflit avec une économie florissante, tandis que l'Europe concentrait ses efforts sur la reconstruction du système financier international, notamment à travers la mise en place de nouvelles institutions et programmes tels que le « Plan Marshall² ». Toutefois, ce contexte

¹ Le « *Commonwealth* » est une association volontaire de 56 pays indépendants et égaux. Il regroupe 2,7 milliards d'habitants et comprend à la fois des économies avancées et des pays en développement. Les racines du « *Commonwealth* » remontent à l'Empire britannique, mais aujourd'hui n'importe quel pays peut rejoindre le « *Commonwealth* » moderne.

² Le « Plan Marshall » est une initiative du secrétaire d'État américain, le général C. Marshall en 1947, dont l'objectif était de stimuler le redressement de l'économie de l'Europe et de freiner l'expansion du communisme après la Seconde Guerre mondiale (Bossuat, 1999).

mondial était marqué par la montée en puissance de l'idéologie communiste, qui représentait un défi majeur pour les pays occidentaux. Soutenus par l'Union soviétique, plusieurs régimes s'installèrent dans le bloc de l'Est³, accompagnés d'événements marquants tels que le coup d'État en Tchécoslovaquie, le blocus de Berlin, la création de la République démocratique allemande et, en 1949, la victoire du communisme en Chine (McGee et Manson, 2016).

Dans ce climat de tensions idéologiques et géopolitiques, l'aide publique au développement (APD) devint un instrument stratégique de lutte contre l'expansion du communisme. Elle servait à renforcer l'influence des pays occidentaux dans les régions nouvellement indépendantes ou fragilisées, en favorisant la stabilité politique et en consolidant des alliances. Pour le Canada, cette ouverture vers le monde en développement s'inscrivait à la fois dans une logique de solidarité internationale et dans une stratégie visant à affirmer sa place sur la scène mondiale aux côtés des grandes puissances occidentales.

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale et au début de la Guerre froide, les économies des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est se trouvaient dans une situation encore plus fragile que celles de l'Europe. Ces régions ne s'étaient jamais véritablement remises de la « Grande Dépression⁴ » des années 1930, avant d'être de nouveau ravagées par les destructions massives du conflit mondial. La décolonisation, amorcée à la fin des années 1940, accentua cette fragilité. L'Inde et le Pakistan, nouvellement indépendants en 1947, héritèrent d'une situation économique et sociale extrêmement précaire, marquée par des conflits armés, le déplacement de millions de réfugiés et une crise alimentaire aiguë. Leur dépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne compliqua davantage la transition. Pendant la guerre, ces deux pays avaient accumulé d'importants avoirs en livres sterling à Londres, correspondant à des crédits pour la fourniture de biens et de services militaires que la Grande-Bretagne n'était pas en mesure de régler. Ces avoirs, loin de constituer un avantage, devinrent une source de déséquilibres macroéconomiques, car la Grande-

³ Le bloc de l'Est était composé de la Chine, la Corée du Nord, le Vietnam et Cuba.

⁴ La « Grande dépression » est une crise économique déclenchée par le krach des marchés financiers américains en 1929. À cela s'ajoutent aussi l'effondrement des prix des produits agricoles et du charbon qui a ébranlé le système bancaire et les marchés des changes (Paxton *et al.*, 2011).

Bretagne, affaiblie par la guerre, ne pouvait ni honorer ses dettes ni exporter suffisamment de produits manufacturés en utilisant sa propre monnaie (McGee et Manson, 2016).

Dans ce contexte, la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies furent contraintes d'importer des biens d'équipement et de consommation auprès du Canada et des États-Unis, ce qui nécessitait de convertir les livres sterling en dollars. Ces transactions répétées fragilisèrent la valeur de la livre sterling face aux devises nord-américaines, entraînant des crises de dévaluation majeures en 1947 et en 1949. Ces dévaluations eurent des conséquences considérables, menaçant non seulement la stabilité économique de la Grande-Bretagne, mais aussi celle de ses anciennes colonies, en particulier l'Inde et le Pakistan, qui dépendaient fortement de la solidité de la monnaie britannique pour assurer leur propre développement. Les avoirs en livres sterling constituaient dès lors une source majeure de préoccupation pour le Canada et les États-Unis, en raison des prêts importants qu'ils avaient consentis à la Grande-Bretagne après la guerre. L'objectif de ces prêts était de restaurer la capacité de production britannique et de soutenir la mise en place d'un système de commerce multilatéral, indispensable à la stabilité économique mondiale. Or, les crises répétées de la livre sterling menaçaient de compromettre les efforts déjà réalisés par l'Amérique du Nord pour relancer l'économie internationale et consolider les échanges (McGee et Manson, 2016).

Les avoirs en livres sterling détenus par l'Inde et le Pakistan créèrent un lien financier entre le Canada et l'Inde, malgré l'absence de relations commerciales significatives entre les deux pays. Les échanges restaient limités, essentiellement liés aux routes migratoires héritées de la colonisation britannique. L'Inde et le Pakistan, anciennes colonies britanniques, faisaient partie du *Commonwealth*, mais leur indépendance en 1947 remit en question leur appartenance à cette organisation. Les deux pays envisagèrent même de s'en retirer, ce qui aurait fragilisé l'ensemble du système. Le Canada joua alors un rôle diplomatique déterminant pour éviter l'effondrement du *Commonwealth*. En 1949, il parvint à négocier un compromis permettant à l'Inde et au Pakistan de demeurer membres de l'organisation après leurs indépendances (McGee et Manson, 2016). Cette intervention illustre la capacité du Canada à se positionner comme médiateur et acteur stabilisateur dans les relations internationales, en conciliant ses propres intérêts économiques avec la nécessité de préserver la cohésion du *Commonwealth*. Elle marque également une étape

importante dans l'ouverture progressive du Canada vers les pays en développement, en inscrivant son action dans une logique de coopération multilatérale et de maintien de l'équilibre géopolitique mondial.

La survie du *Commonwealth* constitua une étape importante dans l'histoire de la mondialisation après la Seconde Guerre mondiale. Cette organisation offrait un forum de discussion sur les grandes questions internationales et un mécanisme permettant de résoudre des problèmes communs à partir d'une histoire partagée, de langues officielles communes et de valeurs politiques convergentes. La première réunion du *Commonwealth* tenue en Asie se déroula à Colombo, au Sri Lanka, en janvier 1950. Elle rassembla les ministres des affaires étrangères des pays membres afin de débattre de la situation politique mondiale, et plus particulièrement de l'Asie, dans le contexte de la prise de pouvoir communiste en Chine en 1949. Parallèlement, une rencontre réunissant des fonctionnaires subalternes cherchait à trouver une solution durable au problème des avoirs en livres sterling. Le Sri Lanka lança alors un appel en faveur d'une aide économique directe à la région, soutenu par l'Australie, l'Inde et le Pakistan. Cet appel déboucha sur des discussions conjointes entre les ministres et les responsables économiques, qui aboutirent à la création d'un Comité consultatif du *Commonwealth* chargé d'examiner la question de l'aide économique et de formuler des recommandations lors d'une réunion ultérieure (McGee et Manson, 2016).

La réunion suivante du Comité consultatif eut lieu à Sydney, en Australie, en mai 1950, et fut marquée par des débats houleux. L'Australie exigea l'engagement immédiat d'une aide d'urgence substantielle aux pays de la région, mais les délégations de la Grande-Bretagne, de la Nouvelle-Zélande et du Canada s'y opposèrent, conformément aux instructions de leurs gouvernements. L'Inde, le Pakistan et le Sri Lanka soutinrent d'abord la position australienne avant de se rallier au contre-argument britannique et canadien, selon lequel les ressources disponibles au sein du *Commonwealth* étaient insuffisantes pour produire une amélioration économique significative en Asie du Sud et du Sud-Est. Les pays bénéficiaires avaient besoin de dollars américains, et non simplement de livres sterling. Il fut donc convenu qu'une troisième réunion se tiendrait à Londres en septembre 1950, laissant aux pays concernés le temps de réaliser une étude approfondie de leur situation économique (McGee et Manson, 2016).

Lors de la réunion de Londres, le Comité consultatif présenta un rapport détaillé sur les causes des difficultés économiques rencontrées par les pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi qu'une liste de projets susceptibles de bénéficier d'une aide extérieure. Le rapport fut approuvé, et les délégations retournèrent dans leurs pays respectifs pour recommander à leurs gouvernements de soutenir la proposition du « Plan de Colombo » pour le développement économique coopératif en Asie du Sud et du Sud-Est (McGee et Manson, 2016). Le plan fut adopté par le Canada, l'Australie, le Sri Lanka, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Royaume-Uni et ses territoires de Malaisie et de Bornéo. La Birmanie et les États-Unis furent associés au Comité consultatif, chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre du plan (Symon, 1952).

La principale motivation du Canada à soutenir le Plan de Colombo résidait dans la nécessité de contenir l'expansion du communisme en Asie. Lester Pearson, alors ministre des affaires extérieures et futur premier ministre, exprima clairement cette orientation stratégique en affirmant que le plan permettrait non seulement de résoudre le problème des avoirs en livres sterling, mais aussi de renforcer les défenses occidentales contre la poussée du soviétisme dans la région. « ... *a great deal may be done not only to solve the problem of the sterling balances but also to shore up our defences in this area against the tide of Soviet expansionism ...* » (McGee et Manson, 2016, p.50-51). Cette déclaration illustre la dimension géopolitique de l'engagement canadien, qui dépassait la simple solidarité économique pour s'inscrire dans une logique de sécurité internationale et d'alignement avec les grandes puissances occidentales.

Toutefois, pour le Canada, qui n'avait jamais octroyé d'aide financière aux pays en développement, subsistait une incertitude quant à l'efficacité réelle de l'assistance préconisée par le Plan de Colombo. Rien ne garantissait que cette aide puisse freiner l'expansion du communisme ni améliorer de manière significative les conditions de vie des populations d'Asie du Sud et du Sud-Est, notamment en Inde et au Pakistan. Le Canada se trouvait dans une position particulière : il manquait d'expérience en matière d'aide étrangère et ne disposait pas d'une théorie économique solide pour orienter ses interventions. Sa position consistait à considérer que la responsabilité première de l'amélioration des conditions de vie devait incomber aux pays bénéficiaires eux-mêmes, dans un processus nécessairement long et complexe. L'aide canadienne ne pouvait alors

être envisagée que comme un soutien initial, destiné à combler certaines lacunes, notamment en matière de transfert de technologies et de savoir-faire, dont des pays comme l'Inde et le Pakistan ne disposaient pas encore (McGee et Manson, 2016).

Ce positionnement révèle à la fois les limites structurelles de la politique canadienne d'aide internationale à ses débuts et la prudence avec laquelle le pays s'engageait dans un domaine nouveau. L'approche canadienne s'inscrivait davantage dans une logique de coopération technique et institutionnelle que dans une véritable stratégie de transformation sociale. Elle traduisait les premiers pas d'un pays encore en quête de légitimité et de repères dans le champ de la coopération internationale, oscillant entre solidarité affichée et calcul stratégique. En ce sens, le Plan de Colombo marqua une étape fondatrice, non seulement pour l'APD canadienne, mais aussi pour la redéfinition des relations internationales dans un contexte de guerre froide, où l'aide économique devenait un instrument de diplomatie et de sécurité autant qu'un vecteur de développement.

1.2. Premiers mécanismes de gestion de l'aide internationale canadienne

Le Canada amorça son engagement envers les pays en développement par le biais du Plan de Colombo, en offrant à la fois du capital et de l'assistance technique. Pendant plusieurs années, l'aide bilatérale canadienne se matérialisa principalement sous forme de projets. Ceux-ci concernaient aussi bien des infrastructures de grande envergure, telles que la construction de barrages et de chemins de fer, que des initiatives locales plus modestes, comme l'élevage, le stockage des récoltes, l'approvisionnement en eau potable ou encore la création d'opportunités productives pour les femmes. L'aide internationale canadienne prit également la forme de dons et de lignes de crédit destinés à l'acquisition de matières premières, incluant la nourriture, la potasse, les métaux, les produits forestiers, l'acier, les locomotives, le matériel ferroviaire et les équipements de communication. Enfin, l'assistance technique se traduisit par des programmes d'éducation et de formation : des experts canadiens se rendaient dans les pays bénéficiaires pour dispenser des formations spécialisées, tandis que des ressortissants de ces pays étaient accueillis au Canada afin d'y acquérir des compétences techniques et professionnelles (Morrison, 2006).

L'adhésion du Canada au Plan de Colombo en 1950 s'effectua dans un contexte d'urgence, sans qu'existe une structure gouvernementale clairement définie pour gérer

l'aide internationale. Cette situation entraîna une confusion administrative et un manque de coordination entre les différentes parties prenantes. Parallèlement, l'aide bilatérale canadienne s'élargissait progressivement : initialement concentrée sur les anciennes colonies britanniques d'Asie du Sud, elle s'étendit ensuite à d'autres pays du *Commonwealth* en Afrique et dans les Antilles. De plus, les engagements multilatéraux du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de ses agences, antérieurs au Plan de Colombo, demeuraient actifs. Par exemple, le Canada participa aux activités du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) afin de fournir une aide d'urgence aux réfugiés au Moyen-Orient. Les ministères des Finances et des Affaires extérieures, ainsi que la Banque du Canada, furent mobilisés pour assurer le financement de ces contributions. Le gouvernement comprit rapidement que, même si le Plan de Colombo constituait une mesure à court terme, il était nécessaire de mettre en place des mécanismes institutionnels durables pour administrer et gérer l'aide internationale, en assurant une meilleure coordination entre les entités publiques, la formation du personnel, le recrutement d'experts et la gestion des aspects techniques (Morrison, 2006).

Afin de répondre à ces besoins, plusieurs structures furent créées. En septembre 1950, le Service de coopération technique (SCT), composé de cinq personnes, fut institué au sein du ministère du Commerce. Il était chargé de l'assistance technique dans le cadre du Plan de Colombo et du Programme élargi des Nations Unies pour l'aide technique (UNEPTA). Deux mois plus tard, un groupe interministériel permanent sur l'assistance technique fut mis en place pour examiner les politiques et procédures de gestion de l'aide internationale et superviser le travail du SCT. Ce groupe réunissait vingt-cinq personnes issues de neuf ministères et agences, sous la présidence du représentant des Affaires extérieures. En septembre 1951, le SCT fut absorbé par la Division de la coopération économique et technique internationale et du commerce (DCETI), qui prit en charge la supervision de l'aide technique. La coordination de l'allocation du capital et des projets fut confiée à un groupe interministériel plus restreint, appelé « Groupe de l'aide en capital », ou « Groupe du Plan de Colombo », présidé par le ministère des Affaires extérieures et représentant les intérêts du Commerce, des Finances et de la Banque du Canada. Les décisions relatives au financement de l'aide multilatérale restaient toutefois du ressort de chaque ministère concerné (Morrison, 2006).

La DCETI fut rapidement confrontée à des difficultés : confusion organisationnelle, roulement élevé du personnel et climat de travail marqué par un moral bas. Ces problèmes furent aggravés par la fragmentation des responsabilités dans la mise en œuvre des projets d'investissement, réparties entre diverses agences extérieures. Plusieurs réorganisations eurent lieu jusqu'en 1960. Deux évolutions majeures méritent d'être soulignées : d'une part, le SCT et ses successeurs prirent progressivement en charge l'élaboration des politiques et l'administration de l'aide technique, jugée moins stratégique que l'aide en capital ; d'autre part, le groupe interministériel sur l'aide technique cessa progressivement de fonctionner. En 1958, la DCETI devint la Branche de l'aide économique et technique (BAET) au sein du ministère du Commerce (Morrison, 2006).

Pendant que l'administration publique s'organisait, l'aide bilatérale canadienne augmenta, passant de 25,3 millions de dollars en 1951 à 61,2 millions en 1960. L'aide multilatérale, en dehors du domaine de la BAET, s'élevait à 5,8 millions de dollars. Malgré cette progression, le Canada demeurait un donateur relativement modeste, se classant au 8^{ème} rang des pays occidentaux en termes de contributions totales à l'APD, et subissant des pressions pour accroître son effort. L'aide canadienne était essentiellement dirigée vers les pays du *Commonwealth* : entre 1950 et 1960, l'Inde reçut 148,4 millions de dollars (53,8%), le Pakistan 100,6 millions (36,5%), tandis que le Sri Lanka et la Malaisie bénéficièrent respectivement de 6,5% et 1,1%. Près de 2% de l'aide fut allouée à des pays non membres du *Commonwealth*. Contrairement à d'autres donateurs qui privilégiaient les prêts, le Canada opta pour des subventions, afin de ne pas alourdir la dette des pays bénéficiaires (Morrison, 2006).

À la fin des années 1950, sous l'impulsion des États-Unis, une campagne fut lancée pour accroître le nombre et les contributions des donateurs occidentaux. Cela conduisit à la création du Groupe d'aide au développement au sein de l'Organisation européenne pour la coopération économique en 1960, institutionnalisé l'année suivante en tant que Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Sous la pression des États-Unis et des anciennes puissances coloniales, le Canada mit en place un nouveau programme de prêts à remboursement modéré, en complément des subventions. Ce programme, initialement destiné à l'Afrique francophone et à l'Amérique latine, s'étendit rapidement à d'autres pays en

développement. En 1966, le Canada figurait parmi les donateurs les plus importants en termes de financement (Morrison, 2006).

Le gouvernement canadien estima toutefois que la croissance de l'APD n'était plus compatible avec le cadre institutionnel existant. En août 1960, le Conseil des ministres approuva la recommandation de placer l'administration des programmes d'aide sous la supervision du ministre chargé des relations extérieures et des votes d'aide économique au Parlement. Ainsi, le Bureau de l'aide extérieure (BAE) fut créé en novembre 1960. Bien qu'il ait apporté des améliorations opérationnelles, les grandes orientations politiques restèrent du ressort du ministère des Affaires extérieures, tandis que les ministères du Commerce et des Finances conservaient un rôle important. Comme la DCETI et la BAET, le BAE fut géré comme une agence d'exécution (Morrison, 2006).

Malgré la création du BAE et l'augmentation du soutien au Plan de Colombo, le gouvernement conservateur ne renforça pas significativement l'aide canadienne. Ce n'est qu'avec l'arrivée du gouvernement libéral en 1963 que de nouvelles dynamiques apparurent. En 1965, le CAD approuva l'objectif des Nations Unies visant à consacrer au moins 1% du produit national brut (PNB) aux transferts de financement privés et officiels vers les pays en développement. Le Canada s'engagea en 1966 à atteindre cet objectif, sans toutefois préciser l'échéance (Morrison, 2006).

1.3. De l'aide extérieure au développement international

L'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Lester B. Pearson en 1963, succédant au gouvernement progressiste-conservateur de John Diefenbaker, marqua un tournant décisif dans la conception canadienne de l'aide internationale. Contrairement à la vision antérieure, l'aide n'était plus envisagée comme un phénomène temporaire ou conjoncturel, mais comme une priorité gouvernementale permanente, intégrée aux relations multilatérales et commerciales. Le Bureau d'aide externe (BAE) fut chargé de coordonner l'aide bilatérale et multilatérale, avec un engagement affirmé envers le développement international. En 1968, le premier ministre Pierre E. Trudeau annonça la transformation du BAE en Agence canadienne de développement international (ACDI), afin de mieux refléter les véritables objectifs du programme d'aide (Morrison, 2006). L'ACDI devint ainsi un instrument central de la participation canadienne aux efforts de

coordination internationale menés par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), finançant des institutions multilatérales, des programmes bilatéraux et des partenariats diversifiés (Audet et Navarro-Flores, 2014).

En 1970, le gouvernement canadien publia sa politique étrangère intitulée « Au service des Canadiens », dans un contexte où de nombreux pays africains et asiatiques nouvellement indépendants faisaient face à des défis économiques et sociaux majeurs. Parallèlement, des organisations canadiennes de coopération sans but lucratif commençaient à émerger, renforçant la dimension sociétale de l'aide. Cette politique mettait l'accent sur l'interdépendance et la mutualité des intérêts, en affirmant que l'aide devait permettre aux pays en développement d'assurer leur propre croissance économique. Elle reposait sur plusieurs principes structurants : (1) l'engagement à accroître l'aide au développement international, (2) la lutte contre la pauvreté comme objectif central, l'orientation vers le développement économique et social, (3) le soutien au développement des ressources humaines par l'éducation et la formation, (4) une aide bilatérale partiellement déliée (jusqu'à 20%), permettant aux bénéficiaires de ne pas être contraints d'acheter exclusivement au Canada, et enfin (5) l'engagement à porter l'aide multilatérale à 25% du total. La même année, la création du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) renforça la dimension scientifique et technique de la coopération canadienne, en introduisant une approche fondée sur la recherche et l'innovation (Chouinard, 1990).

Durant ses premières années, l'ACDI orienta l'aide canadienne vers un internationalisme humanitaire, fondé sur les principes universels des droits humains, la réduction de la pauvreté et la solidarité envers les populations confrontées à l'injustice sociale et économique (Audet et Navarro-Flores, 2014). Si la croissance économique des pays en développement demeurait un objectif, le gouvernement ajouta une dimension humanitaire explicite dans la Stratégie de coopération au développement international lancée en 1975. Celle-ci privilégiait les pays les plus pauvres et ciblait les besoins fondamentaux : production et distribution alimentaire, développement rural, éducation et formation, santé publique, logement et énergie (Chouinard, 1990). Cette orientation traduisait une volonté de dépasser une logique purement économique pour inscrire l'aide canadienne dans une démarche de justice sociale et de soutien aux besoins essentiels.

Entre 1980 et 2000, l'aide internationale canadienne passe d'une approche ambitieuse à une période de recul marqué. Les années 1980 prolongent l'élan humanitaire et multilatéral du Canada, tandis que les années 1990 voient l'ACDI confrontée à des compressions budgétaires, une exigence accrue d'efficacité et une réorientation stratégique (Brown, 2019). Au début des années 2000, la politique canadienne d'aide internationale devint plus bureaucratisée, axée sur la gestion des résultats et l'efficacité de l'aide. Le Canada privilégia l'aide multilatérale afin d'encourager l'appropriation des objectifs par les pays bénéficiaires. Les programmes de développement furent alignés sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaborés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ce qui traduisait une volonté d'harmonisation avec les standards internationaux, mais aussi une dépendance accrue aux cadres imposés par les grandes institutions financières (Audet et Navarro-Flores, 2014).

L'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur de Stephen Harper en 2006 marqua une rupture : la politique étrangère mit l'accent sur le commerce, multipliant les accords bilatéraux, notamment avec l'Amérique latine. L'ACDI fut intégrée au ministère des Affaires étrangères pour rationaliser les dépenses publiques et améliorer les résultats. Cette réorientation transforma l'image du Canada, désormais perçu moins comme un acteur humanitaire que comme un partenaire commercial, ce qui contribua à l'échec de sa candidature au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2010 (Morin et Roussel, 2014). Avec l'arrivée du gouvernement libéral de Justin Trudeau en 2015, le Canada chercha à restaurer son image internationale et à renouer avec une tradition d'internationalisme libéral. « ... *le gouvernement Trudeau a tenté de poursuivre son programme d'internationalisme libéral, mettant de l'avant le multilatéralisme, le libre-échange, la protection environnementale, la démocratie, les droits de la personne, le multiculturalisme et le féminisme ...* » (Chiasson et Paquin, 2019, p. 220).

Durant sa campagne électorale, Justin Trudeau promit de consulter les organismes canadiens et internationaux afin de revoir les politiques et le cadre financier de la lutte contre la pauvreté (Chiasson et Paquin, 2019). En 2017, le gouvernement lança la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada, qui place l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles au cœur de l'action canadienne. Cette politique illustre une volonté de réaffirmer le rôle du Canada comme acteur engagé dans

la promotion des droits humains et la justice sociale, tout en cherchant à se distinguer sur la scène internationale par une approche innovante et normative.

1.4. Bref aperçu de l'évolution de l'aide publique au développement du Canada

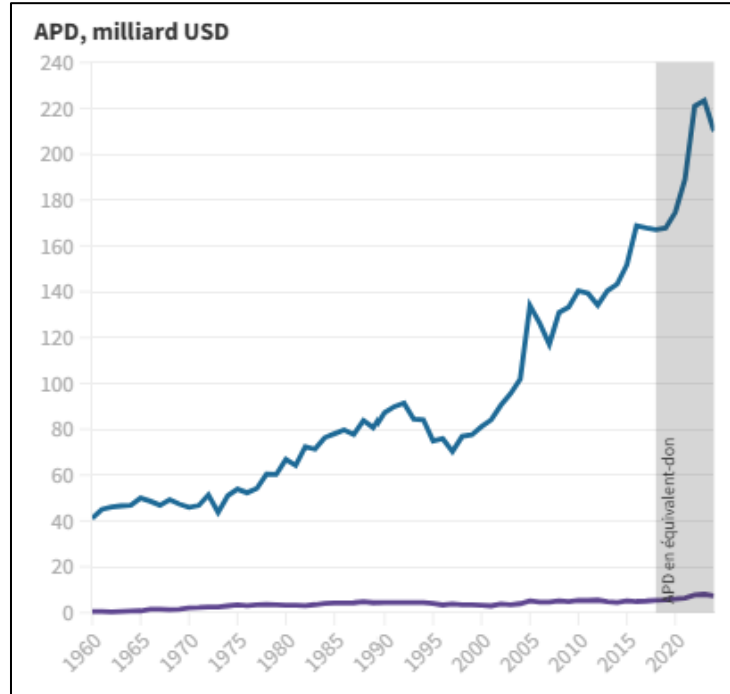
Selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE, 2025), l'aide publique au développement (APD) totale des membres du Comité d'aide au développement (CAD)⁵ n'a cessé de croître au fil des décennies, traduisant l'importance croissante accordée par les pays industrialisés à la solidarité internationale et à la lutte contre les inégalités mondiales. En 1960, le montant global de l'APD s'élevait à 41,17 milliards de dollars américains, alors qu'en 2023 il atteignait 223,37 milliards de dollars américains, soit une multiplication par plus de cinq en l'espace de soixante-trois ans, avant de chuter à 210 milliards de dollars américains en 2024. Cette progression témoigne non seulement de l'élargissement des engagements financiers, mais aussi de l'évolution des priorités internationales, marquées par la décolonisation, la guerre froide, puis par l'émergence des Objectifs du millénaire et des Objectifs de développement durable.

Sur la même période, l'APD canadienne a suivi une trajectoire ascendante, passant de 0,52 milliards de dollars américains en 1960 à 7,29 milliards de dollars américains en 2024. Cette augmentation reflète l'intégration progressive du Canada dans les mécanismes multilatéraux de coopération et son désir de se positionner comme un acteur crédible sur la scène internationale. Toutefois, cette croissance doit être relativisée. Si le Canada a accru ses contributions en valeur absolue, son effort reste proportionnellement inférieur à celui de certains pays européens, notamment les pays nordiques, qui consacrent une part plus importante de leur revenu national brut à l'aide internationale.

Sur le graphique 1, se trouvent l'évolution des flux par donateur d'APD et autres flux officiels qui excluent les flux privés. En haut, se trouve l'APD totale des pays donateurs du CAD et en bas, l'APD du Canada.

⁵ Les membres du CAD sont : les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni, la France, le Canada, la Hollande, l'Italie, la Suède, la Norvège, la Suisse, l'Espagne, l'Australie, la Corée du Sud, le Danemark, l'Irlande, la Belgique, la Pologne, l'Autriche, la Finlande, la République Tchèque, la Nouvelle Zélande, le Luxembourg, le Portugal, la Grèce, la Hongrie, la Lituanie, la République Slovaque, la Slovénie, l'Islande, l'Estonie et les institutions européennes.

Graphique 1 : L'APD totale des membres CAD et du Canada de 1960 à 2024

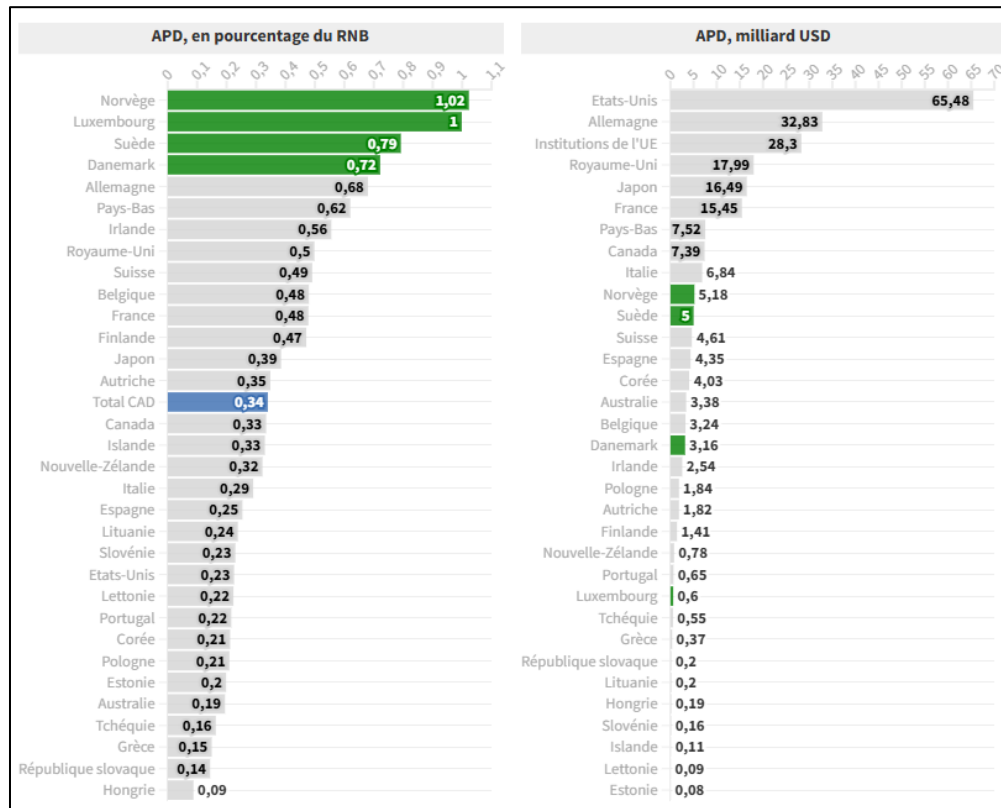


Source: OCDE, 2025

Il convient également de souligner que cette tendance générale à la hausse n'a pas été linéaire. Entre 1992 et 1997, l'APD des membres du CAD a connu une baisse significative, passant de 91,37 milliards de dollars américains à 70,30 milliards de dollars américains. Cette contraction s'explique par un contexte économique mondial marqué par des ajustements budgétaires, la fin de la guerre froide et une redéfinition des priorités stratégiques des pays donateurs. À partir de 1998, les flux d'aide ont repris leur progression, portés par une prise de conscience accrue des enjeux liés à la pauvreté, aux crises humanitaires et aux défis environnementaux.

Ces évolutions mettent en lumière la dimension politique et conjoncturelle de l'APD. Loin d'être un simple indicateur financier, elle reflète les rapports de force internationaux, les cycles économiques et les choix stratégiques des États. Pour le Canada, l'augmentation de son aide traduit une volonté de renforcer son rôle dans les institutions multilatérales et de contribuer à la stabilité mondiale, mais elle révèle aussi les limites d'un engagement qui reste en deçà des objectifs fixés par les Nations Unies.

Graphique 2 : Contribution de l'APD par pays membre du CAD en 2024



Source: OCDE, 2025

Sur le graphique 2, se trouve un classement des flux par donateur, APD et autres flux officiels qui excluent les flux privés. En 2024, le Canada se classait au 8^{ème} rang parmi les trente-deux membres du CAD de l'OCDE en fonction du volume total d'APD versée. Le pays a consacré 7,39 milliards de dollars américains à l'APD, ce qui le place parmi les principaux donateurs mondiaux, même si son effort reste largement inférieur à celui des États-Unis, premiers au classement avec 65,48 milliards de dollars américains, et de l'Allemagne, deuxième avec 32,83 milliards de dollars américains. Ce positionnement témoigne de l'importance croissante accordée par le Canada à la coopération internationale, mais aussi des écarts persistants entre les grandes puissances économiques et les pays de taille moyenne (OCDE, 2025).

Cependant, l'analyse des contributions relatives au revenu national brut (RNB) offre une perspective différente. En proportion de sa richesse nationale, l'APD canadienne représentait 0,33% de son RNB, ce qui le plaçait au 15^{ème} rang des membres du CAD. À

titre comparatif, la Norvège se situait en tête avec une contribution équivalente à 1,02% de son RNB, confirmant son rôle de chef de file en matière de solidarité internationale. Les États-Unis, bien qu'ayant versé le montant le plus élevé en valeur absolue, ne consacraient que 0,23% de leur RNB à l'APD, ce qui souligne le contraste entre leur puissance économique et leur effort relatif (OCDE, 2025).

Ces données démontrent qu'un pays peut apparaître comme un donateur majeur en termes de volume, tout en demeurant en retrait lorsqu'on considère l'effort proportionnel à sa richesse nationale. Le Canada illustre bien cette dualité. D'un côté, il figure parmi les dix premiers contributeurs mondiaux, ce qui confirme son engagement dans la coopération internationale. De l'autre, son effort relatif reste inférieur à celui des pays nordiques, qui continuent de se distinguer par une approche plus ambitieuse et cohérente avec les objectifs de développement durable.

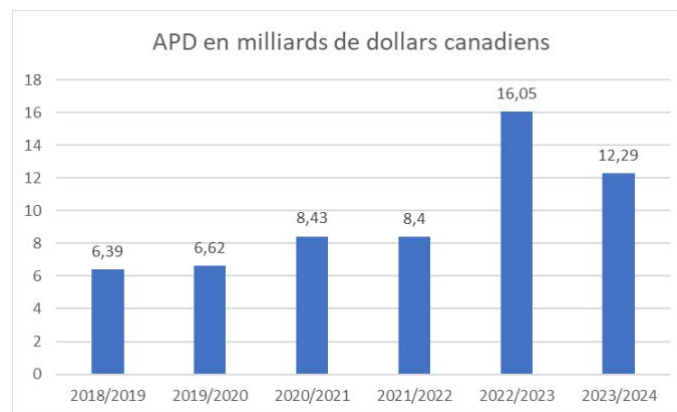
Cette situation soulève des enjeux politiques et stratégiques. Le Canada, en se maintenant dans le peloton de tête des donateurs en valeur absolue, affirme sa volonté de participer activement aux mécanismes multilatéraux de solidarité. Toutefois, son classement plus modeste en proportion du RNB alimente les critiques sur le manque de cohérence entre ses ambitions affichées et les moyens réellement mobilisés. Dans un contexte où les pays bénéficiaires attendent des engagements durables et prévisibles, cette disparité peut fragiliser la crédibilité du Canada et limiter son influence dans les débats internationaux sur l'efficacité et la répartition de l'aide.

Selon les rapports déposés au Parlement au cours des six dernières années, l'APD du Canada est en progression constante, révélant une volonté politique de renforcer l'engagement du pays en matière de coopération internationale. Cette évolution s'inscrit dans une tendance structurelle où l'APD n'est plus perçue comme une dépense ponctuelle ou conjoncturelle, mais comme un instrument durable de la politique étrangère canadienne. Les données disponibles montrent d'ailleurs que l'aide internationale octroyée par le Canada a presque doublé durant cette période, passant de 6,39 milliards de dollars canadiens en 2018-2019 à 12,29 milliards en 2023-2024. Cette hausse témoigne d'une intensification notable de l'effort budgétaire consenti en faveur de la solidarité internationale (Affaires mondiales Canada, 2025).

Cette augmentation s’explique par plusieurs facteurs. D’une part, le Canada a été amené à répondre à des crises humanitaires et sanitaires mondiales, notamment la pandémie de COVID-19, qui a mis en évidence l’importance d’un soutien accru aux systèmes de santé et aux populations vulnérables dans les pays en développement. D’autre part, l’engagement du Canada envers les Objectifs de développement durable (ODD) a conduit à une réorientation des priorités, avec une attention particulière portée à l’égalité des genres, à la lutte contre le changement climatique et au renforcement des institutions démocratiques. L’augmentation de l’APD reflète ainsi une volonté de conjuguer les impératifs humanitaires avec des objectifs stratégiques de stabilité et de sécurité internationale.

Ainsi, l’évolution récente de l’APD canadienne révèle une dynamique positive, mais aussi des défis. Si l’augmentation des montants témoigne d’une volonté politique de renforcer la solidarité internationale, elle soulève en parallèle des questions sur la durabilité de cet effort, la cohérence des priorités et l’efficacité réelle des programmes financés.

Graphique 3 : Évolution de l’APD canadienne de 2018/2019 à 2023/2024



Source : Affaires mondiales Canada, 2025

Le graphique 3 présente l’évolution de l’APD du Canada telle que documentée dans les rapports au parlement sur l’aide internationale canadienne. En 2022-2023, le Canada a consacré 16,05 milliards de dollars canadiens à l’APD, un effort considérable destiné à soutenir des millions de personnes à travers le monde. Ce montant témoigne de l’importance croissante accordée par le pays à la solidarité internationale et à la coopération multilatérale. Sur cette enveloppe, 1,3 milliard de dollars fut spécifiquement alloué à l’aide

humanitaire, visant à protéger et assister près de 29 millions de réfugiés dans divers contextes de crise. Cette action s'est réalisée en partenariat avec les agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, illustrant la volonté du Canada de s'inscrire dans une logique de collaboration internationale et de répondre aux urgences humanitaires par des mécanismes coordonnés et efficaces (Affaires mondiales Canada, 2024).

Au-delà de l'aide humanitaire, l'engagement canadien s'est également traduit par un soutien direct à des projets de développement. Durant la même année, environ 716 initiatives furent financées dans 124 pays par l'intermédiaire du Fonds canadien d'initiatives locales. Ces projets, souvent de petite ou moyenne envergure, visaient à renforcer les capacités locales et à promouvoir des solutions adaptées aux besoins spécifiques des communautés. Leur mise en œuvre s'inscrivait dans le cadre de la politique d'aide internationale féministe du Canada, qui place l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur des priorités. Cette orientation reflète une évolution importante de la politique canadienne, qui ne se limite plus à des objectifs économiques ou humanitaires, mais cherche à transformer les structures sociales en favorisant l'inclusion et la justice de genre (Affaires mondiales Canada, 2024).

L'ampleur des contributions financières et la diversité des projets soutenus révèlent une stratégie canadienne qui combine assistance immédiate et investissements à long terme. D'une part, l'aide humanitaire répond aux crises urgentes et aux besoins vitaux des populations déplacées ou vulnérables. D'autre part, les projets de développement local contribuent à renforcer la résilience des sociétés, à améliorer les conditions de vie et à promouvoir des changements durables. Cette double approche illustre la volonté du Canada de conjuguer solidarité et stratégie, en articulant ses interventions autour de principes humanitaires universels et d'objectifs de transformation sociale.

1.5. La politique d'aide internationale féministe du Canada

Dans le but d'honorer la promesse formulée par le Parti Libéral lors de la campagne électorale de 2015, qui consistait à « consulter les organismes canadiens et internationaux pour revoir les politiques actuelles et le cadre financier qui orienteront nos décisions en matière de lutte contre la pauvreté », le gouvernement de Justin Trudeau annonça en juin

2017 la mise en place de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada (Chiasson et Paquin, 2019, p. 221). Cette politique se donne pour mission « d'éliminer la pauvreté et de bâtir un monde plus pacifique, plus inclusif et plus prospère », en affirmant que « promouvoir l'égalité des genres et renforcer le pouvoir des femmes et des filles est le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif » (Affaires mondiales Canada, 2017, p. vii). La PAIF place donc l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur de son action⁶, tout en intégrant d'autres champs prioritaires : la dignité humaine, la croissance inclusive, l'environnement et l'action climatique, la gouvernance démocratique et inclusive, ainsi que la paix et la sécurité (Affaires mondiales Canada, 2017).

L'approche féministe adoptée par le gouvernement canadien vise à réduire la violence sexuelle et sexiste, à renforcer les organisations féminines et les mouvements sociaux qui défendent les droits des femmes, et à accroître la capacité des gouvernements partenaires à fournir des services adaptés aux besoins des femmes et des filles. Elle met également l'accent sur l'amélioration des analyses des écarts entre les genres, afin de mieux cibler les interventions et d'assurer une allocation plus efficace des ressources. Le Canada considère que lorsque les femmes et les filles disposent des opportunités nécessaires pour réussir, elles deviennent des actrices de changement capables de stimuler une croissance économique plus forte, de favoriser la paix et d'améliorer la qualité de vie de leurs familles et communautés. Dans cette perspective, les initiatives prioritaires visent la protection des droits fondamentaux, l'accès aux ressources essentielles et la promotion d'une égalité sociale et économique durable. Elles incluent aussi des mesures pour accroître la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels, au même titre que les hommes, afin de garantir une gouvernance plus représentative et inclusive (Affaires mondiales Canada, 2017).

⁶ Le gouvernement du Canada vise des initiatives qui portent principalement sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités par l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles, la défense de leurs droits, notamment leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, et l'égalité des genres. Tous les partenaires d'exécution doivent consulter les femmes, les faire participer à l'analyse des besoins, à la prise de décision, à la planification des initiatives ainsi qu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de leurs projets (Affaires mondiales Canada, 2017, p. ii).

La PAIF repose sur l'idée que la transformation des normes sociales est indispensable pour atteindre l'égalité des genres et renforcer le pouvoir des femmes et des filles. Entre 2017 et 2022, le gouvernement canadien s'était fixé comme objectif que 95 % des initiatives bilatérales intègrent explicitement une composante liée à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. Cette orientation traduit une volonté de systématiser la prise en compte du genre dans toutes les actions de coopération, en dépassant une logique de projets isolés pour instaurer une approche transversale. Le Canada affirme également que les femmes et les filles des pays en développement doivent être protégées contre toute forme de violence sexuelle et sexiste, ce qui implique des investissements dans la formation juridique et civique, afin qu'elles connaissent leurs droits et aient un accès effectif à la justice. Sur la même période, le gouvernement avait prévu d'investir 150 millions de dollars canadiens pour soutenir les organisations féminines et les mouvements locaux œuvrant en faveur des droits des femmes dans les pays en développement. Cette aide financière devait être complétée par une assistance technique destinée à renforcer la capacité des gouvernements partenaires à mettre en œuvre des programmes favorisant l'égalité des genres dans tous les secteurs et à tous les niveaux institutionnels (Affaires mondiales Canada, 2017).

Au-delà des chiffres et des engagements financiers, la PAIF illustre une évolution normative majeure dans la politique étrangère canadienne. Elle traduit une volonté de faire de l'égalité des genres non seulement un objectif en soi, mais aussi un levier stratégique pour atteindre des résultats plus larges en matière de développement, de paix et de sécurité. En inscrivant l'autonomisation des femmes et des filles au centre de son action, le Canada cherche à se positionner comme un acteur de référence dans la promotion des droits humains et de la justice sociale. Toutefois, cette ambition soulève également des défis : la mise en œuvre concrète de la PAIF dépend de la capacité des partenaires locaux à s'approprier ces principes, et de la cohérence entre les discours politiques et les pratiques sur le terrain. L'efficacité de cette politique repose donc sur une articulation entre soutien financier, accompagnement technique et respect des contextes culturels et institutionnels des pays bénéficiaires.

1.6. Mise en œuvre de la PAIF dans les pays en développement

Le document de la PAIF identifie deux axes stratégiques considérés comme des mécanismes essentiels de mise en œuvre : d'une part, le soutien aux organisations féminines locales de défense des droits des femmes, et d'autre part, la mobilisation des hommes et des garçons (Affaires mondiales Canada, 2017, p. 10). Le premier axe repose sur une collaboration étroite avec des partenaires afin d'appuyer les organisations féminines dans les pays en développement, en les aidant à concevoir et à promouvoir des méthodes de travail novatrices adaptées à leurs contextes sociopolitiques et culturels. Le second axe vise à transformer les normes sociales en encourageant l'élaboration de programmes scolaires sensibles au genre et en développant des initiatives permettant aux pères d'acquérir les compétences et la confiance nécessaires pour assumer pleinement leur rôle parental, au même titre que leurs partenaires féminins. Cette double approche traduit une volonté de combiner *empowerment* des femmes et responsabilisation des hommes, afin de favoriser une transformation durable des rapports sociaux de genre (Affaires mondiales Canada, 2017, p. 19).

Le même document souligne également quatre actions jugées essentielles pour atteindre les objectifs de la PAIF : (i) lutter contre les taux élevés et inacceptables de violence sexuelle et sexiste auxquels sont confrontées les femmes et les filles ; (ii) offrir un soutien accru aux organisations féminines et aux mouvements locaux ; (iii) aider les gouvernements des pays en développement à répondre aux besoins différenciés des femmes et des hommes par des politiques et des services adaptés ; et (iv) renforcer l'engagement du Canada envers une prise de décisions fondée sur des données probantes (Affaires mondiales Canada, 2017, p. 19). Ces actions structurantes visent à inscrire l'égalité des genres non seulement comme un principe normatif, mais comme une exigence transversale dans l'ensemble des interventions canadiennes en matière de coopération internationale.

Les plus récents rapports au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada, produits par Affaires mondiales Canada (AMC), illustrent quelques résultats de cette politique. En 2022-2023, le Canada a consacré 241 millions de dollars canadiens à des initiatives en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Près

de 35 millions de personnes, dont 18 millions de femmes, ont bénéficié de programmes de prévention de la violence sexuelle et sexiste, incluant la lutte contre les mariages précoces ou forcés et la mutilation génitale féminine. Entre 2019 et 2023, près de 30 millions de dollars canadiens ont été investis pour sensibiliser 16 millions de personnes dans 12 pays aux conséquences du mariage des enfants, en partenariat avec le Programme conjoint du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNFPA-UNICEF). Au Népal, 64 % des 57 000 filles âgées de 15 à 19 ans ayant participé au programme ont affirmé qu'elles n'avaient plus peur de s'exprimer et qu'elles étaient prêtes à repousser l'âge de leur mariage (Affaires mondiales Canada, 2024). Ces résultats illustrent l'impact tangible de l'approche féministe canadienne, qui cherche à transformer les conditions de vie des jeunes filles en agissant directement sur les normes sociales et culturelles.

Le rapport pour 2021-2022 indique que 200 millions de dollars canadiens ont été investis pour lutter contre la violence sexuelle, renforcer les organisations féminines et appuyer l'élaboration de politiques en faveur de l'égalité des genres. Plus de 42 millions de personnes ont été touchées par ces investissements, et 1 800 organisations de femmes ont été financées pour accroître leur capacité à défendre les droits des femmes. Les résultats incluent l'implication des femmes autochtones *Wapichan* en Guyane dans la protection de leurs terres et ressources naturelles, la préservation de leur identité culturelle et la résolution de problèmes sociaux affectant leurs droits. Au Bangladesh, le financement accordé à l'organisation canadienne Inter Pares a permis de sensibiliser les familles aux dangers du mariage des filles mineures. Au Népal, le Fonds canadien d'aide aux initiatives locales a contribué au renforcement des compétences en leadership de 160 femmes et filles autochtones marginalisées (Affaires mondiales Canada, 2023). Ces exemples démontrent que la PAIF ne se limite pas à des engagements financiers, mais qu'elle favorise une appropriation locale et une transformation sociale portée par les communautés elles-mêmes.

Enfin, grâce au financement d'AMC via le Fonds canadien de recherche sur la sécurité alimentaire internationale, géré par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), des agricultrices rurales au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie ont pu suivre une formation sur la production d'aliments fermentés probiotiques. Cette

initiative visait à favoriser leur indépendance financière par la création d'activités génératrices de revenus, tout en améliorant la nutrition familiale et communautaire. Les impacts observés sont multiples : accès à une alimentation plus saine, possibilité d'envoyer les enfants dans de meilleures écoles, recours accru aux soins de santé, et amélioration des conditions de logement, passant de maisons en terre cuite à des habitations en béton plus sûres (Reid *et al.*, 2020). Ce type de projet illustre la manière dont la PAIF articule les objectifs d'égalité des genres avec des enjeux économiques et sociaux plus larges, en contribuant à la résilience des communautés et à la durabilité des transformations sociales.

1.7. Les politiques étrangères féministes ailleurs dans le monde

Dans cette section, il importe de présenter quelques exemples de politiques étrangères féministes adoptées par différents pays, sans prétendre à l'exhaustivité ni à une analyse comparative systématique. Il convient de rappeler qu'il n'existe pas de définition universellement reconnue de ce que constitue une politique étrangère féministe, ni de critères normatifs permettant de déterminer de manière uniforme les éléments qu'elle doit nécessairement inclure pour être qualifiée comme telle. Cette absence de consensus reflète la diversité des contextes nationaux et des traditions diplomatiques, ainsi que la pluralité des interprétations de ce que signifie inscrire l'égalité des genres au cœur des relations internationales.

Le Canada fut le deuxième pays à se doter d'une politique étrangère féministe en 2017, suivant l'exemple pionnier de la Suède qui avait ouvert la voie en 2014 (Thompson et Clement, *s.d.*). Toutefois, l'expérience suédoise fut de courte durée : avec l'arrivée de Tobias Lennart Billström à la tête du ministère des Affaires étrangères en 2022, la politique fut abandonnée. Le ministre affirma que la politique étrangère devait avant tout être fondée sur les valeurs et les intérêts nationaux, estimant que l'étiquette « féministe » obscurcissait cette priorité « ... *But we're not going to continue with a feminist foreign policy because the label obscures the fact the Swedish foreign policy must be based on Swedish values and Swedish interests ...* » (Human Rights Watch, 2022). Cette décision illustre les tensions inhérentes à l'adoption d'une diplomatie féministe. Si certains gouvernements y voient un instrument de légitimation et de rayonnement international, d'autres considèrent que

l'usage du terme « féministe » peut être perçu comme idéologique et donc incompatible avec une approche pragmatique des intérêts nationaux.

La France, pour sa part, a actualisé en 2018 sa Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'elle a officiellement qualifiée de « diplomatie féministe » en 2019 (Thompson et Clement, *s.d.*). Dans la troisième édition de cette stratégie, couvrant la période 2018-2022, la France s'est engagée à entreprendre plusieurs actions en faveur des femmes et des filles : porter la part de son aide publique au développement (APD) bilatérale consacrée à la réduction des inégalités de genre de 28% à 50% ; accroître ses contributions aux organisations internationales championnes de l'égalité ; et mettre en place une budgétisation sensible au genre (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2018). Cette démarche traduit une volonté d'institutionnaliser l'égalité des genres dans les instruments financiers et diplomatiques, en inscrivant la question dans une logique de planification budgétaire et de coopération multilatérale.

L'Islande, dans sa politique de développement international et de coopération pour la période 2024-2028, a également défini des objectifs clairs concernant les femmes et les filles. Ceux-ci incluent l'autonomisation, l'amélioration de la santé et des droits sexuels et reproductifs, l'éradication des violences sexistes et sexuelles, ainsi que la participation accrue des hommes et des garçons dans la lutte pour l'égalité des sexes (Gouvernement de l'Islande, 2024). L'approche islandaise se distingue par une articulation explicite entre droits reproductifs, lutte contre les violences et inclusion des hommes, ce qui traduit une vision holistique de l'égalité des genres, intégrant à la fois les dimensions sociales, sanitaires et culturelles.

Enfin, quelques autres pays ont suivi cette orientation en adoptant des politiques étrangères féministes : le Mexique en 2020, l'Espagne en 2021, le Luxembourg en 2021, l'Allemagne en 2021 et le Chili en 2022 (UN Women, 2022). Ces initiatives traduisent une tendance croissante à inscrire l'égalité des genres au cœur des politiques internationales, bien que les approches et les priorités varient selon les contextes nationaux. Certaines mettent l'accent sur la coopération multilatérale et le financement de projets, d'autres privilégient la transformation des normes sociales ou la promotion des droits reproductifs. Cette diversité illustre à la fois la richesse et la complexité du concept de diplomatie

féministe, qui oscille entre ambition normative universelle et adaptation pragmatique aux réalités locales.

1.8. Le Programme de coopération volontaire

Le document de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada indique que le gouvernement collabore avec des organisations canadiennes pour sa mise en œuvre, sans toutefois préciser lesquelles ni de quelle manière. Les rapports parlementaires annuels sur l'aide internationale, produits par Affaires mondiales Canada (AMC), mentionnent certaines organisations canadiennes, mais mettent surtout l'accent sur les résultats atteints dans les pays en développement. Une recherche sur le site officiel du gouvernement révèle que le Programme de coopération volontaire (PCV) est identifié comme l'un des instruments majeurs de mise en œuvre de la PAIF (Gouvernement du Canada, 2024). Il apparaît donc pertinent d'en proposer une description détaillée, puisqu'il constitue un pilier central de cette recherche et illustre la manière dont la politique féministe canadienne s'incarne dans des pratiques concrètes de coopération.

Le PCV appuie des organisations canadiennes sans but lucratif œuvrant dans le domaine du développement international en mobilisant des volontaires qui souhaitent travailler auprès de communautés dans les pays en développement. Ces volontaires, issus de profils variés, (i) des professionnels retraités ou semi-retraités, (ii) des professionnels et experts et (iii) des jeunes leaders, offrent leur expertise et leur temps pour renforcer les capacités des organisations locales et contribuer à l'avancement des objectifs de la PAIF. Le PCV vise à déployer plus de 10 000 volontaires entre 2020 et 2027 dans une cinquantaine de pays. Actuellement, quinze organisations canadiennes participent au PCV, à savoir : (1) Bureau international des droits des Enfants; (2) Carrefour International; (3) Catalyste+; (4) Co-operative Development Foundation of Canada (CDFC); (5) Centre d'étude et de coopération internationale (CECI); (6) Cuso International; (7) Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC); (8) Fondation Paul Gérin-Lajoie; (9) Éducation Internationale; (10) Fédération des Cégeps; (11) Oxfam-Québec; (12) Solidarité Union Coopération (SUCO) : (13) UPA Développement international; (14) Vétérinaires sans frontières et (15) Youth Challenge International (Gouvernement du Canada, 2024).

Cette diversité d'acteurs reflète la volonté de mobiliser un large éventail de compétences et d'expériences pour répondre aux besoins multiples des communautés partenaires.

Les informations disponibles sur l'impact du PCV demeurent limitées, mais certains rapports mettent en évidence des effets significatifs. L'évaluation réalisée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) en 2005 souligne notamment des transformations profondes chez les volontaires eux-mêmes : évolution de leurs valeurs, renforcement de leur conscience citoyenne mondiale et acquisition de nouvelles compétences. L'expérience a influencé leurs choix académiques et professionnels après leur retour au Canada, tout en favorisant une ouverture accrue aux cultures étrangères et une meilleure compréhension des enjeux du développement. Les anciens volontaires participent davantage aux initiatives communautaires locales et internationales et soutiennent plus activement les programmes des organisations de coopération volontaire (Gouvernement du Canada, 2005). Ces résultats montrent que l'impact du PCV dépasse le cadre strict des projets financés, en contribuant à la formation d'une citoyenneté mondiale active et engagée.

Une évaluation formative du PCV réalisée pour la période 2015-2020⁷ indique que 12 projets ont été financés, mis en œuvre par 15 organismes de coopération volontaire dans 42 pays, en partenariat avec 700 organisations locales. Le coût total s'est élevé à 460 millions de dollars canadiens, dont 160 millions provenant des organismes eux-mêmes, principalement sous forme de valorisation du temps des volontaires. Les projets ont couvert des domaines variés : autonomisation économique et sociale, renforcement institutionnel, protection des droits humains, compétences techniques, durabilité environnementale, égalité des genres et gouvernance (Affaires mondiales Canada, 2018). Cette diversité thématique illustre la capacité du PCV à s'adapter aux besoins spécifiques des communautés et à contribuer à des objectifs transversaux de développement durable.

Le rapport fait état d'un haut niveau de satisfaction parmi les pays bénéficiaires et les volontaires, bien que l'impact concret sur les communautés locales reste difficile à mesurer. Par exemple, 86% des pays bénéficiaires et 59% des volontaires ont signalé des changements positifs dans les communautés desservies. Toutefois, les résultats relatifs à

⁷ C'est le rapport d'évaluation du PCV le plus récent que nous avons pu trouver.

l'égalité des genres apparaissent ambigus, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, et le rapport demeure silencieux concernant l'autonomisation économique et sociale. Le soutien technique fourni par les volontaires, notamment les conseillers en matière d'égalité des genres, est néanmoins jugé essentiel pour sensibiliser et renforcer les capacités locales. Dans plusieurs cas, l'accent mis sur l'égalité a conduit à une politique de « tolérance zéro » face à l'exclusion des femmes et des filles des activités, et a favorisé l'émergence d'hommes engagés comme défenseurs de l'égalité dans leur environnement (Affaires mondiales Canada, 2018⁸). Ces résultats suggèrent que, même si les indicateurs restent imparfaits, le PCV contribue à une transformation progressive des normes sociales et des pratiques institutionnelles.

Le soutien technique fourni par les volontaires, en particulier les conseillers en matière d'égalité des genres, est essentiel pour la prise de conscience et le renforcement des capacités en matière d'égalité des genres au sein des pays en développement et des groupes bénéficiaires. Dans de nombreux cas, l'accent mis sur l'égalité des genres a abouti à la « tolérance zéro » à l'égard de l'absence, ou à la non-participation des femmes et des filles, aux activités du programme. De plus, les hommes font du progrès en tant que défenseurs de l'égalité des genres dans leur propre environnement (Affaires mondiales Canada, 2018).

Des programmes similaires existent ailleurs dans le monde, illustrant la diversité des approches en matière de volontariat international. En Allemagne, le programme « *Weltwärts* », lancé en 2007 par le ministère fédéral de la coopération économique et du développement, envoie chaque année près de 3 400 jeunes volontaires âgés de 18 à 28 ans. Conçu en partenariat avec les organisations de la société civile, il fonctionne selon deux volets : Nord-Sud (volontaires allemands envoyés dans des pays en développement) et Sud-Nord (depuis 2013, volontaires des pays du CAD accueillis en Allemagne). Le programme est financé conjointement par l'État et les organisations civiles, et piloté de manière participative avec les représentants des volontaires (Scheinert et al., 2019).

Au Japon, l'Agence japonaise de coopération internationale (*Japan International Cooperation Agency* - JICA) supervise le programme *Japan Overseas Cooperation Volunteers* (JOCV), créé en 1965. Chaque année, des volontaires âgés de 20 à 39 ans sont

⁸ Une incompréhension que nous avons identifiée, le rapport date du 31 août 2018, alors que la période d'évaluation est de 2015 à 2020.

envoyés pour des missions de deux ans, après une formation préalable. Le programme poursuit trois objectifs : (1) fournir une assistance technique aux pays en développement, (2) promouvoir l'amitié et la compréhension mutuelle, et (3) élargir les perspectives des jeunes Japonais sur le monde. Depuis sa création, plus de 45 000 volontaires ont été déployés dans 91 pays, contribuant au développement économique et social tout en renforçant les liens interculturels (Okabe et al., 2019). Ces exemples montrent que le Canada s'inscrit dans une dynamique internationale où le volontariat constitue un outil privilégié de coopération, mais aussi un vecteur de diplomatie publique et de rapprochement entre les peuples.

Chapitre 2 : Revue de la littérature et problématique

Ce chapitre s'articule autour de deux grandes parties. La première est consacrée à la revue de littérature, qui permet de situer notre recherche dans le champ scientifique existant en présentant les travaux antérieurs, les débats théoriques et les critiques formulées par différents auteurs. Cette étape est essentielle, car elle offre une compréhension approfondie de l'état des connaissances et met en évidence les lacunes auxquelles notre recherche entend répondre.

La seconde partie est dédiée à la problématique de notre recherche. Elle découle directement des constats établis dans la revue de littérature et vise à préciser les enjeux, les questions centrales et les objectifs qui orientent notre démarche. En reliant les critiques identifiées dans les écrits antérieurs aux réalités que nous souhaitons analyser, cette section permet de justifier la pertinence de notre sujet et d'articuler clairement le fil conducteur de notre recherche.

2.1. Revue de littérature

Dans cette partie, nous mobilisons un corpus de travaux issus de chercheurs qui ont analysé les principaux éléments liés à notre sujet de recherche, dans le but d'enrichir notre compréhension et de situer notre réflexion dans un cadre scientifique solide. Les références considérées proviennent aussi bien de publications en français qu'en anglais, selon leur disponibilité, et ont été intégrées en respectant les idées originales des auteurs. L'objectif de cette revue de la littérature est d'établir des repères conceptuels et méthodologiques qui serviront de balises à notre analyse, tout en permettant de mieux comprendre la manière dont notre sujet s'inscrit dans les débats scientifiques et académiques. Elle contribue ainsi à dresser un état des connaissances actuelles dans le domaine, en mettant en évidence les avancées, les limites et les zones peu explorées qui traversent la recherche.

La revue de la littérature ne se limite pas à une simple synthèse descriptive. Elle vise également à éclairer les enjeux théoriques et pratiques qui sous-tendent notre sujet de recherche. En confrontant différentes perspectives, elle permet de dégager des points de convergence, mais aussi des divergences qui nourrissent la réflexion critique. Cette

démarche est essentielle pour situer notre recherche dans un champ en constante évolution, marqué par des débats sur la légitimité des approches féministes en politique étrangère, sur l'efficacité des politiques d'aide internationale, et sur les modalités de mise en œuvre des programmes de développement.

Afin de structurer l'analyse, cette partie est organisée en quatre sections. La première section s'intéresse à la politique étrangère féministe, en examinant ses origines, ses principes et les controverses qu'elle suscite. La deuxième section aborde la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada, en mettant en lumière ses objectifs, ses mécanismes de mise en œuvre et ses résultats. La troisième section traite de l'aide internationale en faveur de l'égalité et de l'autonomisation des femmes, en analysant les initiatives et les programmes qui visent à transformer les rapports sociaux de genre dans les pays bénéficiaires. Enfin, la quatrième section est consacrée au volontariat international pour le développement, en explorant son rôle dans la coopération internationale et ses impacts sur les communautés locales ainsi que sur les volontaires eux-mêmes.

2.1.1. Politique étrangère féministe

2.1.1.1. Qu'est-ce qu'une politique étrangère féministe?

Pendant plusieurs décennies, les relations internationales ont été dominées par des enjeux liés à la sécurité, à la défense et au commerce, reléguant au second plan les considérations relatives aux femmes et à l'égalité des genres. L'intégration de ces priorités dans les politiques étrangères constitue une tendance récente, qui marque une évolution significative dans la manière dont les États conçoivent leur action diplomatique. La Suède fut le premier pays à se doter officiellement d'une politique étrangère féministe en 2014, ouvrant la voie à d'autres initiatives similaires, notamment celle du Canada en 2017, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre précédent. Toutefois, malgré cette dynamique, il n'existe pas de définition universellement reconnue de ce que recouvre une politique étrangère féministe. Les chercheurs et les mouvements féministes divergent sur les critères à retenir (Thomson et Sondarjee, 2022; Deschamps-Laporte, 2021; Scheyer et Kumskova, 2019; Allam, 2017; Thompson et Clement, *s.d.*), et ce sont bien souvent les gouvernements eux-mêmes qui qualifient leurs politiques de « féministes », en fonction de leurs propres orientations et priorités.

Pour Scheyer et Kumskova (2019), une politique étrangère féministe doit être inclusive, valoriser la diversité, inspirer une analyse globale et veiller à ce qu'aucune personne ne soit laissée derrière. « ... *feminist foreign policy is one that includes whole populations, appreciates diversity, inspires comprehensive analysis, and leaves no one behind ...* » (Scheyer et Kumskova, 2019, p.58). Ces auteures insistent sur le fait qu'une telle politique ne peut se limiter à des mesures ciblées en faveur des femmes, mais doit s'inscrire dans une logique transversale qui place le genre au cœur de toutes les décisions diplomatiques. Pourtant, selon ces mêmes auteures, la plupart des politiques qualifiées de féministes se concentrent de manière disproportionnée sur les droits et les expériences des femmes, ce qui suscite des critiques de la part de chercheurs et de militants féministes. Ces politiques apparaissent incohérentes avec l'approche féministe des relations internationales, car elles ne parviennent pas à intégrer pleinement la dimension de genre dans l'ensemble des orientations stratégiques et des pratiques diplomatiques.

Afin de juger du caractère féministe d'une politique étrangère, Thomson et Sondarjee (2022) proposent une double grille d'analyse : descriptive et substantive. L'analyse descriptive consiste à examiner la place des acteurs dans la diplomatie et les ministères des affaires étrangères. Elle révèle que les femmes et les personnes ne correspondant pas aux normes hétérosexuelles demeurent largement sous-représentées dans les postes de haute direction. La proximité institutionnelle entre les ministères des affaires étrangères et ceux de la sécurité et de la défense, majoritairement dirigés par des hommes, accentue cette marginalisation. Les quelques femmes qui parviennent à accéder à ces sphères occupent souvent des fonctions moins prestigieuses. Ainsi, en 2014, sur 4 730 postes d'ambassadeurs dans les cinquante pays les plus riches, seules 15% étaient occupées par des femmes. Par ailleurs, la participation des femmes à la diplomatie se manifeste aussi de manière indirecte, notamment à travers le rôle des épouses de diplomates qui contribuent à l'organisation d'événements sociaux pour le compte des ambassades, un travail invisible mais non négligeable.

L'analyse substantive, quant à elle, s'intéresse à l'importance accordée au genre dans les politiques étrangères. Thomson et Sondarjee (2022) rejoignent Scheyer et Kumskova (2019) en soulignant que l'aspect genré n'est pas intégré de manière systématique dans l'ensemble des décisions diplomatiques. Les priorités liées aux femmes

sont souvent cantonnées aux domaines du développement international, de la paix et de la sécurité, tandis que le *gender mainstreaming* demeure superficiel et fragmentaire. Cette approche partielle limite la portée transformative des politiques étrangères dites féministes, qui peinent à dépasser une logique sectorielle pour s'imposer comme un véritable paradigme structurant des relations internationales.

2.1.1.2. Principes directeurs d'une politique étrangère féministe

En s'appuyant sur leur définition d'une politique étrangère féministe (PEF), Scheyer et Kumskova (2019) ont formulé plusieurs recommandations concernant les éléments essentiels qu'une telle politique devrait couvrir. Selon elles, une PEF doit examiner les structures existantes, interroger les relations de pouvoir fondées sur le genre, construire des institutions inclusives et poursuivre des politiques qui intègrent les intérêts de l'ensemble des populations. Elle doit donc s'attaquer aux dynamiques de pouvoir sexospécifiques, en identifiant les groupes sous-représentés, en favorisant la création de communautés empathiques et en repensant des concepts fondamentaux tels que la souveraineté, le militarisme et le nationalisme. Cette approche implique une redéfinition des bases mêmes de la diplomatie et des relations internationales, en les orientant vers une logique de justice sociale et de transformation structurelle.

Dans cette optique, Scheyer et Kumskova (2019) proposent cinq indicateurs autour desquels une PEF devrait être articulée. Premièrement, le dialogue politique doit constituer la pierre angulaire de tous les aspects de la politique étrangère, qu'il s'agisse de diplomatie, de commerce, de prévention ou de résolution des conflits. Les approches féministes rejettent la guerre comme moyen d'atteindre la paix et privilégient une résolution des conflits fondée sur une analyse de genre, l'inclusion des voix marginalisées et l'engagement des communautés locales dans des processus de désarmement. Deuxièmement, l'approche féministe de la sécurité et du bien-être invite à revisiter les concepts traditionnels de sécurité, tels que la sécurité nationale ou la sécurité humaine. Une PEF devrait désagréger ces notions en posant la question : sécurité pour qui et par qui ? Elle doit placer au centre les enjeux propres aux différents groupes et individus, en tenant compte des réalités intersectionnelles.

Troisièmement, une PEF doit encourager la construction de communautés empathiques, fondées non pas sur la puissance militaire ou la domination, mais sur la confiance, l'interdépendance et la poursuite d'objectifs communs. Ces communautés devraient privilégier des accords mutuellement avantageux, qu'il s'agisse de commerce, de coopération pour la paix ou de désarmement. Quatrièmement, une politique étrangère féministe doit reposer sur une approche intersectionnelle, en intégrant les perspectives des organisations locales et de la société civile, tout en évitant de reproduire les structures hiérarchiques traditionnelles. Enfin, cinquièmement, l'analyse de genre doit être systématiquement mobilisée pour comprendre les inégalités d'accès aux ressources, les raisons pour lesquelles certaines communautés sont plus exposées à la violence, et la manière dont les politiques affectent différemment les divers groupes sociaux.

Tableau 1 : Indicateurs d'une politique étrangère féministe

Indicateur	Politique étrangère féministe
Dialogue politique	Une prévalence du dialogue politique dans la résolution des conflits, la diplomatie et le commerce.
Sécurité et bien-être	Une conception de la sécurité centrée sur le bien-être individuel.
Communauté empathique	Des communautés d'États fondées sur l'empathie, la confiance, la transparence, le respect, la justice mondiale, au-delà des frontières, et la responsabilité partagée.
Inclusion et approche intersectionnelle	Une approche intersectionnelle fondée sur l'expertise et les expériences de la société civile et des communautés locales.
Analyse de genre	Une déconstruction des relations de pouvoir sur la base de l'intersectionnalité.

Source : Scheyer et Kumskova, 2019, p. 61 (nous avons traduit le texte originellement en anglais)

Cependant, Thomson et Sondarjee (2022) rappellent que l'intégration de la dimension genre dans une politique étrangère ne suffit pas à la qualifier de féministe. « Il faut analyser les dynamiques de genre et patriarcales dans la politique étrangère afin de comprendre comment elles teintent les relations internationales » (Thomson et Sondarjee, 2022, p.148). L'aspect féministe ne devrait pas être cantonné au développement international, mais se refléter dans toutes les actions des ministères des affaires étrangères, en y accordant une importance équivalente à celle des autres composantes telles que la sécurité de l'État, les affaires militaires et commerciales. Ils soulignent également que les politiques étrangères féministes des pays développés demeurent silencieuses sur l'historique colonial des pays en développement, alors qu'elles devraient tenir compte des dynamiques raciales, sexuelles et coloniales trop souvent négligées. De plus, l'objectif de ces politiques ne devrait pas se limiter à améliorer les conditions des femmes dans les pays du Sud, mais viser l'éradication de toutes formes d'exploitation, de discrimination et d'oppression de genre à l'échelle mondiale (Thomson et Sondarjee, 2022).

Pour Deschamps-Laporte (2021), une politique étrangère féministe doit aller plus loin en analysant et en déconstruisant les relations et dynamiques de pouvoir qui produisent et entretiennent l'existence des groupes marginalisés. Elle ne devrait pas se contenter d'améliorer les conditions de vie des femmes et des filles par le financement d'interventions humanitaires, mais plutôt prioriser la mise en place de structures de gouvernance favorisant une meilleure reconnaissance, représentation et promotion des femmes et des filles. Une telle politique doit être soutenue par une diplomatie active à l'étranger, capable de répondre aux besoins des communautés en tenant compte des réalités locales. Plus encore, elle aurait le potentiel d'influencer les grandes rencontres diplomatiques et de transformer le fonctionnement des organisations internationales, en inscrivant l'égalité des genres comme un principe structurant des relations internationales.

2.1.2. La littérature sur la politique d'aide internationale féministe

2.1.2.1. La PAIF, une politique féministe de l'intérieur vers l'extérieur

Dans une entrevue publiée en 2020 dans la Revue internationale et stratégique, Isabelle Hudon, ambassadrice du Canada en France et à Monaco de 2017 à 2021, a qualifié la Politique d'aide internationale féministe du Canada (PAIF) d'une politique « qui partait

de l'intérieur vers l'extérieur ». Cette formule illustre l'idée que l'adoption de la PAIF en juin 2017 s'inscrivait dans une dynamique interne déjà amorcée par le gouvernement libéral de Justin Trudeau. En effet, dès son arrivée au pouvoir en 2015, celui-ci avait nommé un conseil des ministres paritaire, composé d'autant de femmes que d'hommes, afin de concrétiser sa volonté de placer les femmes au centre des politiques publiques canadiennes. Ce geste symbolique et politique visait à affirmer que l'égalité des sexes devait d'abord être réalisée au sein des institutions nationales avant de devenir un message porté à l'international (Hudon et Naves, 2020; Parisi, 2020). Dans la continuité de cette orientation, le gouvernement adopta en 2018 un budget explicitement consacré à l'égalité des sexes (Parisi, 2020).

Cette volonté politique s'est traduite par une transformation rapide de la diplomatie canadienne. En moins de quatre ans, la proportion de femmes parmi les chefs de mission et les ambassadeurs est passée de 25% à 50%, sans qu'aucun quota ni obligation légale n'ait été imposé. La présence féminine s'est ainsi accrue de manière significative, au point que les femmes représentaient le Canada dans plus de la moitié des pays membres du G7⁹ (Hudon et Naves, 2020). Sur le plan du développement international, le gouvernement Trudeau a également mis en place le « Fonds d'égalité », conçu comme une source de financement durable et renouvelable pour les mouvements de femmes au Canada et ailleurs dans le monde. Les projets financés devaient intégrer les femmes dès leur conception et les inclure dans toutes les étapes de mise en œuvre, tandis que les bénéficiaires devaient être des femmes sur le terrain ou des organisations dirigées par des femmes (Hudon et Naves, 2020).

Cependant, le caractère féministe de la PAIF suscite de nombreuses interrogations dans la littérature académique. Le document officiel ne définit pas explicitement le qualificatif « féministe », ce qui laisse planer une ambiguïté sur la nature réelle de cette politique (Allam, 2017; Parisi, 2020; Savard, 2024). Pour Savard (2024), la PAIF met davantage l'accent sur la participation des femmes dans les structures de gouvernance et sur l'éradication des relations de pouvoir inégales, tout en prônant l'égalité des droits civils

⁹ G7 ou « Groupe des sept », est un regroupement informel de sept économies avancées du monde, à savoir l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, ainsi que l'Union européenne.

dans un cadre libéral, plutôt que de proposer une définition claire du féminisme. Allam (2017) souligne également que le terme « féministe » semble être utilisé comme une expression générique pour désigner une croissance inclusive axée sur les femmes et les filles, plutôt que comme un appel radical à remettre en question les obstacles institutionnels qui entravent l'égalité. De plus, la PAIF emploie de manière ambiguë les notions de « féminisme », « autonomisation » et « égalité des sexes », ce qui contribue à brouiller son orientation idéologique (Allam, 2017).

Parisi (2020) observe que le document de la PAIF met en avant des concepts tels que la discrimination et l'exclusion intersectionnelles, la nécessité de transformer les normes sociales et les relations de pouvoir, ainsi que l'importance de garantir l'égalité des opportunités. La mention explicite de l'intersectionnalité témoigne d'une compréhension plus nuancée des inégalités de genre, mais l'absence de définition précise du terme « féministe » conduit certains chercheurs à considérer qu'il s'agit d'un « terme à la mode » davantage mobilisé pour sa valeur symbolique que pour sa portée analytique. Thomson et Sondarjee (2022) vont plus loin en reprochant à la PAIF de concentrer ses efforts sur les femmes des pays du Sud global, comme si l'égalité des genres était déjà acquise au Canada. Or, des violences envers les femmes et les filles, en particulier autochtones, demeurent une réalité persistante au sein du pays, ce qui met en lumière un décalage entre le discours international et les pratiques nationales.

Ainsi, si la PAIF constitue une avancée importante en inscrivant l'égalité des genres au cœur de la politique étrangère canadienne, son caractère véritablement féministe reste sujet à débat. Les critiques soulignent que l'absence de définition claire du terme « féministe » et la focalisation sur les femmes des pays en développement risquent de réduire cette politique à une posture symbolique, plutôt qu'à une transformation structurelle des relations de pouvoir à l'échelle nationale et internationale.

2.1.2.2. La PAIF, un discours dominant d'aide au développement

Le gouvernement libéral de Justin Trudeau a présenté la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) comme une initiative audacieuse et novatrice, fidèle aux valeurs canadiennes et alignée sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (Affaires mondiales Canada, 2017). Toutefois, cette affirmation est contestée par

plusieurs chercheurs. Savard (2024) considère que la PAIF s'inscrit dans la continuité d'un discours dominant de l'aide au développement porté par les pays occidentaux depuis plusieurs décennies. Bien que l'égalité des genres soit effectivement un enjeu central dans la lutte contre la pauvreté. « Elle repose sur une pensée féministe occidentale du 21^e siècle surnommée "servante du capitalisme" » (Savard, 2024, p. 12).

Selon cette critique, la PAIF ne cherche pas à comprendre les différences structurelles entre les conditions de vie des femmes du Nord et celles du Sud. Elle impose plutôt un modèle féministe libéral occidental auquel les femmes du Sud doivent aspirer et s'identifier. L'aide canadienne est conditionnée par l'adoption de ce modèle, que les pays en développement doivent intégrer pour bénéficier des financements. Ce caractère universaliste et homogénéisant ne tient pas compte des contextes socioéconomiques et politiques propres à chaque pays, ni des besoins différenciés des femmes et des filles. De plus, la PAIF ignore la diversité des perceptions du féminisme et la place que celui-ci occupe dans les priorités nationales. Elle revêt ainsi un caractère paternaliste, imposant des valeurs canadiennes aux pays bénéficiaires tout en négligeant leurs cultures, leurs organisations sociales, leur passé colonial, leurs capacités locales et l'autonomie de leur société civile (Savard, 2024).

Parisi (2020) critique également le caractère prétendument novateur de la PAIF. Selon lui, placer l'égalité des genres au cœur des programmes de réduction de la pauvreté et de croissance économique n'a rien de nouveau. Cette approche reprend en réalité le cadre de « l'égalité des genres en tant qu'économie intelligente¹⁰ » promu par la Banque mondiale, qui a orienté les politiques de développement des pays donateurs pendant des années, malgré certaines évolutions. Allam (2017) s'interroge dans la même optique sur la progression réelle du discours canadien depuis les années 1970. La PAIF instrumentalise les femmes vulnérables à la pauvreté, à la violence et aux changements climatiques dans les régions en développement, en les présentant comme des agentes de changement pour atteindre les objectifs de développement durable et de paix. Parisi (2020) ajoute que cette logique renvoie à la vision canadienne des années 1970, fondée sur l'intégration des

¹⁰ Il s'agit du plan d'action pour l'égalité des genres de la Banque mondiale, visant à encourager le renforcement du rôle des femmes dans les secteurs économiques pour la croissance économique.

femmes au développement¹¹. L'objectif était alors d'intégrer les femmes dans l'économie plutôt que de transformer celle-ci afin d'inclure l'ensemble de la population. La PAIF, dont la finalité est de favoriser la croissance économique, tend à hiérarchiser les droits en définissant ceux des femmes par leur capacité à contribuer au produit intérieur brut, réduisant ainsi l'égalité des genres à une citoyenneté marchande (Parisi, 2020).

[...] Les femmes génèrent déjà près de 40% du produit intérieur brut (PIB) mondial et le potentiel de croissance future menée par les femmes est relativement peu exploité. Selon une étude mondiale de 2015, atteindre l'égalité des genres dans le monde pourrait augmenter le PIB mondial de 12 000 milliards de dollars en une seule décennie [...] (Affaires mondiales Canada, 2017, p.2).

Pour Toupin-Khellef (2023), la PAIF ne se distingue pas des politiques étrangères des autres pays occidentaux, qui continuent de refléter des rapports de domination hérités de la colonisation. Bien que le Canada ait tenté d'intégrer des acteurs locaux dans ses initiatives de développement, les biais postcoloniaux demeurent. Depuis les années 1950 et 1960, le Canada a bâti ses relations avec plusieurs pays africains sur des bases néocoloniales, en exerçant une influence sur leurs gouvernements afin qu'ils se conforment aux obligations des institutions financières internationales, notamment les politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

Cette dynamique a contribué à la déculturation des peuples africains et a favorisé l'implantation de compagnies privées canadiennes exerçant une influence sur les politiques intérieures. Le secteur privé canadien a longtemps joué un rôle de lobby auprès de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour accroître l'aide liée et obtenir des contrats pour les entreprises canadiennes (Toupin-Khellef, 2023). À travers la PAIF, le Canada se positionne comme un expert en développement et impose un modèle d'émancipation des femmes non occidentales centré sur la création de richesse, tout en ignorant leurs besoins réels. Cette logique réduit les femmes à un simple moyen de répondre aux lois du marché international, en suivant des étapes préétablies plutôt qu'en définissant leurs propres critères. « ... l'égalité des genres augmenterait le PIB mondial de 12 000 milliards de dollars en une seule décennie, réduisant les femmes à un simple moyen

¹¹ Insertion des femmes au développement, couramment connu sous le sigle *WID* en anglais pour dire *Women in development*.

de répondre aux lois du marché international, en suivant des étapes préétablies, plutôt que selon leurs propres critères ... » (Toupin-Khellef, 2023, p. 65).

Enfin, Fall et Koziej Lévesque (2022) montrent que, malgré des retombées significatives dans certaines communautés bénéficiaires, la PAIF demeure imprégnée d'une vision occidentale qui ne correspond pas toujours aux besoins locaux. Leur enquête menée dans six villages des îles du Saloum au Sénégal révèle que les projets financés par la coopération canadienne visaient à renforcer la résilience face au changement climatique et à promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Toutefois, dans cette zone insulaire, les aléas climatiques affectent autant les hommes que les femmes, mais ces derniers ont souvent été exclus des projets centrés sur les femmes. L'égalité des genres telle que préconisée par la PAIF est ainsi en contradiction avec l'organisation sociale locale, fondée sur une division sexuée des rôles. Pour les femmes interrogées, les priorités ne résidaient pas dans une conception abstraite de l'égalité, mais dans la satisfaction de besoins concrets : accès à l'eau potable, alimentation, santé, énergie, transport et soutien matériel et technologique pour diversifier les activités génératrices de revenus (Fall et Koziej Lévesque, 2022).

2.1.2.3. Zones d'ombre dans la mise en œuvre de la PAIF

Le gouvernement de Justin Trudeau a présenté la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) comme une avancée majeure, en s'engageant à ce qu'au moins 95% des initiatives bilatérales canadiennes en matière de développement international visent ou intègrent l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles avant 2021-2022 (Affaires mondiales Canada, 2017). Cet objectif représente une progression substantielle par rapport à 2010, où l'aide sectorielle bilatérale axée sur le genre se situait autour de 25% (Parisi, 2020). Allam (2017) rappelle qu'au cours des décennies précédentes, cette proportion oscillait à peine autour de 2%, ce qui souligne l'ampleur du changement annoncé. Toutefois, malgré cette ambition affichée, le document de la PAIF ne prévoit pas d'engagements explicites en matière d'augmentation des financements. Cela laisse entendre que la mise en œuvre des projets, leur conception et leur livraison devraient se réaliser sans ressources supplémentaires, ce qui soulève des interrogations sur la faisabilité réelle de la politique. De plus, la PAIF ne propose pas de plan d'atténuation des

risques pour répondre aux défis déjà rencontrés par Affaires mondiales Canada dans le passé, notamment en matière d'égalité des genres, ce qui fragilise son potentiel d'application (Allam, 2017).

Dans une étude portant sur la région de l'Asie de l'Est, Matthews et Srivastava (2019) ont montré que le Canada devait accroître son aide afin de se conformer à sa propre PAIF et à la Déclaration de Charlevoix sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement¹². Sur les onze initiatives recensées dans cette région, seules deux étaient cofinancées par le gouvernement canadien en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds : *Institute of Social Studies Trust*¹³ en Inde et *Marie Stopes China*¹⁴ en Chine (Matthews et Srivastava, 2019). Cette faible implication met en évidence un décalage entre les engagements politiques et leur traduction concrète sur le terrain, et souligne la nécessité d'une stratégie plus cohérente pour que la PAIF puisse réellement influencer les dynamiques éducatives et sociales dans les pays ciblés.

Allam (2017) insiste par ailleurs sur l'importance de comprendre ce que signifient l'égalité des genres et l'autonomisation dans des contextes spécifiques. Pour que la programmation canadienne soit pertinente, elle doit être conçue localement et mise en œuvre par des organisations enracinées dans les réalités sociales et culturelles des pays bénéficiaires. Or, ce type de connaissances est difficile à développer, d'autant plus que la PAIF s'éloigne du modèle traditionnel des pays ciblés pour adopter un éventail plus large

¹² Déclaration adoptée par les dirigeantes et les dirigeants du G7 lors de leur réunion qui s'est tenue à Charlevoix au Québec en 2018. Les participants à la réunion ont adopté ces huit engagements : (1) Réduire les écarts en ce qui concerne l'accès à l'éducation pendant les conflits et les crises, ainsi que pour les réfugiés et les personnes déplacées, à l'intérieur et à l'extérieur des camps; (2) Améliorer la coordination entre l'aide humanitaire et la coopération au développement; (3) Préparer les femmes aux emplois de l'avenir; (4) Améliorer les données ventilées par sexe et par âge et la reddition de comptes; (5) Encourager les gouvernements à assurer la continuité de l'éducation pour toutes; (6) Appuyer un enseignement novateur; (7) Accroître à au moins 12 ans la durée d'accessibilité à une éducation sûre et de qualité favorisant l'égalité entre les sexes; (8) Supprimer les obstacles à l'égalité des sexes et à un enseignement primaire et secondaire de qualité.

¹³ *Institute of Social Studies Trust (ISST)* a été créé en 1980 en Inde lors de la vague émergente d'études sur le genre pour apporter un changement social en mettant l'accent sur les moyens de subsistance, le travail et le bien-être des communautés vulnérables. *ISST* est engagé dans une série de recherches aux niveaux macro et micro orientées vers l'autonomisation sociale et économique des femmes, des adolescents et des enfants.

¹⁴ *Marie Stopes International (MSI)* a été fondé en 1976. Il est passé d'une simple clinique de planification familiale à Londres au Royaume-Uni à un réseau mondial avec des opérations dans 43 pays en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. L'organisation fournit des services de santé sexuelle et reproductive à des millions de personnes à travers le monde, dont beaucoup vivent dans la pauvreté.

d'engagements en matière de développement. Cette approche élargie, bien qu'ambitieuse, risque de diluer les efforts et de rendre plus complexe l'adaptation des projets aux réalités locales. De surcroît, le gouvernement canadien ne précise pas les mesures d'atténuation à mettre en place dans les contextes où les gouvernements ne sont pas nécessairement favorables au féminisme, ce qui expose la PAIF à des résistances politiques et culturelles susceptibles de limiter son efficacité.

Ainsi, si la PAIF marque une volonté politique forte d'intégrer l'égalité des genres dans l'aide internationale, elle demeure fragilisée par l'absence de financements supplémentaires, de stratégies de gestion des risques et d'une contextualisation fine des projets. Ce décalage entre les ambitions affichées et les moyens concrets mobilisés met en lumière les limites structurelles de la politique et invite à une réflexion critique sur la manière dont le Canada peut réellement transformer ses engagements en résultats tangibles et durables.

2.1.3. Aide pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes

2.1.3.1. Genèse de l'égalité des genres pour le développement

L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ont commencé à s'imposer dans les programmes des donateurs internationaux à partir des années 1975 (Grown et *al.*, 2016; Montinola et Prince, 2018). Cette évolution fut fortement stimulée par la tenue de quatre grandes conférences internationales sur les femmes, qui ont contribué à approfondir la réflexion sur le rôle du genre dans le développement et à inscrire ces enjeux dans l'agenda mondial (Eyben, 2015). Ces rencontres ont marqué des étapes décisives dans la reconnaissance des droits des femmes et dans l'intégration progressive de l'égalité des sexes dans les politiques de coopération internationale. Présentons rapidement ces conférences et les débats qui leur sont liés.

Un premier jalon fut posé par les Nations Unies avec l'adoption, en 1967, de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce texte constitua la base de la première conférence mondiale sur les femmes, organisée à Mexico en 1975 par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, à l'occasion du lancement de la Décennie internationale de la femme. Quatre ans plus tard, cette dynamique fut renforcée par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de

discrimination à l'égard des femmes, adoptée en 1979. La conférence de Mexico, dominée par les idées des agences du Nord, négligea largement les perspectives des réseaux féministes du Sud. Elle recommanda néanmoins aux gouvernements de mettre en place des mécanismes institutionnels pour intégrer les questions féminines dans leurs politiques et programmes, ouvrant ainsi la voie à une institutionnalisation progressive de l'égalité des genres (Eyben, 2015).

La deuxième conférence, tenue à Copenhague en 1980, visait à dresser un bilan à mi-parcours de la Décennie internationale de la femme. Elle fut marquée par la montée en puissance des groupes féministes du Tiers-Monde, qui présentèrent leur lutte comme une forme de libération contre le néocolonialisme et l'injustice économique, en lien avec les revendications pour un Nouvel Ordre Économique International¹⁵. Toutefois, l'institutionnalisation croissante de l'intégration des femmes au développement¹⁶ renforça involontairement le sentiment que les pays du Nord imposaient leurs aspirations aux femmes du Sud. Cette invisibilisation du féminisme du Sud dans les débats sur la coopération internationale alimenta les arguments des responsables conservateurs de l'aide, qui considéraient le féminisme comme une idée exogène, créée et promue par le Nord, et donc inadaptée aux réalités des pays bénéficiaires (Eyben, 2015).

La troisième conférence, organisée à Nairobi en 1985, clôtura la Décennie internationale de la femme. Elle se distingua par l'activisme des organisations non gouvernementales internationales, qui cherchèrent à influencer les agendas des politiques de développement. Bien que les divisions apparues à Copenhague n'aient pas totalement disparu, Nairobi marqua une étape vers une reconnaissance plus large de la pluralité des féminismes. Les participantes s'accordèrent sur la nécessité de dépasser les divergences idéologiques pour admettre que le développement, tel qu'il était conçu, ne fonctionnait pas pour les femmes. Cette prise de conscience collective ouvrit la voie à une réflexion plus inclusive et critique sur les politiques de coopération (Eyben, 2015).

¹⁵ Le Nouvel ordre économique international est un ensemble de revendications élaborées par les pays en développement pour mettre fin au colonialisme économique et à la dépendance en matière de relations commerciales (Holly, 1977).

¹⁶ Le concept de « *Women in development* » que nous allons élaborer dans le chapitre sur le cadre théorique et conceptuel.

La quatrième conférence, tenue à Beijing en 1995, constitua un tournant majeur. Les féministes issues des agences d'aide comprirent l'importance de renforcer le mouvement mondial des femmes afin d'influencer leurs propres institutions et de les inciter à investir davantage dans l'égalité des genres. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fut mobilisé pour coordonner le financement de la participation de la société civile du Sud, tandis que les bureaux régionaux et nationaux furent encouragés à soutenir des activités préparatoires dans les pays bénéficiaires. Pour la première fois, la déclaration finale fit explicitement référence à la nécessité de transformer les programmes de développement, au-delà de la simple intégration des femmes. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publia son Rapport sur le développement humain de 1995, consacré à l'égalité des genres, et la Banque mondiale annonça l'abandon du paradigme des « Femmes en développement » au profit d'une approche centrée sur l'égalité des sexes (Eyben, 2015).

Ces conférences internationales furent suivies par l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en 2000, puis des Objectifs de développement durable (ODD) en 2015. Dans ces deux cadres, les États membres des Nations Unies renouvelèrent leur engagement à éliminer les inégalités entre les sexes et à promouvoir l'autonomisation des femmes. Le troisième OMD et le cinquième ODD consacrent explicitement ces priorités, confirmant l'importance croissante de l'égalité des genres comme condition essentielle du développement durable et inclusif (Montinola et Prince, 2018).

2.1.3.2. Impact de l'aide internationale sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes

L'inégalité des genres demeure l'un des principaux défis du développement mondial contemporain. Selon le Forum économique mondial (2022), il faudrait plus de 130 ans pour combler l'écart entre les sexes si les tendances actuelles se maintiennent. Près de 2,4 milliards de femmes dans le monde n'ont toujours pas accès aux opportunités économiques, et environ 60% des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes. Face à cette réalité, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) se sont engagés à accroître leur

soutien financier. Entre 2019 et 2020, ils ont consacré 56,5 milliards de dollars américains à l'aide bilatérale en matière de genre, soit 45% de leur aide publique au développement annuelle. Toutefois, malgré cette allocation substantielle, l'impact réel de l'aide internationale sur la réduction des inégalités de genre et sur l'autonomisation des femmes demeure incertain (Vimala Asty F.T. et al., 2024).

Les recherches empiriques menées par Vimala Asty F.T. et *al.* (2024), portant sur 113 pays en développement entre 2010 et 2019, montrent que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont des conditions essentielles du développement humain, car le genre est interconnecté avec l'ensemble des secteurs du développement. L'étude révèle que l'aide ciblée sur le genre contribue à améliorer les inégalités, mais que ses effets sont limités dans les pays les moins avancés, où le revenu annuel moyen est inférieur à 545 dollars américains. Les auteurs recommandent donc aux pays donateurs de poursuivre l'augmentation de l'aide ciblée, tout en redoublant d'efforts pour identifier des mécanismes plus efficaces d'acheminement de l'aide dans les contextes les plus pauvres. Ils soulignent également que les politiques publiques intégrant la dimension de genre et les mécanismes institutionnels dédiés à l'égalité dans les pays en développement se révèlent souvent inefficaces. Par conséquent, il est nécessaire de revoir le fonctionnement des institutions gouvernementales et de renforcer la mise en œuvre des politiques afin qu'elles produisent des résultats tangibles en matière de réduction des inégalités (Vimala Asty F.T. et *al.*, 2024).

Montinola et Prince (2018) apportent une perspective complémentaire en démontrant que l'autonomisation des femmes constitue un levier essentiel pour accroître l'efficacité de l'aide internationale. Lorsque les femmes disposent de droits, de ressources et d'une voix politique, elles influencent l'orientation des financements étrangers vers des projets répondant à leurs priorités réelles. Dans leur étude portant sur 107 pays en développement entre 1986 et 2010, les auteurs ont analysé la mortalité infantile en fonction du montant net de l'aide publique et du degré d'autonomisation des femmes, mesuré par l'index V-Dem¹⁷. Leurs résultats montrent que l'autonomisation des femmes n'est pas

¹⁷ V-Dem pour dire « Varieties of Democracy » fait référence à l'autonomisation en matière de participation politique, de libertés civiles et de participation à la société civile.

seulement un objectif en soi, mais qu'elle contribue directement à améliorer des indicateurs clés du développement humain, tels que la santé et la survie des enfants.

Malgré ces avancées, la littérature scientifique sur l'impact de l'aide internationale sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes demeure relativement limitée et peu diversifiée, tant en français qu'en anglais. Cette rareté des travaux empêche de saisir pleinement la pluralité des opinions et des expériences liées à ce sujet. Elle met en évidence la nécessité de développer davantage de recherches comparatives et critiques, afin de mieux comprendre les conditions dans lesquelles l'aide internationale peut réellement contribuer à transformer les rapports de genre et à promouvoir une autonomisation durable des femmes dans différents contextes socioéconomiques et culturels.

2.1.4. Le volontariat international pour le développement

2.1.4.1. Trajectoire du volontariat international pour le développement

Il n'est pas aisé de déterminer avec précision le moment où le volontariat international a véritablement émergé, mais la plupart des chercheurs s'accordent à dire qu'il s'agit d'une pratique ancienne qui s'est progressivement transformée au fil du temps. Devereux (2008) rappelle que le volontariat international indépendant trouve ses origines dans les camps de travail à court terme organisés pour la reconstruction de l'Europe après la Première Guerre mondiale, dans les années 1920. Par la suite, dans les années 1930 et 1940, cette pratique s'est élargie à des interventions d'urgence en Inde et dans d'autres pays en développement, ce qui témoigne déjà de son inscription dans une logique transnationale et d'une volonté de répondre à des besoins humanitaires au-delà des frontières nationales.

Cette dynamique s'est accélérée après la Seconde Guerre mondiale, parallèlement à l'essor des projets de développement. Schech et *al.* (2015) précisent que le volontariat pour le développement se caractérise par des individus qui passent une période à l'étranger, principalement dans les pays du Sud, afin de promouvoir un développement aligné sur les priorités nationales. « ... *International development volunteering usually refers to individuals who spend a period of time abroad in the Global South to promote development broadly aligned with the country's development priorities ...* » (Schech et *al.*, 2015, p. 361). Selon ces auteurs, ce type de volontariat s'est véritablement institutionnalisé à partir des

années 1950, au moment où les initiatives de coopération internationale se sont multipliées, donnant au volontariat une dimension plus structurée et intégrée aux politiques publiques.

Dans le prolongement de cette institutionnalisation, Howard et Burns (2015) rappellent que le volontariat pour le développement s'est inscrit dans le contexte des indépendances des pays anciennement colonisés. Le développement international a alors traversé différentes phases, modernisation, libéralisation et ajustement structurel, qui ont profondément influencé les pratiques de volontariat. Ces auteurs insistent sur le fait que le volontariat pour le développement reste marqué par l'héritage du colonialisme, lequel continue de façonner les politiques et les pratiques contemporaines. Autrement dit, même si les formes de volontariat ont évolué, elles demeurent traversées par des rapports de pouvoir Nord-Sud hérités de l'histoire coloniale. Dans cette perspective, Sobocinska (2017) ajoute que, dès les années 1950 et 1960, le volontariat a été mobilisé par les États du Nord comme un instrument de diplomatie et de *soft power*, notamment dans le contexte de la Guerre froide et de la décolonisation, afin de renforcer leur influence dans les pays nouvellement indépendants.

L'évolution historique du volontariat pour le développement illustre bien cette dynamique. Dans les années 1950, il reposait principalement sur la prestation de services et l'assistance technique, reflétant une approche descendante où les volontaires étaient perçus comme des experts venant apporter des solutions. Dans les années 1980, une transformation s'est opérée vers une approche plus participative, fondée sur le partenariat avec les communautés locales. Dans les années 1990, le volontariat a commencé à être envisagé non seulement comme un outil, mais comme une voie privilégiée vers le développement. Depuis les années 2000, l'accent est mis sur l'efficacité et l'impact, et le volontariat est désormais considéré à la fois comme un moyen de développement et comme une fin en soi (Thompson et *al.*, 2020). Cette reconnaissance s'est traduite par l'adoption, en 2001, de trois critères fondamentaux par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre de l'Année internationale des volontaires : les actions doivent être menées librement et sans coercition, le gain financier ne doit pas constituer la motivation principale, et il doit exister un bénéficiaire autre que le volontaire lui-même (Devereux, 2008).

Dans cette continuité, les initiatives récentes témoignent d'une volonté de renforcer la responsabilité et l'efficacité des programmes de volontariat. En octobre 2019, le Forum international pour le volontariat pour le développement a réuni des centaines d'acteurs à Kigali, au Rwanda, pour adopter « *The Global Standard for Volunteering for Development* ». Ce cadre normatif vise à améliorer les pratiques des organisations travaillant avec des volontaires, en insistant sur la collaboration étroite avec les communautés locales. La Déclaration de Kigali met en avant la nécessité de concevoir des activités responsables, capables de produire des améliorations mesurables et durables pour les communautés pauvres et marginalisées, en cohérence avec les programmes nationaux de développement et les Objectifs de développement durable. Elle insiste également sur l'importance de préparer, former et soutenir les volontaires, afin que leur action ne nuise ni aux communautés ni à eux-mêmes, et sur le fait que les opportunités de volontariat doivent être identifiées localement, en réponse aux besoins exprimés par les populations concernées (Thompson et *al.*, 2020).

Il convient aussi d'évoquer le volontourisme. Défini comme une pratique combinant tourisme et volontariat de courte durée, il fait objet de contradictions dans la littérature scientifique. Bien qu'il soit présenté comme une expérience solidaire et transformative, quelques chercheurs soulignent qu'il tend à reproduire des rapports de pouvoir asymétriques entre volontaires issus du Nord et communautés locales du Sud. Hanson Pastran (2018), dans une approche postcoloniale, démontre que le volontourisme, loin de déconstruire les hiérarchies héritées du colonialisme, contribue souvent à les renforcer en positionnant les volontaires comme porteurs de solutions externes et supérieurs aux savoirs locaux. De son côté, Gouin-Bonenfant (2019) insiste sur la nécessité d'une approche interculturelle pour analyser les relations entre bénévoles et communautés hôtes, l'absence de préparation et de reconnaissance des savoirs endogènes limite l'impact positif du volontariat et peut même générer des tensions. Ces travaux mettent en évidence que le volontourisme, en dépit de ses intentions affichées de solidarité, participe à la construction d'un imaginaire néocolonial où les pays du Nord sont perçus comme les seuls capables d'apporter des solutions aux problèmes du Sud.

Ainsi, l'histoire du volontariat international révèle une évolution progressive, passant d'une logique de prestation technique à une approche participative et durable, tout

en restant traversée par des tensions liées à l'héritage colonial et aux rapports de pouvoir Nord-Sud. Les initiatives récentes, telles que la Déclaration de Kigali, témoignent d'une volonté de repenser le volontariat comme un partenariat égalitaire et responsable, capable de contribuer à un développement inclusif et durable. Toutefois, l'existence du volontourisme rappelle que ces ambitions demeurent fragiles et que les pratiques de volontariat doivent continuellement être interrogées et adaptées pour éviter de reproduire des logiques paternalistes et néocoloniales.

2.1.4.2. Impact du volontariat international sur le développement

Dans leur recherche, Thompson et *al.* (2020) affirment que les programmes de volontariat à long terme, lorsqu'ils sont bien structurés, soutenus par les gouvernements et alignés sur les priorités de développement, produisent des bénéfices significatifs tant pour les organisations d'accueil que pour les volontaires eux-mêmes. Les placements prolongés favorisent l'établissement de relations durables et efficaces, ce qui se traduit par un impact positif sur les communautés locales. Plus encore, les programmes qui parviennent à combiner les savoirs extérieurs et les connaissances endogènes peuvent catalyser l'innovation locale et soutenir la recherche de solutions adaptées aux défis spécifiques. À l'inverse, les placements de courte durée tendent à surestimer leurs bénéfices pour les communautés, en raison d'une inadéquation fréquente entre les compétences attendues et celles réellement mobilisées par les volontaires. Cette situation peut engendrer des efforts redondants ou mal coordonnés, réduisant l'efficacité des interventions. De plus, les placements courts risquent de perpétuer des stéréotypes, en attribuant aux volontaires une expertise supposée supérieure à celle des acteurs locaux, ce qui fragilise la reconnaissance des savoirs communautaires (Thompson et *al.*, 2020).

Dans le prolongement de cette réflexion, les mêmes auteurs soulignent également l'importance du volontariat comme vecteur d'autonomisation. Les programmes de développement contemporains exigent de plus en plus la participation active des communautés bénéficiaires et l'appropriation des interventions. Dans ce cadre, le volontariat peut jouer un rôle clé en favorisant des partenariats collaboratifs et en créant un environnement propice à l'engagement citoyen. Lorsqu'il est soutenu par des structures solides, il permet aux individus de s'impliquer proactivement dans des initiatives visant à

renforcer la résilience des communautés locales, tout en consolidant les systèmes et services existants. L'usage des nouvelles technologies amplifie cette dynamique, en offrant des opportunités de renforcement des capacités à long terme et en facilitant la circulation des savoirs (Thompson et *al.*, 2020).

Devereux (2008) propose une analyse nuancée, en soulignant que le volontariat international peut avoir des effets positifs ou négatifs. Dans sa dimension constructive, il constitue un espace d'échange de compétences techniques, de connaissances et d'expériences interculturelles, enrichissant à la fois les volontaires et les communautés. Il peut également sensibiliser les acteurs locaux et internationaux aux inégalités de pouvoir, aux causes profondes de la pauvreté et aux injustices structurelles, tout en suscitant un engagement en faveur d'un développement durable. Le volontariat international à long terme, en particulier, contribue à approfondir la dimension relationnelle du développement et à renforcer le pouvoir de la solidarité transnationale. Il offre ainsi une alternative à l'orientation purement économique et technique de la mondialisation, en mettant l'accent sur les liens humains et la coopération horizontale (Devereux, 2008).

Cependant, cette pratique n'est pas exempte de dérives. Le volontariat international peut se transformer en une forme de charité impérialiste et paternaliste, ou en une pratique de « tourisme bénévole » motivée par des intérêts personnels, tels que le développement professionnel ou l'enrichissement culturel des volontaires issus de milieux aisés. Dans certains cas, il se réduit à une simple prestation d'assistance technique, sans impact durable sur les communautés concernées (Devereux, 2008). Thompson et *al.* (2020) ajoutent que la contribution des volontaires peut être affaiblie lorsqu'ils sont présentés comme des experts répondant avant tout aux attentes des bailleurs de fonds et des partenaires institutionnels, plutôt qu'aux besoins réels des populations locales.

Pour rendre le volontariat international véritablement efficace, Devereux (2008) identifie six éléments essentiels : (1) une motivation humanitaire sincère ; (2) un bénéfice réciproque pour les volontaires et les communautés ; (3) une immersion dans les conditions locales de vie et de travail ; (4) un engagement à long terme ; (5) une responsabilité locale et un partenariat équilibré Nord-Sud ; (6) la volonté de s'attaquer aux causes structurelles plutôt qu'aux seuls symptômes des problèmes. Devereux insiste également sur la nécessité

que les volontaires soient gérés au quotidien par les organisations locales, auxquelles ils doivent rendre des comptes en priorité, avant même l'organisation facilitatrice de leur mission. Cette exigence contraste avec la majorité des projets bilatéraux ou multilatéraux, où le pouvoir décisionnel reste concentré entre les mains des bailleurs de fonds, limitant ainsi l'autonomie des acteurs locaux et la pertinence des interventions (Devereux, 2008).

Enfin, Sobocinska (2017) rappelle que le volontariat apparaît non seulement comme une initiative humanitaire, mais aussi comme un outil politique destiné à « gagner des amis » et à consolider des alliances stratégiques. Sobocinska souligne que cette pratique a évolué en parallèle des grandes phases du développement international, tout en restant marquée par des tensions Nord-Sud et des héritages coloniaux. Les volontaires sont souvent perçus comme porteurs de savoirs externes, ce qui peut renforcer une logique paternaliste, même si le volontariat a également favorisé des rencontres interculturelles et une sensibilisation citoyenne. Sobocinska met ainsi en évidence la double dimension du volontariat : à la fois instrument diplomatique au service des États et espace de construction d'une conscience mondiale.

2.1.4.3. Le genre et le volontariat international

Il apparaît nécessaire de jeter un regard sur les questions de genre dans l'étude du volontariat international, car elles révèlent des dimensions souvent invisibilisées mais essentielles à la compréhension de cette pratique. L'analyse des travaux de Wemlinger et Berlan (2016), Bitamsimli (2021) et Tiessen et *al.* (2021) met en évidence la manière dont le volontariat s'articule avec les enjeux de genre et les dynamiques de pouvoir transnationales. Bien que ces auteurs mobilisent des méthodologies et des contextes différents, ils convergent vers une même idée centrale : le volontariat ne peut être appréhendé uniquement comme une activité altruiste ou technique. Il doit être analysé comme un espace traversé par des rapports sociaux de sexe, des héritages historiques et des tensions géopolitiques qui influencent profondément ses formes et ses effets.

Wemlinger et Berlan (2016) montrent que l'égalité des genres influence directement les habitudes de volontariat des femmes. Leur étude révèle que dans les pays où l'égalité est institutionnellement plus avancée, les femmes participent davantage au volontariat formel, tandis que dans les contextes marqués par de fortes inégalités, leur

engagement se limite souvent à des formes informelles ou communautaires. Ce constat souligne que le volontariat est non seulement une activité sociale, mais aussi un indicateur de la place des femmes dans la sphère publique. En ce sens, les politiques nationales d'égalité des genres jouent un rôle structurant dans la capacité des femmes à s'investir dans des initiatives citoyennes, ce qui ouvre une réflexion sur la manière dont les programmes internationaux peuvent, selon leur conception, renforcer ou fragiliser ces dynamiques.

Bitamsimli (2021) examine les interactions entre volontaires internationaux et communautés locales à travers le prisme des masculinités et du féminisme transnational. Bitamsimli démontre que ces relations ne sont jamais neutres. Elles oscillent entre résistance, coopération et collaboration. Les volontaires masculins peuvent reproduire des hiérarchies de genre et des rapports de domination, mais ils peuvent aussi incarner des formes de masculinités alternatives, plus égalitaires, qui contribuent à transformer les normes locales. Bitamsimli insiste sur le fait que les acteurs locaux ne sont pas passifs, ils négocient activement les termes de l'interaction, ce qui complexifie la lecture du volontariat comme simple transfert de savoirs ou de ressources. Ainsi, le volontariat apparaît comme un espace de confrontation et de renégociation des rapports de pouvoir, où les enjeux de genre jouent un rôle déterminant dans la manière dont les projets sont vécus et appropriés.

Quant à Tiessen et *al.* (2020), leur recherche propose une lecture du volontariat international comme une pratique féministe transformatrice. À partir d'études de cas en Afrique, ces chercheurs montrent que les volontaires peuvent contribuer à modifier les attitudes et comportements liés au genre, en soutenant l'autonomisation des femmes et des filles. Le volontariat est présenté comme un outil permettant de déconstruire les inégalités structurelles et de promouvoir une citoyenneté mondiale sensible au genre. Toutefois, ces chercheurs soulignent que les effets de ces initiatives dépendent du contexte local, de la préparation des volontaires et de la reconnaissance des savoirs endogènes. Autrement dit, le volontariat ne peut être considéré comme une solution universelle, il doit être pensé en fonction des réalités locales et des rapports de pouvoir existants, afin d'éviter de reproduire des logiques paternalistes ou néocoloniales.

2.1.4.4. *Critiques du volontariat international*

Bien que le volontariat international ait démontré des bénéfices tangibles pour les communautés bénéficiaires ainsi que pour les volontaires qui quittent leur pays afin de participer à des missions de développement, il demeure l'objet de nombreuses critiques dans la littérature scientifique. Des chercheurs soulignent ses liens persistants avec des dynamiques de paternalisme, de déséquilibres de pouvoir et de néocolonialisme (Thompson et *al.*, 2020).

D'une part, de nombreuses communautés d'accueil perçoivent les volontaires internationaux comme des individus privilégiés, dotés de compétences particulières et porteurs d'une supériorité raciale implicite. Cette perception contribue à racialiser les interactions entre volontaires et organisations locales, renforçant ainsi les hiérarchies d'aide préexistantes. D'autre part, il est indéniable que nombre de volontaires sont animés par le désir sincère de contribuer à un monde plus juste et plus égalitaire. Leur engagement est souvent nourri par des campagnes en faveur de la justice mondiale et par des initiatives visant à réformer les structures d'aide et de commerce. Dans ce contexte, les volontaires se définissent comme des « citoyens du monde », conscients des enjeux globaux tels que la pauvreté et convaincus de leur capacité à agir de manière responsable. Toutefois, cette conception de la citoyenneté mondiale reste problématique, car elle tend à privilégier les pays du Nord comme seuls acteurs légitimes et habilités à intervenir (Schech et *al.*, 2015).

Devereux (2008) formule également une série de critiques à l'égard du volontariat international. Premièrement, il peut être perçu comme une forme d'impérialisme du Nord, servant davantage les intérêts des gouvernements donateurs que les causes profondes de la justice sociale. Deuxièmement, il demeure élitiste, car il attire principalement des individus blancs, hautement qualifiés, issus de la classe moyenne du Nord, capables de prendre un congé prolongé pour s'investir dans des activités caritatives. Troisièmement, les bénéfices du volontariat profitent souvent davantage aux volontaires eux-mêmes, sous forme de compétences acquises et de développement personnel, qu'aux communautés locales, lesquelles peuvent être épuisées par les efforts nécessaires pour accueillir et intégrer ces volontaires. Quatrièmement, le volontariat international peut se limiter à combler un déficit de personnel qualifié, ce qui compromet le développement des capacités locales et

désavantage les demandeurs d'emploi locaux. Cinquièmement, il engendre des coûts élevés tels que les billets d'avion, les indemnités, les assurances et les formations, qui pourraient être réaffectés à des besoins prioritaires des organisations partenaires. Sixièmement, les volontaires risquent d'imposer leurs styles et cultures de gestion, en particulier dans les petites structures, ce qui peut fragiliser les pratiques locales. Septièmement, leur capacité à générer des changements durables est limitée par la nature ambiguë de leur rôle, des descriptions de poste imprécises et un manque de soutien organisationnel. Huitièmement, leur compréhension du contexte local reste souvent superficielle, en raison d'une expérience limitée et d'une immersion insuffisante. Enfin, neuvièmement, le succès des organisations de coopération est trop souvent évalué en fonction du nombre de volontaires envoyés, plutôt qu'à partir des résultats concrets obtenus sur le terrain ou après leur retour (Devereux, 2008).

En conclusion, la littérature sur la Politique d'aide internationale féministe du Canada (PAIF) se révèle particulièrement critique. Le caractère féministe revendiqué par la PAIF, ainsi que sa capacité à proposer une approche réellement novatrice en matière d'égalité des genres et de renforcement du pouvoir des femmes, sont remis en question. Plusieurs auteurs considèrent qu'elle reproduit des logiques néocoloniales, en imposant un modèle défini par le gouvernement canadien aux pays en développement. Quant au volontariat international pour le développement, les analyses demeurent plus nuancées : son impact est jugé mitigé, car il dépend fortement des contextes locaux, des modalités de mise en œuvre et des rapports de pouvoir entre acteurs du Nord et du Sud. Cette ambivalence souligne la nécessité d'une réflexion critique sur les conditions dans lesquelles le volontariat et les politiques féministes peuvent réellement contribuer à un développement équitable et durable.

2.2. Problématique

Dans cette partie, nous expliquons les raisons qui nous ont conduits à entreprendre cette recherche et les éléments qui ont orienté notre choix d'objet d'étude. Nous partons des éléments connus, tout en cherchant à approfondir celles qui demeurent partielles ou fragmentaires. Cette recherche s'inscrit dans une volonté de mieux comprendre les enjeux liés à la mise en œuvre de la Politique d'aide internationale féministe du Canada (PAIF).

Elle répond à la nécessité d'examiner un champ encore peu exploré dans la littérature scientifique, en particulier le rôle de la coopération volontaire internationale dans la promotion de l'égalité des genres.

2.2.1. Problème de recherche

La recension des écrits présentée dans le chapitre précédent a mis en évidence la diversité des opinions formulées par les chercheurs à l'égard de la PAIF. Certains auteurs interrogent sa pertinence en la comparant aux approches antérieures, d'autres remettent en question son caractère véritablement féministe et ses objectifs, tandis que plusieurs soulignent les limites de sa mise en œuvre. Ces constats critiques constituent le point de départ de notre réflexion et expliquent pourquoi nous avons entrepris ce projet de recherche. Nous avons choisi de concentrer notre attention sur l'aspect de la mise en œuvre, car comprendre comment la PAIF est concrètement appliquée dans les pays en développement apparaît essentiel pour évaluer sa capacité à atteindre ses ambitions. Plus spécifiquement, nous nous intéressons à l'axe central de cette politique : la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles.

Afin de saisir la logique de cette politique, il convient de rappeler que le document de la PAIF, entré en vigueur en 2017, identifie deux principaux canaux pour atteindre ses objectifs. Le premier consiste à collaborer avec les organisations féminines locales de défense des droits et avec divers partenaires afin de concevoir et de mettre en œuvre des méthodes de travail novatrices. Le second repose sur la mobilisation des hommes et des garçons, en les incitant à participer activement à la lutte contre les inégalités de genre (Affaires mondiales Canada, 2017). Ces deux canaux traduisent une volonté de combiner l'action des acteurs locaux et l'implication des hommes dans la transformation des rapports sociaux de genre. Le même document précise que le Canada privilégie les initiatives qui mettent en avant trois caractéristiques essentielles : la protection et la promotion des droits fondamentaux des femmes et des filles ; leur participation aux processus décisionnels au même titre que les hommes ; et leur accès aux ressources nécessaires pour garantir une égalité sociale et économique durable.

Dans la continuité de cette orientation, le gouvernement du Canada insiste sur l'importance de collaborer avec différents types de partenaires. Bien qu'il ne fournisse pas

une liste exhaustive, le document de la PAIF mentionne quatre catégories principales : les entités du secteur privé, appelées à cofinancer et investir dans la création de systèmes stables et inclusifs ; les organisations multilatérales, telles que les Nations Unies, le *Commonwealth*, l'Organisation internationale de la francophonie ou encore le G7, qui peuvent contribuer à faire avancer l'agenda canadien en matière d'égalité des genres ; les entités gouvernementales des pays bénéficiaires, dont la collaboration est jugée essentielle pour répondre efficacement aux besoins et priorités locaux ; et enfin les organisations de la société civile canadiennes et internationales, reconnues pour leur expertise et leur expérience à l'échelle locale. À titre d'exemple, Affaires mondiales Canada (AMC) a prévu, sur une période de cinq ans, d'octroyer 100 millions de dollars canadiens aux petites et moyennes organisations canadiennes de la société civile travaillant en partenariat avec des organisations locales dans les pays en développement, afin de mettre en œuvre les six champs d'action de la PAIF.

C'est ce dernier type de partenariat, entre AMC et les organisations canadiennes de la société civile, qui a particulièrement retenu notre attention. En effet, le document de la PAIF ne fournit que peu de détails sur son fonctionnement, et les autres publications officielles ou scientifiques disponibles n'apportent pas davantage de précisions. Ce manque d'information révèle une lacune dans la littérature et justifie notre démarche de recherche. Nous voulons comprendre le rôle de ce partenariat dans la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement, ainsi que la manière dont il se concrétise sur le terrain. Les informations disponibles sur le site internet d'AMC indiquent que ce ministère collabore avec quinze organisations canadiennes pour la mise en œuvre de la PAIF à travers le Programme de coopération volontaire (PCV). Cependant, nous n'avons pas trouvé de recherches scientifiques sur ce sujet, ce qui a suscité notre intérêt à entreprendre cette étude.

2.2.2. Objectifs de recherche

Notre recherche se distingue par son originalité, puisqu'elle vise à examiner si la coopération volontaire internationale peut constituer un outil favorisant la mise en œuvre de la PAIF dans les pays en développement, en particulier dans le domaine de l'égalité des genres et du renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Cet angle d'analyse est

absent de la littérature existante, ce qui renforce la pertinence de ce travail. Nous estimons que cette recherche nous aidera à répondre à nos objectifs généraux suivants :

- Comprendre l'intérêt des coopérants volontaires pour les questions de genre;
- Comprendre la nature des missions de travail des coopérants volontaires dans le cadre du PCV ;
- Analyser comment l'aspect de l'égalité des genres et du renforcement du pouvoir des femmes et des filles est intégré dans ces missions ;
- Recueillir les perceptions des coopérants volontaires à l'égard des questions de genre dans le cadre du PCV.

Nous estimons que les résultats de cette étude pourront servir de base à des recherches futures, soit pour approfondir davantage ce sujet, soit pour explorer les aspects encore peu étudiés. Conscients des limites inhérentes à toute recherche, nous n'avons pas la prétention de couvrir l'ensemble des dimensions du lien entre la PAIF et la coopération volontaire internationale. Toutefois, nous espérons que nos résultats pourront être utiles aux organisations canadiennes qui recrutent et envoient des volontaires pour des missions de renforcement des capacités dans les pays en développement, ainsi qu'aux fonctionnaires d'AMC impliqués dans l'élaboration des politiques et la programmation.

2.2.3. Question de recherche

Selon les informations disponibles sur le site internet du gouvernement du Canada, la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le cadre du développement international s'appuie sur divers programmes et projets gérés par Affaires mondiales Canada (AMC) (Gouvernement du Canada, 2023). Parmi ces initiatives, le Programme de coopération volontaire (PCV), qui existe depuis plus de cinquante ans, occupe une place centrale. Il est explicitement mentionné par AMC comme l'un des instruments privilégiés pour la mise en œuvre de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada (Gouvernement du Canada, 2024).

Le PCV vise principalement à renforcer les capacités des organisations locales et à apporter un soutien ciblé dans différents secteurs. Les volontaires qui y participent contribuent non seulement à faire avancer les objectifs de la PAIF, mais ils jouent également un rôle important dans l'engagement des citoyens canadiens envers le

développement international. Ce double impact, à la fois dans les pays partenaires et au sein de la société canadienne, illustre la dimension transnationale du volontariat et son potentiel à favoriser une prise de conscience élargie des enjeux liés à l'égalité des genres (Gouvernement du Canada, 2024). En ce sens, le PCV ne se limite pas à une intervention technique, il constitue aussi un vecteur de sensibilisation et de mobilisation citoyenne, renforçant la légitimité de la PAIF sur la scène nationale et internationale.

Sur le plan financier et organisationnel, le PCV géré par AMC dispose d'un budget évalué à 420 millions de dollars canadiens pour la période 2020-2027. L'un de ses objectifs majeurs est d'envoyer au moins 10 000 coopérants volontaires dans les pays en développement. Pour atteindre cette cible, AMC a lancé un appel à des organisations canadiennes expérimentées dans le volontariat international, les invitant à conclure des partenariats afin de mettre en œuvre certains engagements de la PAIF, notamment la promotion de l'égalité des genres (Gouvernement du Canada, 2023). Comme nous l'avons mentionné dans le premier chapitre de ce mémoire, quinze organisations canadiennes ont été sélectionnées et bénéficient d'un financement pour déployer la PAIF dans les pays en développement (Gouvernement du Canada, 2024). Ce dispositif témoigne de la volonté du Canada de s'appuyer sur un réseau diversifié d'acteurs pour traduire ses ambitions féministes en actions concrètes.

Cependant, malgré l'importance stratégique du PCV et les ressources considérables qui lui sont allouées, nos recherches n'ont pas permis d'identifier de documents détaillant la manière dont ce programme contribue spécifiquement à faire progresser l'axe principal de la PAIF, à savoir la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Ce constat révèle une lacune dans la documentation officielle et scientifique, qui limite la compréhension des mécanismes concrets par lesquels le volontariat international soutient les objectifs féministes de la politique canadienne.

C'est précisément pour combler cette lacune que nous entreprenons cette recherche. Notre démarche vise à apporter des éléments de réponse en analysant le rôle du travail des coopérants volontaires dans la mise en œuvre de la PAIF. Ainsi, la question de recherche que nous formulons est la suivante : « **Quelle contribution, s'il y en a, des coopérants volontaires canadiens recrutés par des organisations canadiennes dans le cadre du**

programme de coopération volontaire à faire avancer l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement, et quelles sont leurs perceptions à cet égard? ».

Chapitre 3 : Cadre théorique et conceptuel

Dans ce chapitre, nous présentons l'approche théorique et les concepts qui orientent ce travail de recherche et qui seront utilisés pour analyser les résultats des entrevues. L'objectif est de répondre à la question de recherche en s'appuyant sur un cadre conceptuel clair. Cette question s'inscrit dans l'axe principal de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) du Canada, qui met de l'avant la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Le gouvernement libéral de Justin Trudeau a précisé que l'objectif ultime de cette politique était de soutenir les initiatives de développement dans les pays du Sud, en contribuant à l'élimination de la pauvreté et en favorisant un monde plus pacifique, inclusif et prospère (Affaires mondiales Canada, 2017).

Afin de mieux comprendre les dynamiques liées à l'égalité des genres dans le développement, nous avons jugé pertinent de mobiliser l'approche de l'insertion des femmes dans le développement, connue en anglais sous le terme « *Women in Development (WID)* ». Cette approche permet de relier les enjeux de justice sociale aux objectifs économiques, en mettant en lumière la contribution des femmes comme actrices productives et non seulement comme bénéficiaires passives des politiques publiques. Elle offre ainsi un cadre critique pour analyser la manière dont les programmes de développement intègrent les femmes. Contrairement à l'approche « *Women and Development (WAD)* », qui se limite à analyser les relations structurelles entre femmes et économie, et à l'approche « *Gender and Development (GAD)* », qui recentre l'analyse sur les rapports de genre de manière plus large, WID permet d'examiner directement la place des femmes comme actrices économiques et les obstacles concrets à leur participation. Cette approche offre ainsi un point d'entrée cohérent avec les objectifs de cette recherche, qui porte sur l'accès aux ressources et le renforcement des capacités des femmes dans les contextes de développement.

Pour guider l'analyse et l'opérationnalisation des données, cinq concepts ont été mobilisés. La motivation au travail permet d'examiner les facteurs qui influencent l'engagement des coopérants volontaires dans les missions de coopération internationale.

Le renforcement des capacités constitue un outil analytique central pour évaluer les effets des interventions sur les compétences et le pouvoir d’agir des femmes. Enfin, les concepts d’égalité des genres, d’agentivité des femmes et d’autonomisation des femmes offrent un cadre permettant de saisir les transformations des rapports de pouvoir et les avancées en matière d’accès aux ressources et de participation décisionnelle.

3.1. Cadre théorique

L’approche « Insertion des femmes dans le développement » ou WID (*Women in development*) est apparue au début des années 1970, porté par des femmes professionnelles du développement basées à Washington aux États-Unis. À partir de leurs expériences sur le terrain, elles ont constaté que la modernisation ne profitait pas aux femmes et pouvait même aggraver leur situation. Ces constats ont conduit à des actions politiques, notamment le « *Percy Amendment*¹⁸ » de 1973, qui imposait à l’aide américaine d’intégrer les femmes dans les économies nationales des pays bénéficiaires (Miller et Razavi, 1995). Cette institutionnalisation marque une étape importante, car elle traduit la reconnaissance officielle du rôle des femmes dans le développement, même si cette reconnaissance restait encore limitée dans sa portée.

L’approche WID s’est nourrie du féminisme libéral, qui revendiquait l’égalité des droits, l’accès à l’emploi et la citoyenneté. Cette approche considérait que les inégalités provenaient surtout des stéréotypes et des normes sociales intériorisées, et qu’elles pouvaient être corrigées par des lois contre la discrimination et des programmes d’égalité des chances. Toutefois, elle mettait peu l’accent sur les rapports de pouvoir entre hommes et femmes. Dans le champ du développement, cela a conduit à privilégier le rôle économique des femmes plutôt que leurs rôles sociaux ou familiaux (Miller et Razavi, 1995).

Un apport majeur fut l’ouvrage d’Ester Boserup intitulé « *Women’s Role in Economic Development* » publié en 1970. Elle y démontrait l’importance des femmes dans

¹⁸ *Percy Amendment* est une modification adoptée en 1973 à la loi américaine sur l’aide extérieure (*Foreign Assistance Act de 1961*). Elle stipule que l’aide des États-Unis doit accorder une attention particulière à l’intégration des femmes dans les économies nationales des pays bénéficiaires. Il s’agit d’une disposition légale qui a obligé les programmes de développement financés par les États-Unis à inclure les femmes comme actrices économiques, et non seulement comme bénéficiaires passives.

l'agriculture, notamment en Afrique subsaharienne, où elles assuraient une grande part de la production alimentaire. Boserup critiquait les politiques coloniales et postcoloniales qui favorisaient les hommes dans l'accès aux nouvelles technologies et aux cultures de rente, marginalisant ainsi les femmes et affaiblissant leur statut. Les défenseurs du WID ont repris les idées de Boserup pour affirmer que les femmes ne devaient plus être vues uniquement comme épouses ou mères, mais comme des travailleuses productives. Leur exclusion du marché expliquait leur subordination, et leur intégration dans l'économie devait améliorer leur statut tout en renforçant le développement global (Miller et Razavi, 1995).

Le mouvement WID a eu deux grands impacts : il a stimulé la recherche et les débats sur le rôle des femmes dans le développement, et il a poussé les institutions à créer des mécanismes pour intégrer les femmes dans leurs politiques. Les chercheurs ont montré que le travail des femmes, souvent invisible ou non reconnu, devait être pris en compte dans les statistiques officielles. Ils ont aussi dénoncé la discrimination dans de nombreux projets de développement, comme en agriculture, où les services et innovations étaient destinés aux hommes alors que les femmes cultivaient aussi (Miller et Razavi, 1995).

L'approche WID s'est beaucoup appuyée sur des exemples d'Afrique subsaharienne, où les femmes jouent un rôle important dans la production alimentaire. Mais certains chercheurs ont critiqué une tendance à exagérer ce rôle, affirmant parfois que les femmes produisaient jusqu'à 80% de la nourriture, ce qui pouvait masquer la contribution des hommes. En réalité, les systèmes agricoles reposent sur une combinaison du travail des deux sexes, ce qui rend difficile de cibler uniquement les femmes pour l'attribution des ressources (Miller et Razavi, 1995).

Une autre limite de l'approche WID est qu'elle a souvent mis de côté les questions de bien-être et de santé des femmes, pour se concentrer sur leur rôle productif. Pourtant, dans la vie réelle, production et reproduction sont liées : si les femmes travaillent davantage pour la sécurité alimentaire, cela peut avoir des effets négatifs sur leur santé. En négligeant ces aspects, le WID s'est parfois retrouvé en décalage avec les besoins réels des femmes et avec les critiques féministes qui demandaient une meilleure prise en compte des liens entre travail productif et responsabilités familiales (Miller et Razavi, 1995).

Depuis la publication des travaux d'Ester Boserup, plusieurs recherches se sont accumulées sur l'approche WID. Goetz (1988) apporte une perspective plus critique en soulignant les contradictions internes du féminisme appliqué au développement. Elle montre que, dans le champ WID, vouloir tout savoir peut créer des inégalités de connaissances et mettre de côté certaines voix de femmes. Goetz rappelle que les approches féministes doivent rester attentives aux tensions entre théorie et pratique, et éviter de réduire les femmes à des catégories homogènes. Son analyse met en lumière la complexité des rapports de pouvoir et la nécessité de dépasser les simplifications qui peuvent fragiliser les stratégies politiques en faveur des femmes. Koczberski (1998) poursuit cette critique en soulignant que l'approche WID tend parfois à instrumentaliser le rôle productif des femmes sans remettre en cause les structures de domination qui les marginalisent. Le WID risque ainsi de renforcer une vision utilitariste des femmes, valorisées surtout pour leur contribution économique, plutôt que pour leurs droits et leur autonomie.

Turner et Fischer-Kowalski (2010) soulignent que l'approche de Boserup, qui relie économie, agriculture et rapports de genre, offre des outils précieux pour comprendre les défis contemporains liés à la durabilité et à la justice sociale. De leur côté, Benería et Sen (1981) revisitent l'œuvre de Boserup en articulant les notions d'accumulation et de reproduction. Ces chercheurs montrent que l'économie ne peut être comprise sans prendre en compte le rôle des femmes dans la reproduction sociale, et que leur contribution dépasse largement la sphère productive. Leur analyse met en évidence les liens entre travail reproductif et développement, et critique les politiques qui continuent d'ignorer cette dimension. En revisitant Boserup, Turner et Fischer-Kowalski enrichissent le débat en soulignant que la reconnaissance des femmes dans le développement doit inclure à la fois leur rôle économique et leur rôle social.

Tinker (2007) rappelle que les femmes ont longtemps été ignorées dans les politiques de développement. Les projets se concentraient surtout sur les hommes, en considérant que les bénéfices ruisselleraient vers les femmes et les familles. Mais en réalité, cette approche a souvent aggravé la situation des femmes, en réduisant leur rôle économique et en les enfermant dans des fonctions domestiques. Tinker insiste sur le fait que les femmes doivent être vues non seulement comme mères ou épouses, mais aussi comme actrices productives dans l'économie. Elle plaide pour que les politiques de

développement leur donnent un accès réel aux ressources, aux technologies et aux opportunités économiques. Tinker plaide que reconnaître le rôle des femmes n'est pas seulement une question d'équité, mais aussi une manière de rendre les projets de développement plus efficaces et durables.

De l'ensemble de ces quelques travaux, on peut dire que Boserup a ouvert la voie en démontrant l'importance des femmes dans l'économie, mais les critiques de Goetz et Koczberski rappellent que cette reconnaissance ne suffit pas si elle reste instrumentale ou simplificatrice. Turner et Fischer-Kowalski réaffirment la pertinence de Boserup pour les enjeux contemporains, tandis que Benería et Sen enrichissent son apport en intégrant la dimension de la reproduction sociale. Tinker, enfin, souligne la nécessité d'une approche plus globale qui relie équité, justice sociale et efficacité économique. Ce corpus révèle ainsi que la réflexion sur femmes et développement oscille entre la valorisation de leur rôle productif et la nécessité de transformer en profondeur les rapports de genre et les structures économiques. Enfin, de multiples autres autrices telles Martha Nussbaum, Susan Moller ou Mona Lena Krook, pour ne nommer qu'elles, explorent également la question de l'égalité des femmes dans sa réalisation par des réformes juridiques et institutionnelles au sein de la démocratie libérale, en mobilisant l'État comme garant des droits, de la participation et de l'inclusion. Cela témoigne d'un intérêt soutenu pour la question de l'équité des genres à partir de l'analyse du rôle des institutions gouvernementales.

Pour notre recherche nous allons nous inspirer du WID tout en reconnaissant les critiques importantes qui lui ont été adressées. Il s'agit pour nous de nous pencher sur les mécanismes d'insertion des femmes à partir de l'action publique démocratique. Nous nous penchons sur le rôle de l'État comme acteur potentiel de transformation sociale en particulier lorsqu'il est question de changements législatifs et administratifs pour une équité entre les sexes.

3.2. Cadre conceptuel

Dans les sections suivantes, nous allons explorer le corpus de certaines recherches pour expliquer les concepts de la motivation au travail, du renforcement des capacités, de l'égalité des genres, de l'agentivité des femmes et de l'automatisation des femmes, qui sont importants pour cette recherche.

3.2.1. Le concept de la motivation au travail

La motivation au travail est un concept complexe et multidimensionnel. Les différents chercheurs l'ont définie, mesurée et discutée de différentes manières selon les périodes, les théories et leurs objectifs. Elle occupe une place centrale en psychologie organisationnelle et en gestion des ressources humaines, car elle aide à comprendre pourquoi les individus s'engagent dans leurs tâches, comment ils maintiennent leur effort et dans quelles conditions ils atteignent leurs objectifs.

Dans les premiers travaux de recherche sur le concept de la motivation, DuBois (1975) décrit la motivation comme l'ensemble des facteurs qui poussent une personne à agir et à persévérer. Il met l'accent sur des éléments concrets : les conditions de travail, la reconnaissance, le salaire, le climat organisationnel et le style de supervision. Cette approche est pragmatique : la motivation est ce qui « fait agir » et ce qui « tient dans la durée ». DuBois souligne que la motivation ne peut être séparée des réalités quotidiennes du travail.

Par la suite, Roussel (2000) définit la motivation comme un processus psychologique qui détermine la direction, l'intensité et la persistance des comportements tout en soulignant que la motivation est un levier central de la performance et de la satisfaction au travail. La motivation est donc perçue comme un outil stratégique de gestion au cœur des dynamiques organisationnelles.

Dans la même perspective psychologique, Forest et Mageau (2008) s'appuient sur la théorie de l'autodétermination (TAD) pour définir la motivation. Il s'agit d'une énergie psychologique qui oriente et soutient les comportements, selon un continuum allant de formes autodéterminées à contrôlées. La motivation de qualité découle de la satisfaction des besoins fondamentaux : autonomie, compétence et appartenance sociale. Elle se manifeste par la motivation intrinsèque (plaisir et intérêt pour la tâche) et par des formes extrinsèques régulées de manière autonome (régulations identifiées et intégrées). À l'inverse, les régulations introjectées et externes, ainsi que l'amotivation, traduisent une motivation contrôlée ou absente, moins durable et moins bénéfique pour le bien-être et la performance.

Vo et al. (2022) définissent la motivation comme le résultat de l'alignement entre besoins individuels et conditions sociales. Elle apparaît quand le contexte soutient les

besoins psychologiques, offre des ressources et réduit les contraintes. Elle diminue dans les environnements injustes ou peu soutenant. La motivation est donc un phénomène relationnel et situé, influencé par les normes et les structures sociales. Cette approche rejoint la TAD tout en l'élargissant aux conditions macrosociales.

Lemoine (2023) ajoute une dimension existentielle et identitaire. Pour lui, être motivé signifie se sentir relié à une activité qui a une valeur personnelle et sociale. La motivation ne se réduit pas aux incitations externes, elle demande un travail de construction du sens. Elle se traduit par des indicateurs d'engagement comme la vigueur, le dévouement et l'absorption. On est motivé quand le travail « fait sens » dans une histoire personnelle et collective.

Ces travaux montrent que la motivation au travail est à la fois un processus psychologique, un levier organisationnel, une réalité mesurable, une quête de sens et un phénomène social. Les points communs résident dans l'idée que la motivation oriente l'action et soutient la persistance des comportements. Les divergences apparaissent dans la manière de hiérarchiser ses dimensions : certains privilégient les conditions pratiques et organisationnelles, d'autres la qualité psychologique, d'autres la quête existentielle. Cette pluralité permet d'appréhender la motivation au travail dans toute sa complexité et d'en faire un concept transversal. L'analyse des données permettra de comprendre les facteurs qui ont motivé les coopérants volontaires ayant participé à cette recherche, à s'investir dans la coopération internationale.

3.2.2. Concept de renforcement des capacités

Le concept de renforcement des capacités est aujourd'hui reconnu comme un concept transversal, mobilisé dans des contextes variés tels que la santé publique, le développement international, la gouvernance locale ou encore la stratégie d'entreprise. Sa force réside dans sa polyvalence, mais cette même diversité rend parfois son usage flou et difficile à cerner. Les chercheurs qui s'y sont intéressés l'ont abordé sous des angles différents, chacun mettant en avant une dimension particulière selon son contexte et ses objectifs. Cette pluralité d'approches permet de mieux comprendre la richesse du concept, mais elle révèle aussi ses limites et ses ambiguïtés.

Dans une perspective française, Sorgenfrei (2004) insiste sur l'importance de concevoir le renforcement des capacités comme un processus global qui dépasse la simple formation technique. Pour Sorgenfrei, le renforcement des capacités est un cadre qui englobe les dimensions institutionnelles, organisationnelles et humaines, et qui doit être pensé comme un levier de transformation sociale et politique. Cette approche met en avant la spécificité des contextes nationaux et la nécessité d'adapter les stratégies de renforcement aux réalités locales. En d'autres termes, il ne suffit pas de transférer des compétences techniques, il faut aussi tenir compte des structures sociales et politiques qui conditionnent la mise en œuvre des projets.

Cette idée est prolongée par Lahya et Bennis (2023), qui analysent le rôle du renforcement des capacités dans les associations locales. Pour ces chercheurs, il ne s'agit pas seulement d'améliorer les compétences individuelles, mais de renforcer la capacité collective des organisations à agir sur le développement local. Leur contribution souligne que les associations, lorsqu'elles disposent de ressources, de savoir-faire et de légitimité, deviennent des acteurs clés de la gouvernance territoriale. Le renforcement des capacités est donc présenté comme un facteur de durabilité et d'autonomie pour les communautés. La réflexion se déplace du niveau institutionnel vers le niveau communautaire, soulignant que la capacité collective est un moteur essentiel de changement social.

Dans une perspective plus conceptuelle, Morgan (2006) décrit la notion de capacité comme un ensemble de compétences, de ressources et de relations qui permettent à un système ou à une organisation de fonctionner et de se développer. Sa réflexion met en évidence la difficulté de saisir la capacité comme un objet stable : elle est dynamique, évolutive et dépendante des contextes. Morgan insiste sur le fait que la capacité ne peut être réduite à des indicateurs techniques, mais doit être comprise comme une combinaison de dimensions humaines, sociales et institutionnelles. Cette approche théorique complète les réflexions précédentes en montrant que la capacité est un processus vivant, qui se transforme au fil du temps et des interactions.

Cette vision est reprise par Merino et de los Ríos Carmenado (2012), dans leur recherche sur le renforcement des capacités dans les projets de développement. Ils montrent que la capacité se construit à travers des processus participatifs, où les

bénéficiaires sont impliqués dans la définition des objectifs et des actions. Le renforcement des capacités est donc vu comme une démarche de co-construction, qui vise à créer des conditions favorables à l'autonomie et à la durabilité des projets. Leur analyse insiste sur l'importance de l'apprentissage collectif et de la gestion partagée des ressources. En reliant leur réflexion à celle de Morgan, on comprend que la capacité n'est pas seulement une accumulation de compétences, mais un processus relationnel et participatif qui engage les acteurs dans une dynamique commune.

Kuhlicke et Steinführer (2010) proposent une approche en lien avec les risques naturels. Ils introduisent la notion de « *social capacity building* », qui met l'accent sur la capacité des communautés à anticiper, gérer et surmonter les catastrophes. Leur cadre conceptuel montre que le renforcement des capacités ne se limite pas aux compétences techniques de gestion des risques, mais inclut aussi la confiance, la solidarité et les réseaux sociaux. La capacité est donc envisagée comme une ressource collective qui permet aux sociétés de faire face aux incertitudes et de renforcer leur résilience. Cette approche illustre bien la dimension sociale et relationnelle du concept, en montrant que la force d'une communauté réside autant dans ses liens internes que dans ses compétences techniques.

Dans une perspective différente, Shams (2016) applique le concept de renforcement des capacités au monde du marketing et de la stratégie d'entreprise. Il propose un cadre conceptuel qui montre comment les organisations peuvent développer leurs compétences internes, favoriser l'innovation et s'adapter aux changements du marché pour créer un avantage compétitif durable. L'idée centrale est que le renforcement des capacités ne concerne pas seulement les communautés ou les institutions publiques, mais qu'il peut aussi être un outil stratégique pour les entreprises. Shams explique que si une organisation investit dans ses savoir-faire et ses ressources humaines, elle peut rester performante et compétitive sur le long terme. Cette extension du concept au secteur privé illustre sa flexibilité, mais on peut se demander si en élargissant trop son champ d'application on ne risque pas de diluer encore davantage sa signification.

De leur côté, Vincent et Stephen (2015) mettent l'emphasis sur le rôle des gouvernements locaux dans le renforcement des capacités. Les auteurs montrent que les municipalités doivent améliorer leurs compétences et leur organisation pour mieux

répondre aux besoins des citoyens. Ils identifient plusieurs défis, comme le manque de ressources financières, la corruption et la faible formation du personnel. Mais ils mettent aussi en avant des opportunités, notamment la formation continue, la transparence et la participation citoyenne. Leur analyse souligne que le renforcement des capacités au niveau local est essentiel pour assurer un développement durable et une meilleure gouvernance, malgré les obstacles structurels. Cette réflexion complète celle de Shams en montrant que, qu'il s'agisse d'entreprises ou de collectivités locales, le renforcement des capacités est un outil stratégique qui doit être adapté aux réalités spécifiques des acteurs.

Enfin, Hawe (2000) adopte une approche critique avec un questionnement profond : « renforcer les capacités, oui, mais pour quoi faire? ». Hawe insiste sur le fait que le renforcement des capacités ne doit pas être une fin en soi. Il doit être lié à des objectifs clairs, comme l'amélioration de la santé publique ou la promotion de la justice sociale. Hawe rappelle que sans finalité précise, les initiatives de renforcement risquent de rester vides de sens et de ne pas produire de résultats tangibles. Il ne suffit pas de renforcer les capacités pour le principe, il faut savoir pourquoi on le fait et à qui cela profite.

Les travaux recensés dans cette section montrent que le renforcement des capacités constitue un concept à la fois pluriel et évolutif. Les chercheurs s'entendent pour dire que le renforcement des capacités ne se limite pas à la formation individuelle, mais qu'il englobe également des dimensions organisationnelles, sociales et institutionnelles. S'ils reconnaissent son importance, ils en soulignent aussi les limites récurrentes : définition imprécise, mise en œuvre superficielle, absence de finalité clairement établie. Dans l'ensemble, il ressort que le renforcement des capacités ne peut être véritablement efficace que s'il est arrimé à des objectifs précis et adapté au contexte dans lequel il est mobilisé. L'analyse des données permettra de comprendre comment les coopérants volontaires ont contribué à renforcer les capacités des bénéficiaires dans les communautés locales des pays en développement, ainsi que les effets de ces interventions sur les conditions des femmes et des filles.

3.2.3. Concept d'égalité des genres

Le concept d'égalité entre les femmes et les hommes s'est progressivement imposé dans les discours politiques et institutionnels à partir de la troisième Conférence mondiale

des Nations unies sur les femmes, tenue à Nairobi en 1985. Cette rencontre, centrée sur le rôle des femmes dans le développement, a marqué une étape décisive dans la diffusion internationale de l'idée d'égalité de genre (Sénac, 2008). Depuis lors, la notion est devenue incontournable dans les débats publics et académiques. Toutefois, elle demeure controversée, car les intellectuels, universitaires et féministes ne s'accordent pas sur une interprétation commune, révélant ainsi la complexité et la pluralité des significations associées à l'égalité de genre (Sénac, 2008; Storozhuk et Hoyan, 2018).

Cette diversité d'interprétations apparaît clairement dans l'analyse de Verloo (2007), qui étudie les politiques de genre en Europe à travers une approche critique des cadres utilisés pour définir l'égalité. Elle montre que le concept peut être compris de différentes manières : comme une égalité formelle des droits, comme une égalité des chances ou encore comme une reconnaissance des différences. Ces significations multiples coexistent, mais elles peuvent également entrer en contradiction, rendant les politiques publiques ambiguës et parfois difficiles à appliquer. Cette pluralité souligne que l'égalité de genre n'est pas un concept figé, mais une construction mouvante qui dépend des contextes politiques et culturels.

La controverse autour de l'égalité de genre s'explique aussi par l'évolution du concept de genre lui-même, qui a émergé dans les années 1990 sous l'influence du courant féministe radical. Celui-ci cherchait à distinguer le sexe biologique du genre socialement construit afin de mieux comprendre les mécanismes de reproduction des rapports de domination masculine. Ordioni (2005) rappelle que le sexe renvoie aux différences biologiques entre femmes et hommes, tandis que le genre met en lumière la dimension sociale et culturelle de ces différences, leur caractère historique et leur potentiel évolutif. Cette distinction est reprise par D'Almeida et Coffi (2019), qui insistent sur le fait que le genre est une construction sociale, par opposition au sexe qui relève de la biologie.

Dans la même perspective, Moghadam et Senftova (2007) définissent l'égalité comme la reconnaissance des rôles et des places assignés aux femmes et aux hommes, ainsi que des moyens dont ils disposent en termes de ressources et d'opportunités. Ces conceptualisations montrent que l'égalité de genre ne peut être réduite à une simple équivalence biologique, mais qu'elle doit être comprise comme une construction sociale et

politique. Mashtalir et *al.* (2022) renforcent cette idée en soulignant que l'égalité entre les sexes ne peut être isolée des autres formes d'égalité, telles que l'égalité sociale ou économique. Ces chercheurs démontrent que l'égalité de genre est un indicateur du niveau de justice et de démocratie dans une société, et qu'elle constitue un élément fondamental de la cohésion sociale et du progrès collectif.

Dans une perspective plus théorique, Nousiainen et *al.* (2013) s'intéressent aux dimensions de pouvoir et de légitimité dans la conceptualisation de l'égalité de genre. Leur analyse montre que l'égalité n'est pas seulement une question de droits ou de politiques, mais qu'elle est profondément liée aux rapports de pouvoir dans la société. Ces chercheurs insistent sur le fait que les politiques d'égalité doivent être légitimées par les institutions et par les acteurs sociaux pour être efficaces. En d'autres termes, l'égalité de genre ne peut pas être imposée de l'extérieur, elle doit être reconnue comme légitime par ceux qui la mettent en œuvre et par ceux qui en bénéficient. Cette réflexion met en lumière la dimension politique et symbolique du concept, qui dépasse largement les mesures techniques ou juridiques.

À partir de la distinction entre sexe et genre, Storozhuk et Hoyan (2018) identifient deux grandes approches conceptuelles de l'égalité dans les discours sociopolitiques contemporains. La première approche considère que les différences entre hommes et femmes sont négligeables et que l'égalité doit être pensée en termes de similarité. Dans ce cadre, les politiques publiques visent à instaurer une égalité des chances neutre du point de vue du genre, en supprimant les droits spécifiques des femmes. Toutefois, cette neutralité apparente peut engendrer de nouvelles formes d'inégalités, notamment en matière de maternité ou de parentalité, car elle ignore les besoins particuliers liés aux rôles biologiques et sociaux. Cette approche illustre les limites d'une vision universaliste qui, en cherchant à effacer les différences, risque paradoxalement de renforcer certaines discriminations.

La seconde approche, plus répandue dans les pays européens de tradition libérale, considère que les hommes et les femmes sont égaux mais différents. Elle a contribué à l'émancipation des femmes en favorisant leur intégration progressive dans toutes les sphères de la vie sociale, tout en reconnaissant leurs spécificités. Ce modèle repose sur l'idée que la marginalisation des rôles propres à chaque sexe constitue une forme de

discrimination, car elle entraîne une masculinisation des femmes et une perte de la féminité. L'égalité des genres est donc envisagée comme une égalité juridique et sociale, mais qui reconnaît des droits particuliers liés à la maternité et aux différences anthropologiques. Cette approche illustre une tentative de concilier égalité et reconnaissance des différences, en évitant les écueils d'une neutralité absolue.

Ces deux approches conceptuelles conduisent Storozhuk et Hoyan (2018) à distinguer trois types de politiques de genre. Le premier type est celui des politiques neutres, qui visent à maximiser les chances égales des hommes et des femmes en nivelant complètement les rôles socialement déterminés. Cette perspective repose sur une vision universaliste de l'égalité, mais elle tend à ignorer les besoins spécifiques des femmes, notamment en matière de maternité. Le deuxième type est celui des politiques sensibles au genre, qui reconnaissent les rôles socialement déterminés et cherchent à adapter les programmes sociaux aux besoins particuliers des femmes. Ces politiques, souvent inspirées par le libéralisme, visent à garantir l'égalité des opportunités tout en tenant compte des différences. Enfin, le troisième type est celui des politiques discriminatoires envers les femmes, fréquentes dans les pays à faible revenu ou dans les contextes où la législation repose sur des prescriptions religieuses. Ces politiques perpétuent les inégalités en maintenant des structures patriarcales et en limitant l'accès des femmes aux droits fondamentaux.

Ainsi, l'égalité de genre apparaît comme un concept complexe, situé à la croisée de l'universalité et de la reconnaissance des différences. D'un côté, les approches neutres cherchent à effacer les distinctions entre hommes et femmes au nom d'une égalité abstraite, mais elles risquent de reproduire des inégalités en ignorant les besoins spécifiques. De l'autre, les approches sensibles au genre tentent de concilier égalité et différences, mais elles peuvent être critiquées pour leur tendance à essentialiser les rôles sexués. Enfin, les politiques discriminatoires rappellent que l'égalité des genres reste un objectif loin d'être atteint dans de nombreux contextes. En définitive, l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être pensée uniquement en termes juridiques ou biologiques, elle doit être envisagée comme une construction sociale et politique, adaptée aux réalités culturelles et économiques, et orientée vers la réduction effective des inégalités. L'analyse des données mettra en évidence la manière dont l'égalité des genres est perçue par les communautés

locales, à partir des opinions exprimées par les coopérants volontaires ayant participé à cette recherche.

3.2.4. Le concept de pouvoir des femmes

Le concept du pouvoir des femmes est au centre de notre question de recherche, ce qui rend nécessaire une analyse de la manière dont les écrits scientifiques l'abordent et le définissent. En explorant la littérature existante, nous constatons une lacune notable, peu de travaux s'attachent directement à conceptualiser le pouvoir des femmes en tant que notion autonome. Cette absence témoigne d'une difficulté à saisir ce concept dans sa complexité, mais elle révèle également la tendance des chercheurs à le décliner sous des termes voisins ou complémentaires. Face à ce constat, nous avons choisi de l'examiner à travers deux acceptions qui apparaissent de manière récurrente dans les écrits scientifiques : l'agentivité des femmes et l'autonomisation des femmes.

3.2.4.1. L'agentivité des femmes

Depuis la publication de « *Gender Trouble* » en 1990, la philosophe américaine Judith Butler a profondément marqué la réflexion sur le concept d'agentivité. Elle explique que l'agentivité, c'est-à-dire la capacité d'agir, n'est jamais totalement libre ni indépendante. Elle se construit toujours à l'intérieur des règles et des normes sociales qui façonnent nos identités. Pour Butler, les individus ne peuvent pas sortir complètement de ces contraintes, mais ils peuvent les rejouer, les détourner ou les transformer. L'agentivité consiste donc à trouver des façons d'agir dans et contre les normes, parfois en les subvertissant. Butler insiste aussi sur le fait que cette capacité d'action est relationnelle, elle dépend des autres, des institutions et des rapports de pouvoir. Elle peut même naître de situations de vulnérabilité ou de dépendance, et devenir une forme de résistance politique (Clare, 2009; Richard, 2018). Ainsi, l'agentivité n'est pas une liberté absolue, mais une possibilité d'action créative et critique à l'intérieur des structures sociales qui nous conditionnent.

Dans la continuité de cette pensée, Gallot (2021) montre que l'agentivité permet de comprendre comment les personnes, en particulier les femmes des classes populaires, trouvent des moyens d'agir même dans des situations difficiles. Gallot insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une liberté totale, mais plutôt d'une capacité à se débrouiller, à résister

ou à contourner les contraintes sociales et économiques. Les petites actions du quotidien, souvent invisibles, deviennent alors essentielles pour comprendre comment les femmes participent malgré tout à transformer leur environnement. Davies (1991) propose une lecture différente, inspirée du poststructuralisme. Elle critique l'idée classique qui voit l'agentivité comme une autonomie individuelle et indépendante. Pour Davies, l'agentivité est toujours produite par le langage, les discours et les structures sociales. Les femmes peuvent agir en jouant les normes autrement, en les détournant ou en les transformant.

Dans un autre contexte, Lund (2025) analyse l'agentivité dans le milieu académique en mettant l'accent sur les émotions. Elle montre que les chercheuses exercent une agentivité non seulement par leurs choix intellectuels, mais aussi par la manière dont elles gèrent leurs émotions et les contraintes institutionnelles. Les émotions, souvent perçues comme secondaires, jouent en réalité un rôle central dans la capacité à résister et à transformer les institutions. L'agentivité apparaît alors comme une combinaison de dimensions intellectuelles, relationnelles et affectives, ce qui élargit la compréhension du concept en l'ancrant dans l'expérience vécue.

D'autres chercheurs se sont inspirés de l'approche d'Amartya Sen, qui se distingue nettement de celle de Butler. Alors que Butler met l'accent sur la performativité et la dimension relationnelle de l'action, Sen propose une réflexion centrée sur les capacités, c'est-à-dire les libertés réelles dont disposent les individus pour mener la vie qu'ils ont raison de valoriser. Ballet et Mahieu (2009) soulignent la distinction entre « capacité » et « aptitude ». La capacité renvoie aux possibilités concrètes offertes aux individus par leur environnement social, économique et politique, tandis que la aptitude correspond à leur aptitude personnelle à agir. Leur analyse insiste sur la nécessité de repenser la place du sujet dans le développement : il ne suffit pas de fournir des ressources matérielles ou juridiques, il faut aussi garantir que les individus puissent effectivement les mobiliser pour atteindre les objectifs qu'ils jugent importants. L'agentivité est ainsi comprise comme une articulation entre liberté réelle et pouvoir d'action, ce qui permet de dépasser une vision purement économique du développement et d'intégrer une dimension humaine et sociale.

Dans le même esprit, Alkire (2008) propose une réflexion sur les concepts et mesures de l'agentivité. Alkire souligne que l'agentivité ne se limite pas à la capacité d'une

personne à améliorer son propre bien-être, mais inclut aussi son pouvoir d'agir en fonction de valeurs et de finalités qu'elle estime essentielles. L'enjeu est donc de mesurer l'agentivité de manière concrète, en tenant compte des contextes sociaux et des capacités réelles dont disposent les individus. Cette approche met en avant la dimension normative et pratique de l'agentivité, en rappelant qu'elle est un élément central pour les politiques de développement, car elle permet d'évaluer non seulement les résultats économiques, mais aussi la liberté effective des personnes à agir selon leurs propres choix.

Hitlin et Elder (2006) ont élaboré une base empirique pour ce concept souvent jugé trop abstrait. Ils proposent un modèle sociologique de l'agentivité qui distingue plusieurs formes d'action : l'agentivité liée aux projets de vie à long terme, celle qui se manifeste dans les routines quotidiennes, et celle qui apparaît dans les moments de rupture ou de transition. Leur analyse montre que l'agentivité n'est pas une essence fixe ou universelle, mais une capacité qui varie selon les situations, les contextes et les trajectoires individuelles. En ce sens, ils contribuent à rendre le concept plus opérationnel pour les recherches empiriques en sciences sociales, en montrant qu'il peut être observé et analysé dans des pratiques concrètes.

L'agentivité apparaît donc comme un concept pluriel et dynamique. Chez Butler et ses adeptes, elle est pensée comme une capacité relationnelle et performative, qui se déploie dans les marges des normes sociales et peut devenir une force de résistance. Chez Sen et ses continuateurs, elle est envisagée comme une liberté réelle, liée aux capacités et aux conditions matérielles qui permettent aux individus d'agir selon leurs valeurs. Enfin, l'approche sociologique et empirique de Hitlin et Elder, insiste sur la diversité des formes d'agentivité dans les trajectoires de vie. Cette pluralité souligne que l'agentivité ne peut être réduite à une définition unique, elle oscille entre une dimension critique, normative et empirique, et constitue un outil essentiel pour comprendre les rapports entre individus, normes et structures sociales.

3.2.4.2. Concept d'autonomisation des femmes

L'autonomisation des femmes est aujourd'hui un sujet central dans les discours politiques, les mobilisations de la société civile, les programmes des institutions internationales ainsi que dans les écrits scientifiques. Ce concept, polysémique et

multidimensionnel, demeure difficile à définir et à mesurer, car il recouvre des réalités diverses selon les contextes culturels, sociaux et économiques (Aifa et Dognon, 2022; Djodjo, 2021).

Mandal (2013) propose une typologie qui illustre cette diversité en distinguant plusieurs formes d'autonomisation : sociale, économique, politique, éducative et psychologique. Cette classification montre que l'autonomisation n'est pas un phénomène isolé, mais un processus global qui touche toutes les dimensions de la vie des femmes. Sur le plan social, elle se traduit par la reconnaissance et la valorisation du rôle des femmes dans la communauté et dans les relations interpersonnelles. Sur le plan économique, elle implique l'accès aux ressources, aux revenus et aux opportunités professionnelles, condition essentielle pour réduire la dépendance financière. L'autonomisation politique renvoie à la participation des femmes aux instances de décision et à leur capacité d'influencer les politiques publiques. L'aspect éducatif souligne l'importance de l'accès à l'instruction et à la formation, qui constituent des leviers fondamentaux pour élargir les choix de vie. Enfin, l'autonomisation psychologique concerne la confiance en soi, la conscience de ses droits et la capacité à se projeter comme actrice de son propre destin.

Dans la même lignée, Tandon (2016) et Reshi et Sudha (2022) insistent sur la pluralité des perspectives en rappelant que l'autonomisation des femmes ne peut être réduite à une définition unique. Ces chercheurs proposent des revues de littérature qui mettent en évidence la diversité des approches, allant des analyses centrées sur les droits humains et la justice sociale, jusqu'aux études plus pragmatiques qui s'intéressent aux indicateurs économiques et aux politiques publiques. Leur travail montre que l'autonomisation est un concept en constante évolution, qui doit être adapté aux contextes culturels, sociaux et politiques. Cette pluralité souligne aussi que l'autonomisation ne peut être pensée uniquement en termes individuels, elle doit être envisagée comme un processus collectif, impliquant des transformations structurelles et institutionnelles.

Cette dimension institutionnelle est reprise par Moghadam et Senftova (2005), qui définissent l'autonomisation des femmes à travers leur participation et leurs droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel. Leur approche normative insiste sur le fait qu'une femme est véritablement autonome lorsqu'elle dispose de droits effectifs

et de la possibilité de les exercer. De même, Mosedale (2005) propose un cadre conceptuel qui rappelle que l'autonomisation ne peut pas être mesurée de manière uniforme, car elle dépend des conditions locales, des normes culturelles et des structures politiques. Mosedale met en avant la nécessité de développer des indicateurs adaptés, capables de saisir la diversité des expériences féminines. Mosedale insiste également sur le caractère relationnel de l'autonomisation, il ne s'agit pas seulement de donner plus de pouvoir aux femmes, mais aussi de transformer les relations entre les sexes et de modifier les institutions qui reproduisent les inégalités.

D'autres chercheurs mettent l'accent sur la dimension économique. Pour Aifa et Dognon (2022), l'autonomisation englobe à la fois l'accès aux ressources, la capacité de décision et la reconnaissance sociale, tout en dépendant fortement des contextes culturels et institutionnels. Cette approche rejoint celle d'Ouattara (2023), qui s'intéresse aux femmes rurales et montre que leur autonomisation est encore plus difficile à atteindre. Elle dépend de l'accès aux ressources agricoles, de la reconnaissance du travail des femmes et de leur participation aux instances locales. L'autonomisation des femmes rurales apparaît ainsi comme un enjeu spécifique, lié à la pauvreté, aux traditions et aux rapports de pouvoir locaux. De Haan et O'Neil (2018) relient la recherche théorique à la pratique, en proposant des outils pour mesurer l'autonomisation économique des femmes. Leur position est pragmatique, l'autonomisation doit être évaluée à travers des indicateurs concrets, comme l'accès aux revenus, aux emplois et aux opportunités économiques.

Benlabbah (2022) adopte une perspective critique en mettant en lumière les nombreux obstacles qui freinent l'autonomisation des femmes. Selon Benlabbah, les modèles de développement, même lorsqu'ils se présentent comme inclusifs et progressistes, tendent à reproduire des inégalités structurelles déjà présentes dans la société. Les politiques et programmes censés favoriser l'égalité risquent paradoxalement de renforcer les rapports de domination existants, en négligeant les réalités sociales et culturelles des femmes. L'autonomisation se trouve ainsi entravée par des résistances multiples : sociales, car les représentations et stéréotypes de genre continuent de limiter la place des femmes dans l'espace public ; culturelles, car certaines traditions et normes locales perpétuent la dépendance et la marginalisation ; et institutionnelles, car les

structures politiques et économiques ne parviennent pas toujours à offrir des conditions équitables d'accès aux ressources et aux opportunités.

Cette critique rejoint les observations de Djodjo (2021), qui analyse l'autonomisation des femmes à travers l'entrepreneuriat au Bénin. Djodjo montre que l'autonomisation varie selon le type d'entrepreneuriat et l'ancrage territorial. L'accès à l'activité économique ne suffit pas, il faut aussi que les femmes puissent transformer cette activité en pouvoir réel de décision et en reconnaissance sociale. L'autonomisation est donc liée à la capacité des femmes à inscrire leur action dans un cadre collectif et territorial, ce qui met en évidence l'importance des dynamiques locales.

En définitive, l'autonomisation des femmes apparaît comme un concept à la fois riche et complexe, traversé par des visions normatives, pragmatiques et critiques. Si certains auteurs la définissent par l'accès aux droits et aux ressources, d'autres insistent sur ses dimensions quotidiennes, collectives ou structurelles. Cette diversité montre que l'autonomisation ne peut être réduite à une simple mesure, elle doit être comprise comme un processus dynamique, conflictuel et contextuel, visant autant la transformation des rapports de pouvoir que l'élargissement des libertés réelles des femmes. L'analyse des données mettra en évidence la manière dont les coopérants volontaires comprennent et interprètent l'agentivité et l'autonomisation des femmes dans les contextes où ils interviennent.

Chapitre 4 : Cadre méthodologique

Ce chapitre présente les différentes étapes méthodologiques de notre recherche. Celle-ci s'inscrit dans une logique exploratoire : partir des connaissances déjà établies pour approfondir des dimensions encore peu documentées, celles qui constituent précisément le cœur de notre problématique. Depuis les années 1950, diverses organisations canadiennes mobilisent des volontaires pour appuyer des initiatives et des projets de développement dans les pays du Sud. Dans le contexte de l'analyse de ces initiatives, nous avons privilégié une approche qualitative, un choix cohérent avec la nature de notre objet d'étude, qui relève de l'analyse de phénomènes sociaux.

4.1. Techniques de recherche

Nous avons mobilisé deux techniques de recherche pour la collecte des données pertinentes. Premièrement, nous avons eu recours à l'analyse de contenu, une méthode qui consiste à examiner et interpréter des documents en lien avec notre sujet d'étude (Sabourin, 2009). Dans ce cadre, nous avons analysé des publications officielles mises en ligne par Affaires mondiales Canada portant sur notre thématique de recherche. Ces documents, librement accessibles au public, ne nécessitent aucune autorisation particulière pour être utilisés comme données ou sources d'information.

Deuxièmement, nous avons effectué des entrevues semi-dirigées. Cette technique nous a permis d'entrer en dialogue direct avec des coopérants volontaires ayant accepté de participer à notre recherche. Les entrevues ont pris la forme de conversations individuelles guidées par un schéma d'entretien préalablement élaboré. Un questionnaire identique a été utilisé pour l'ensemble des participants afin d'assurer une certaine homogénéité dans la collecte des données, tout en laissant aux répondants la liberté d'exprimer leurs expériences, perceptions et points de vue.

« L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du

phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé » (Savoie-Zajc, 2009, p. 340).

L'utilisation conjointe de l'analyse de contenu et des entrevues semi-dirigées nous a permis de recueillir deux types d'informations complémentaires. D'un côté, les documents officiels offrent une perspective institutionnelle et générale sur notre objet d'étude. De l'autre, les entrevues apportent des témoignages personnels et concrets. La combinaison de ces deux approches permet ainsi de dresser un portrait plus riche et nuancé de la problématique analysée.

4.2. Questionnaire d'entrevue

Nous avons élaboré un schéma d'entrevue qui nous a permis d'organiser notre questionnaire de 22 questions divisées en trois sections portant sur : (1) l'identité des volontaires, (2) leur mandat dans un pays en développement et (3) leur travail sur le terrain (Savoie-Zajc, 2009). Le questionnaire est présenté en annexe 3.

Dans l'élaboration du questionnaire, nous avons privilégié l'utilisation de questions ouvertes afin de recueillir le maximum d'informations possibles. Ce choix visait à offrir aux volontaires la possibilité d'exprimer librement leurs idées, leurs perceptions et leurs expériences, sans être limités par des réponses prédéfinies. Par ailleurs, pour obtenir des indications générales sur le profil des personnes répondantes tout en respectant leur anonymat et en évitant la collecte de données personnelles sensibles, nous avons intégré trois questions courtes portant sur l'identité. À celles-ci s'ajoutait une question fermée, pour laquelle les participants devaient choisir une réponse parmi trois options proposées. Cette combinaison de formats nous a permis d'obtenir des informations de base utiles à la contextualisation des résultats.

Enfin, nous avons délibérément choisi de maintenir un questionnaire court, précis et concis. Cette stratégie visait à préserver l'attention des personnes répondantes tout au long de l'entretien et à réduire les risques de fatigue ou de désengagement. Un questionnaire trop long aurait pu décourager certaines personnes répondantes et compromettre la qualité des réponses. En misant sur la clarté et la concision, nous avons favorisé une participation active et complète.

4.3. Considérations éthiques

Étant donné que notre recherche impliquait directement des êtres humains, il était indispensable d'obtenir un certificat d'éthique avant d'entreprendre le recrutement des volontaires. Cette étape constitue une exigence fondamentale pour tout projet scientifique impliquant des êtres humains, puisqu'elle garantit le respect des principes de dignité, de confidentialité et de protection des personnes.

Nous avons préparé trois documents essentiels devant obligatoirement accompagner la demande de certificat d'éthique : (1) le questionnaire d'entrevue, (2) le formulaire de consentement et (3) le message de recrutement destiné aux coopérantes et coopérants volontaires. Ces documents, annexés à ce mémoire, ont d'abord été validés par notre directeur de recherche afin d'assurer leur conformité scientifique et éthique. Une fois cette validation obtenue, nous avons rempli et soumis la demande de certificat d'éthique conformément aux directives du comité d'éthique de l'Université du Québec en Outaouais. L'approbation officielle nous a été accordée le 30 mai 2025.

Le fait de pouvoir présenter un projet reconnu et approuvé par une instance universitaire a contribué à instaurer un climat de confiance, facilitant l'adhésion et la participation des personnes recrutées. Cette reconnaissance institutionnelle a rassuré les volontaires quant au sérieux de la démarche et à la protection de leurs droits. Elle a également renforcé notre posture de chercheurs responsables, soucieux de respecter les normes éthiques et de valoriser la voix des répondantes et des répondants.

4.4. Recrutement des volontaires aux entrevues

Comme indiqué dans le premier chapitre, le programme de coopération volontaire (PCV) prévoit l'envoi de plus de dix mille volontaires entre 2020 et 2027 dans une cinquantaine de pays en développement (Gouvernement du Canada, 2024). Pour constituer notre échantillon de volontaires, nous avons eu recours à une méthode d'échantillonnage non probabiliste (Ouellet et Saint-Jacques, 2000). Afin de nous assurer de retenir des volontaires dont les expériences étaient susceptibles de répondre adéquatement à notre question de recherche, nous avons établi quatre conditions d'éligibilité : (1) avoir accompli au moins une mission en tant que coopérante ou coopérant volontaire entre 2018 et 2024

auprès de l'une des quinze organisations canadiennes participant au PCV¹⁹; (2) être majeure ou majeur et apte à donner librement son consentement éclairé; (3) être capable de réaliser l'entrevue entièrement en français²⁰; (4) accepter les conditions de confidentialité et signer le formulaire de consentement avant le début de l'entrevue.

Le recrutement a été réalisé selon la méthode de l'effet boule de neige. Un ami ayant travaillé à Solidarité Union Coopération (SUCO) m'a mise en contact avec un premier coopérant volontaire répondant aux critères de notre recherche. Grâce au bouche-à-oreille au sein de son réseau de coopérants, j'ai ensuite pu recruter dix autres personnes qui ont complété l'ensemble des entrevues. Toutes les communications liées au recrutement ont été effectuées par courriel, en utilisant mon adresse personnelle. Lorsqu'une personne volontaire confirmait son intérêt à participer à la recherche, je lui transmettais le questionnaire d'entrevue pour consultation ainsi que le formulaire de consentement. Ce dernier devait être signé avant la tenue de l'entrevue. Le processus suivait une séquence précise : la personne volontaire signait d'abord le formulaire et me retournait le document; j'y apposais ensuite ma signature. Une copie comportant les deux signatures était ensuite envoyée à la personne volontaire, tandis qu'une autre était conservée pour mes archives.

4.5. Déroulement des entrevues

Les entrevues se sont déroulées virtuellement entre le 13 juin et le 9 juillet 2025. Je me trouvais à Ottawa, tandis qu'aucun des onze volontaires n'y résidait : une volontaire se trouvait à Montréal et les dix autres étaient en Afrique. Dans ce contexte, la tenue des entrevues à distance s'est imposée comme la solution la plus simple, la plus réaliste et la plus adaptée, d'autant plus qu'elle correspondait à la préférence exprimée par l'ensemble des volontaires. Les échanges ont été réalisés à l'aide des plateformes « Microsoft Teams » et « Google Meet », reconnues pour la fiabilité de leurs fonctionnalités de vidéoconférence. Nous avons également utilisé l'outil d'intelligence artificielle « tl;dv », qui permettait

¹⁹ Cette condition vient du fait que la politique d'aide internationale féministe du Canada est entrée en vigueur en 2017.

²⁰ Le PCV accueille des coopérants volontaires capables de travailler en français ou en anglais. Nous avons préféré de considérer les coopérants volontaires qui maîtrisent le français parce que nous voulions mener l'ensemble de la recherche en français.

d'enregistrer les entrevues tout en générant simultanément une transcription. Toutes les entrevues se sont déroulées en français, et leur durée variait entre vingt minutes et une heure.

Tableau 2 : Dates et durée des entrevues

Volontaires	Date de l'entrevue	Durée de l'entrevue
Volontaire 1	13 juin 2025	44 minutes
Volontaire 2	20 juin 2025	45 minutes
Volontaire 3	23 juin 2025	27 minutes
Volontaire 4	26 juin 2025	54 minutes
Volontaire 5	27 juin 2025	38 minutes
Volontaire 6	30 juin 2025	21 minutes
Volontaire 7	30 juin 2025	32 minutes
Volontaire 8	2 juillet 2025	27 minutes
Volontaire 9	4 juillet 2025	48 minutes
Volontaire 10	9 juillet 2025	25 minutes
Volontaire 11	9 juillet 2025	36 minutes

Chaque entretien débutait par un rappel des principes de confidentialité, suivi d'une explication du déroulement de la rencontre. Cette introduction se concluait par l'obtention du consentement explicite des volontaires concernant l'enregistrement vidéo et la prise de notes. À la suite de chaque rencontre, les vidéos et leurs transcriptions étaient téléchargées puis sauvegardées sur mon ordinateur personnel, assurant ainsi un archivage rigoureux et sécurisé des données recueillies.

La transcription générée par l'outil « tl;dv » a constitué une base de travail utile, mais imparfaite. Certaines paroles n'étaient pas fidèlement retranscrites, ce qui a nécessité un investissement considérable en temps. Plusieurs heures ont été consacrées à la révision

minutieuse de chaque enregistrement vidéo afin de corriger les transcriptions et de restituer avec précision les propos tenus. Une fois les transcriptions validées, nous avons élaboré un tableau Excel destiné à organiser les informations recueillies. Cet outil nous a permis de dégager les idées principales de chaque participant pour chacune des questions posées, en structurant les réponses de manière à faciliter leur comparaison et leur analyse.

4.6. Description de notre échantillon

Notre échantillon est composé de six femmes et cinq hommes volontaires, qui ont participé intégralement aux entrevues réalisées dans le cadre de cette recherche. Ces volontaires possèdent la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada, condition indispensable pour être éligible au PCV. La majorité des volontaires sont issus de l'immigration : huit représentent la première génération immigrante dans leurs familles, deux appartiennent à la deuxième génération, leurs parents ayant été les premiers immigrants au Canada. Une personne est canadienne de naissance sans ascendance immigrante. Sur le plan géographique, deux volontaires sont nés au Canada, huit en Afrique et un en Europe. Parmi les personnes immigrantes, sept sont arrivées au Canada pour poursuivre des études postsecondaires et ont ensuite entrepris les démarches pour obtenir la résidence permanente puis la citoyenneté canadienne. Une personne a immigré jeune avec sa famille et complété son parcours scolaire et universitaire au Canada, tandis qu'une autre est arrivée avec un diplôme universitaire obtenu en France, cherchant des opportunités professionnelles sans devoir acquérir un diplôme canadien supplémentaire.

Toutes les personnes répondantes ont suivi des études postsecondaires en français dans des domaines variés tels que la finance, la comptabilité, les communications, la gestion de projets, la gestion internationale, l'administration des affaires, la sociologie, les ressources humaines et le travail social. Sept détiennent un diplôme de maîtrise, trois possèdent un baccalauréat et une personne un diplôme collégial. À l'exception d'une personne formée en France, les dix autres ont étudié au Québec, dont l'une a complété une maîtrise au Québec et une autre en Ontario, toujours en français. Malgré une formation principalement en français, dix volontaires maîtrisent l'anglais à un niveau professionnel et certains parlent également d'autres langues, notamment l'arabe, l'espagnol, le wolof et diverses langues locales africaines.

Les volontaires se définissent comme des personnes professionnelles, expertes ou jeunes leaders, selon la catégorisation des coopérants volontaires du PCV faite par Affaires mondiales Canada (AMC). Personne ne s'est classé dans la catégorie des retraités ou semi-retraités. Toutes les personnes volontaires disposaient d'une expérience professionnelle, variant entre une année et vingt ans, avant de s'engager dans la coopération volontaire internationale. Certaines avaient occupé des emplois rémunérés, des stages ou fait du bénévolat dès la fin du secondaire, avant leurs études postsecondaires, tandis que d'autres ont travaillé dans les secteurs public, privé ou communautaire après leurs études avant de s'orienter vers la coopération volontaire internationale.

Nos volontaires ont accepté des contrats de travail en tant que coopérantes et coopérants volontaires avec des organisations canadiennes participant au PCV. Ces contrats étaient de durée déterminée, généralement compris entre six mois et une année. À l'expiration de leur premier mandat, certains répondantes et répondants ont manifesté le désir de poursuivre leur engagement auprès de la même organisation, lorsque l'opportunité se présentait. Dans ces cas, il ne s'agissait pas d'une prolongation du contrat initial, mais bien de la signature d'un nouveau contrat, même si le poste, les responsabilités et les conditions de travail demeuraient identiques. D'autres volontaires, en revanche, ont choisi de diversifier leur expérience en s'orientant vers de nouvelles responsabilités ou en intégrant une autre organisation, dans une optique d'enrichissement professionnel et de développement personnel.

Toutes les personnes répondantes ont néanmoins souligné que les contrats proposés dans le cadre du PCV sont systématiquement de courte durée, rarement supérieurs à deux ans. Nos volontaires ont indiqué ne pas connaître les raisons précises de cette orientation, et nous n'avons pas contacté directement les organisations participantes pour en obtenir des détails sur ce point. Pour les volontaires, cette temporalité peut être perçue à la fois comme une opportunité de mobilité et de diversification, mais aussi comme une contrainte qui fragilise la durabilité des actions entreprises.

Nos volontaires disposent d'une expérience significative dans le cadre du PCV. À l'exception d'une personne ayant réalisé une seule mission entre 2018 et 2025, les autres ont accompli entre deux et cinq mandats au cours de cette période, ce qui témoigne d'un

engagement soutenu et d'une volonté de s'investir durablement dans la coopération internationale. Nos volontaires ont été mobilisés par cinq organisations canadiennes partenaires du PCV, soit SUCO, CECI, Oxfam Québec, Carrefour International et le Programme CLÉ, parmi lesquelles SUCO se distingue comme l'organisation ayant recruté la majorité des participants. Les missions se sont déroulées principalement en Afrique de l'Ouest, notamment au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal.

Les postes occupés par les volontaires reflètent une grande diversité de profils et de compétences, parmi lesquels on trouve : (1) conseiller en suivi, évaluation et apprentissage; (2) représentant pays; (3) conseiller en environnement; (4) conseiller en projet innovant; (5) chargé de la gestion organisationnelle et du développement de partenariats; (6) conseiller en développement économique; (7) collaborateur spécialisé en administration des ressources humaines et finances; (8) chargé de suivi et évaluation; (9) coordonnateur du PCV; (10) conseiller en financement; et (11) conseiller en égalité femme-homme.

Cette diversité de parcours illustre la pluralité des profils engagés dans le PCV pour répondre aux besoins complexes des organisations locales. Elle témoigne également de la richesse des parcours des volontaires, qui apportent chacun une valeur ajoutée spécifique en fonction de leur formation et de leur expérience professionnelle antérieure. Ces caractéristiques constituent une valeur ajoutée essentielle, car elles leur permettent non seulement d'apporter des perspectives nouvelles et complémentaires aux projets de développement, mais aussi de favoriser le dialogue interculturel et d'enrichir les dynamiques de coopération.

Tableau 3 : Profil de notre échantillon

Genre	
Homme	Femmes
5	6
Statut au Canada	
Citoyenneté canadienne	Résidence permanente
9	2

Immigration		
Immigrants	Canadien de naissance	
10	1	
Études postsecondaires		
Maîtrise	Baccalauréat	Collège
7	3	1
Langues parlées		
Français	Anglais	
11	10	
Catégorie de coopérants volontaires selon AMC		
Retraité	Professionnel ou expert	Jeune leader
0	10	1

Il est important de souligner certaines limites liées au profil de notre échantillon. Bien que le Programme de coopération volontaire recrute des francophones et anglophones, nous avons choisi de nous concentrer uniquement sur les volontaires francophones afin d'éviter les délais liés à la traduction des entrevues en anglais. Ce choix méthodologique nous prive toutefois d'informations sur les perceptions et les expériences vécues par les volontaires anglophones. Par ailleurs, toutes les personnes interrogées ont réalisé leurs missions en Afrique, ce qui limite notre compréhension des expériences menées dans d'autres régions, notamment en Asie et en Amérique latine.

Chapitre 5 : Analyse des données

Dans cette partie nous tentons d'attribuer un sens aux données recueillies lors des entrevues afin de répondre à notre question de recherche (Dionne, 2018). Les réponses ont été regroupées de manière à faire ressortir les éléments principaux qui contribuent à l'analyse, tout en s'appuyant sur le cadre théorique et conceptuel présenté au chapitre 3.

L'analyse repose sur les expériences personnelles vécues par les onze volontaires recrutés par différentes organisations canadiennes participant au Programme de coopération volontaire (PCV). À travers leurs récits, notre objectif est de comprendre si les missions qu'ils ont accomplies dans les pays en développement ont contribué d'une certaine façon à la mise en œuvre de l'axe principal de la politique d'aide internationale féministe du Canada, à savoir la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Cette approche permet non seulement de saisir la portée des interventions, mais aussi d'identifier les limites et les opportunités qui émergent dans la rencontre entre les lignes directrices du PCV et les réalités locales.

5.1. Motivations à s'engager dans la coopération volontaire internationale

Les volontaires ont évoqué des motivations variées qui les ont incités à s'intéresser à la coopération volontaire internationale à différents moments de leur parcours professionnel. Un répondant nous a dit : « Vu qu'on était déjà en Afrique pour un congé parental, après la Covid-19 a frappé, le retour n'était pas une option, et on m'a parlé de ça et j'avais toujours voulu toucher au développement international ». Un autre répondant a mentionné : « Je voulais prendre un congé sabbatique et je me suis dit que c'est une occasion de faire un mandat de coopération volontaire pendant cette période ». Un autre répondant a dit : « J'ai beaucoup appris au Canada et je pense que j'avais suffisamment de bagage pour pouvoir moi aussi venir contribuer à un pays, à aider d'autres personnes justement à aller de l'avant, à améliorer leurs compétences ». Un élément commun ressort de l'ensemble des motivations évoquées pour s'investir dans la coopération volontaire internationale : le désir de vivre une expérience professionnelle à l'international, dans un cadre structuré par des standards canadiens, tout en maintenant un lien étroit avec le Canada sans pour autant s'en détacher complètement.

Parmi les onze volontaires, huit sont des immigrants de première génération originaires de pays africains, dont la trajectoire présente des caractéristiques spécifiques, distinctes de celles des trois autres répondants. Ayant grandi dans leurs pays d'origine respectifs, ces personnes ont pris la décision de quitter leur famille et de changer radicalement de milieu de vie afin de poursuivre des études postsecondaires au Canada. Pour la majorité, il s'agissait de leur première venue au Canada, accompagnée d'attentes élevées fondées principalement sur les informations recueillies dans leurs réseaux personnels. Les deux autres répondants, immigrants de deuxième génération, ont quant à eux été fortement influencés par leurs parents. Ces derniers, ayant travaillé et vécu dans plusieurs pays avec leurs enfants, leur ont transmis une ouverture au monde et une curiosité interculturelle. Cette exposition précoce a nourri chez leurs enfants le désir de devenir coopérantes et coopérants volontaires, motivés à la fois par la découverte de nouvelles cultures et par l'enrichissement professionnel que procure une telle expérience.

Le PCV s'est révélé être un véritable tremplin pour les personnes répondantes, leur permettant de progresser vers leurs objectifs tant professionnels que personnels. Un répondant a dit : « J'ai toujours voulu travailler à l'étranger, c'est quand même compétitif les ONG et je m'étais dit que la coopération volontaire me permettrait de gagner cette expérience, surtout l'accès avec le Canada ce qui fait qu'on reste dans le milieu canadien tout en travaillant à l'étranger. Mon but était de travailler et de vivre à l'étranger ». Bien qu'il ne s'agisse pas d'un emploi rémunéré assorti des avantages sociaux généralement offerts par les employeurs canadiens, la nature du travail est perçue comme stimulante, valorisante et enrichissante. Ce type d'engagement offre aux volontaires la possibilité de mobiliser les connaissances acquises au cours de leurs études universitaires ou collégiales, tout en développant une expérience professionnelle significative, susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives. Pour certains, cette expérience prend une dimension particulière lorsqu'elle se déroule dans leur pays de naissance, puisqu'ils ont ainsi le sentiment de contribuer à une mission canadienne tout en évoluant dans un environnement qu'ils maîtrisent, à proximité de leurs proches. Cette configuration leur permet également d'entreprendre, en parallèle, d'autres activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, les allocations de subsistance versées aux volontaires leur offrent la possibilité de vivre convenablement dans leur pays d'affectation, où le coût de la vie est

généralement inférieur à celui du Canada. À ces avantages s'ajoutent l'exonération fiscale, la prise en charge de l'assurance maladie, ainsi que les billets d'avion aller-retour du Canada vers le pays d'affections ainsi que les frais d'installation dans le pays d'accueil, autant d'éléments qui renforcent l'attractivité du programme et contribuent à sa légitimité auprès des coopérants volontaires.

Les relations personnelles et familiales, ainsi que les échanges au sein des groupes universitaires, ont constitué des canaux essentiels pour découvrir et mieux comprendre le PCV. Les personnes répondantes ont indiqué avoir été encouragés par des proches, sœurs, cousins, amis, camarades d'université ou encore parents, ayant eux-mêmes participé à des missions de coopération volontaire. Un répondant a dit : « C'est ma sœur qui m'en avait parlé ». Un autre répondant a mentionné : « J'ai connu le programme à travers un ami qui travaillait au Burkina ». La présence de personnes de confiance ayant déjà vécu cette expérience a grandement facilité l'identification de missions pertinentes, en cohérence avec les objectifs professionnels et personnels des répondants. Ces contacts leur ont permis d'obtenir des informations détaillées sur les avantages et les défis du programme, les types de missions à privilégier selon leurs aspirations, ainsi que des conseils pratiques pour la préparation des dossiers de candidature. En outre, les volontaires ont pu bénéficier de recommandations et de références de la part de leurs proches déjà engagés dans le milieu de la coopération volontaire internationale, ou ayant une expérience antérieure dans ce domaine, ce qui a renforcé leur confiance et leur motivation.

Bien que le secteur du développement international suscite l'intérêt des personnes répondantes, leur motivation principale à participer au PCV réside avant tout dans la poursuite de leurs intérêts personnels et la préparation d'une carrière professionnelle solide, avant même de considérer l'impact de leur travail sur le développement des communautés desservies. Toutes les personnes ayant participé aux entrevues ont affirmé que les enjeux liés aux femmes, à l'égalité des genres et au renforcement du pouvoir des femmes n'étaient pas nécessairement au cœur de leurs ambitions lorsqu'ils recherchaient des opportunités dans le cadre du PCV. Leur engagement s'inscrivait davantage dans une logique de valorisation et de mise en pratique de leurs connaissances, compétences et expertises, ainsi que dans la recherche d'opportunités susceptibles de les propulser vers de nouvelles étapes de leurs parcours professionnels respectifs.

Ce constat met en lumière le contraste entre les objectifs stratégiques d’Affaires mondiales Canada, qui insiste sur l’intégration de l’égalité des genres comme condition du développement durable, et les aspirations individuelles des volontaires, davantage orientées vers la construction de leur propre trajectoire professionnelle. Cette divergence souligne l’importance de considérer simultanément les ambitions personnelles des coopérants volontaires et les objectifs institutionnels des programmes, afin de mieux comprendre les dynamiques qui façonnent la coopération volontaire internationale contemporaine. Elle invite également à réfléchir à la manière dont les politiques publiques pourraient mieux intégrer les motivations individuelles dans leurs stratégies, afin de créer une synergie entre les aspirations des volontaires et les objectifs collectifs de transformation sociale.

5.2. Renforcement des capacités des organisations locales dans les pays en développement

Les volontaires sont intégrés au sein d’organisations communautaires locales dans des pays en développement, où ils occupent des rôles dont la diversité reflète la pluralité des besoins institutionnels. Un répondant a dit : « Mon rôle était d’appuyer l’équipe de développement d’affaires en charge de mobilisations de ressources, c’était concrètement identifier les opportunités de financement en lien avec les types de projets qu’on fait ». Une répondante a dit : « Mon travail est d’amener nos partenaires avec lesquels nous travaillons à prendre en compte l’aspect environnemental lorsqu’ils écrivent des projets mais c’est également de faire de la sensibilisation auprès des communautés dans lesquelles nous œuvrons ».

Malgré cette diversité, leurs mandats convergent vers un objectif commun : soutenir le développement communautaire par le renforcement des capacités organisationnelles. Les personnes répondantes soulignent que ce renforcement repose sur une collaboration étroite avec le personnel local, particulièrement dans la planification stratégique, l’élaboration de projets et leur mise en œuvre. Toutefois, la manière dont cette collaboration se matérialise varie considérablement d’une organisation à l’autre. Certains volontaires sont positionnés au sein de la haute direction, ce qui leur confère une influence stratégique directe, tandis que d’autres sont intégrés à des niveaux intermédiaires, où leur

marge de manœuvre dépend davantage des dynamiques internes. Quelques volontaires ont mentionné que dans les organisations confrontées à un manque aigu de personnel, les volontaires se retrouvent à naviguer entre plusieurs équipes, ce qui élargit leur champ d'action mais complexifie également leur rôle et leur capacité à maintenir une cohérence d'intervention.

Cette diversité de configurations s'inscrit dans un contexte institutionnel marqué par une fragilité structurelle. Selon les volontaires, les organisations locales qui accueillent des volontaires expriment des besoins importants et nourrissent des attentes élevées à leur égard, tout en disposant de ressources financières limitées. La majorité d'entre elles sont des organisations sans but lucratif offrant des services directs aux communautés, mais dont le financement dépend largement de sources externes plutôt que des gouvernements locaux. Cette dépendance chronique crée un environnement d'incertitude qui affecte leur stabilité organisationnelle et leur capacité à planifier à long terme. Elle se traduit notamment par une rotation élevée du personnel permanent et des bénévoles, un phénomène qui fragilise la continuité des projets et empêche la consolidation durable des acquis. Un répondant a dit : « J'étais là pour six mois, on a monté plusieurs choses, après j'avais comme une crainte je ne pense pas avoir été remplacée ». Les bénévoles, souvent engagés pour une courte période de quelques semaines, ne peuvent assumer des responsabilités étendues ni s'investir dans des tâches nécessitant une présence constante, ce qui limite encore davantage la capacité de ces organisations à répondre pleinement aux besoins des communautés.

Dans ce contexte, un paradoxe se dessine. D'un côté, les volontaires sont perçus comme une ressource précieuse, porteuse de compétences techniques, de savoir-faire et d'une capacité d'analyse stratégique. De l'autre, les contraintes financières et organisationnelles des structures locales limitent la portée réelle de leur contribution et compromettent la durabilité des initiatives. Ce paradoxe met en lumière une dépendance structurelle envers les partenariats internationaux, qui deviennent indispensables pour pallier les insuffisances locales. Il révèle également les limites d'un modèle d'intervention qui repose sur des ressources externes temporaires pour répondre à des besoins institutionnels permanents.

Malgré ces contraintes, les volontaires estiment que leur travail semble largement être apprécié par les organisations locales. Leur présence est décrite comme étant perçue comme un apport significatif, tant sur le plan technique que stratégique. Toutefois, plusieurs volontaires eux-mêmes relativisent leur impact. Un répondant a évoqué l'impression de n'apporter qu'une « goutte d'eau dans l'océan » face à l'ampleur des besoins. Toutes les personnes répondantes ont exprimé leur satisfaction quant aux missions accomplies, mais elles ont également souligné les défis rencontrés, ce qui témoigne de la complexité des environnements dans lesquels elles évoluent.

L'un des défis les plus récurrents mentionné par trois volontaires, concerne la capacité des organisations locales à maintenir une mémoire institutionnelle. En l'absence de mécanismes formalisés de suivi, de documentation et de capitalisation, les recommandations laissées par les volontaires ne sont pas toujours intégrées ni transmises aux équipes suivantes. Cette absence de continuité crée une impression de recommencement permanent, où chaque volontaire doit initier un nouveau travail sans pouvoir s'appuyer sur les acquis de ses prédécesseurs. Selon les personnes répondantes, cette discontinuité réduit l'efficacité des interventions et limite leur impact à long terme, révélant une faiblesse structurelle qui dépasse la seule question du volontariat.

Quelques volontaires ont évoqué la difficulté de certaines organisations locales à bien saisir le des volontaires. Ces organisations ne distinguent pas clairement les volontaires des employés permanents et les considèrent comme des membres de l'équipe à part entière. Or, les volontaires sont présents pour une durée limitée et leur mandat vise avant tout à appuyer, transférer des compétences et renforcer les capacités locales. Les volontaires ont constaté que cette confusion des rôles peut conduire à des attentes irréalistes et à une dépendance accrue envers des ressources externes temporaires. Les volontaires soulignent la nécessité pour les organisations d'accueil d'assumer un leadership plus affirmé, d'assurer la continuité des actions et de s'approprier pleinement les contributions des volontaires.

Cette situation met en évidence l'importance de renforcer les capacités institutionnelles des organisations locales afin qu'elles puissent non seulement bénéficier de l'expertise des coopérants volontaires, mais aussi en assurer la pérennisation. Sans une

appropriation claire et une mémoire organisationnelle solide, les interventions risquent de demeurer ponctuelles et fragmentées, limitant leur impact sur le développement communautaire. À l'inverse, lorsque les organisations parviennent à intégrer les apports des volontaires dans une stratégie globale, ces missions temporaires peuvent devenir de véritables leviers de changement social et institutionnel.

Un autre défi qui a été mentionné par quelques volontaires est que certaines organisations qui accueillent des volontaires nourrissent l'attente implicite qu'un financement conséquent accompagne leur expertise technique. Cette perception crée parfois un décalage entre les objectifs des organisations locales et les moyens réellement disponibles. Sans un soutien financier solide, il devient ardu de maintenir et de prolonger l'appui technique et professionnel apporté par les volontaires, ce qui limite l'impact des interventions. Les volontaires trouvent que l'absence de financement adéquat peut également affecter la perception des communautés locales : lorsque les projets initiés ne trouvent pas les moyens de se poursuivre, les bénéficiaires peuvent développer un sentiment de frustration ou de désillusion, ce qui fragilise la confiance envers les organisations partenaires et les bailleurs de fonds. À l'inverse, lorsque les initiatives sont soutenues par des financements stables et bien structurés, elles contribuent à l'autonomisation des femmes, renforcent leur rôle économique et social et participent à la consolidation d'un tissu communautaire plus résilient.

. Certaines personnes répondantes ont indiqué avoir travaillé aux côtés de volontaires venus de France ou du Royaume-Uni, une cohabitation perçue tantôt comme enrichissante, tantôt comme source de tensions. Ces volontaires trouvent que si la diversité des approches professionnelles et cultures organisationnelles peut favoriser l'apprentissage mutuel, elle peut également générer des chevauchements de rôles et des divergences méthodologiques susceptibles de nuire à l'efficacité des interventions.

La durabilité des actions des volontaires dépend ainsi d'une articulation fine entre expertise externe et appropriation locale. Leur contribution ne peut produire des effets durables que si les organisations partenaires disposent de structures solides, capables de prolonger et d'intégrer les interventions dans une perspective de continuité. Dans cette optique, le PCV apparaît comme un catalyseur de développement, mais son efficacité réelle

demeure tributaire de la capacité des organisations locales à s'approprier les projets et à les inscrire dans une stratégie institutionnelle cohérente.

5.3. L'égalité des genres dans les missions des volontaires

Dans le cadre de leurs missions, nos répondantes et répondants ont été intégrés à des organisations locales dont les orientations variaient selon les priorités communautaires. Selon les volontaires, certaines organisations concentraient leurs efforts exclusivement sur les femmes et les filles, en mettant l'accent sur leur autonomisation et leur accès à des opportunités économiques et sociales. D'autres adoptaient une approche plus inclusive, intégrant également les hommes dans une perspective élargie de développement communautaire. Malgré cette diversité, l'objectif central demeurait le même : améliorer durablement les conditions de vie des populations desservies et renforcer leur résilience face aux défis économiques et sociaux. Cette convergence d'intentions témoigne d'une volonté commune de transformer les dynamiques locales, même si les stratégies mobilisées diffèrent selon les contextes et les capacités institutionnelles.

Toutes les personnes répondantes ont indiqué que l'égalité des genres constituait un élément transversal de leurs missions, indépendamment du poste occupé. Un répondant a dit : « Le Canada pousse fortement les projets qui englobent l'égalité homme femme comme une thématique obligatoire quasiment. Je sais que le Canada au travers sa politique féministe demande à ses partenaires aux pays d'intégrer cette dimension dans la totalité de leurs projets ». Un autre répondant a mentionné : « Toutes les ONG avec lesquelles j'ai travaillé, elles avaient un aspect genre à prendre en compte ». Cette omniprésence s'explique par les orientations d'Affaires mondiales Canada (AMC), responsable de la mise en œuvre de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF). Le PCV, identifié par AMC comme l'un des principaux instruments de déploiement de cette politique, impose ainsi aux organisations canadiennes partenaires d'intégrer systématiquement l'égalité des genres dans les mandats confiés aux coopérants volontaires. Cette exigence institutionnelle contribue à uniformiser les attentes, mais elle soulève également des questions quant à la manière dont ce principe est interprété, approprié et opérationnalisé dans des environnements socioculturels très différents.

Des réponses des volontaires, il ressort que les personnes répondantes avaient des niveaux de connaissances variés en matière d'égalité des genres, avant leur départ dans le pays d'affectation. Tous les volontaires ont affirmé que ce savoir n'était ni une condition préalable ni un critère d'éligibilité pour être recruté comme volontaire dans le cadre du PCV. Six volontaires n'avaient aucune expérience professionnelle spécifique dans ce domaine, tandis que cinq disposaient d'un bagage acquis au cours de leurs études ou de leurs expériences professionnelles. Cette hétérogénéité illustre la pluralité des sensibilités et des approches que les volontaires apportent sur le terrain. Toutefois, elle révèle également une limite importante : l'absence d'expertise approfondie peut restreindre la capacité à aborder les enjeux de genre avec la finesse analytique et la sensibilité culturelle qu'ils exigent, surtout dans des contextes où ces questions sont politiquement ou socialement sensibles.

Toutes les personnes répondantes ont affirmé avoir suivi au moins une formation pré-départ sur l'égalité des genres. Selon les réponses des volontaires, les cinq organisations canadiennes impliquées proposent ces formations selon des modalités distinctes. SUCO, par exemple, offre une formation obligatoire en présentiel à Montréal, complétée par des modules en ligne, tandis qu'Oxfam Québec adopte une approche similaire tout en imposant l'usage de l'écriture inclusive dans l'ensemble de ses communications. Ces formations, jugées générales par les volontaires, abordent principalement des notions de base et sont dispensées par des spécialistes ou des conseillers canadiens, qui ne sont pas nécessairement des femmes. Elles constituent un premier contact avec les concepts clés, mais leur portée demeure limitée.

Les personnes répondantes ont en effet souligné que ces formations, souvent théoriques et standardisées, ne prennent pas suffisamment en compte les réalités locales ni les sensibilités culturelles propres aux communautés d'accueil. Elles jouent davantage un rôle introductif qu'un véritable outil de préparation approfondie. Elles fournissent un cadre conceptuel, mais laissent aux volontaires la responsabilité d'adapter leur vocabulaire, leurs références et leurs pratiques aux contextes spécifiques rencontrés. Cette adaptation repose donc largement sur la capacité individuelle des volontaires à naviguer entre les normes canadiennes et les dynamiques locales.

Une fois sur le terrain, ou lorsqu'ils avaient été recrutés directement dans les pays d'affectation, trois volontaires ont indiqué ne pas avoir reçu de formation locale sur l'égalité des genres. Les huit autres ont affirmé avoir bénéficié de formations dispensées par des formateurs canadiens. Cette situation soulève des interrogations importantes quant à la disponibilité et à la mobilisation d'expertises locales. Les volontaires ont mentionné qu'il n'était pas clair si les organisations partenaires disposaient de ressources capables d'offrir des formations contextualisées ou si les organisations canadiennes privilégiaient systématiquement des formateurs canadiens. L'absence de contextualisation limite pourtant la pertinence des formations, car les enjeux liés au genre varient considérablement selon les traditions, les normes sociales et les dynamiques communautaires. De plus, les volontaires trouvent que confier des postes liés au genre à des hommes peut fragiliser la crédibilité du message, notamment dans des contextes où la légitimité des acteurs est étroitement liée à leur expérience personnelle des inégalités.

Ce constat met en lumière un défi structurel : concilier les standards et exigences des organisations canadiennes avec les spécificités locales. Lorsque les formations sont conçues et animées principalement par des intervenants étrangers, elles risquent d'être perçues comme extérieures, voire déconnectées des réalités vécues par les communautés. À l'inverse, l'implication de formateurs locaux pourrait favoriser une meilleure appropriation des contenus, renforcer la légitimité des initiatives et accroître leur durabilité. Cette réflexion invite à envisager des partenariats plus équilibrés, où l'expertise canadienne et l'expérience locale se complètent pour offrir des formations véritablement adaptées aux besoins des populations concernées. Une répondante a suggéré que des organisations canadiennes devraient offrir des formations plus ciblées, incluant des études de cas, des témoignages d'anciens volontaires et des outils d'adaptation linguistique et culturelle, afin d'améliorer la pertinence des interventions et de réduire les risques de malentendus ou de résistances. En ce sens, l'égalité des genres ne peut être abordée uniquement comme un principe universel, elle doit être contextualisée, et adaptée à chaque environnement local pour devenir un levier de transformation durable.

5.3.1. L'égalité des genres est nécessaire mais n'est pas prioritaire

Les personnes répondantes ont des perceptions divergentes sur l'inclusion obligatoire de l'égalité des genres dans les missions des volontaires. Pour certaines, l'égalité des genres constitue une nécessité incontournable, un principe fondamental qui devrait orienter toute intervention. Toutefois, elle n'est pas toujours perçue comme une priorité immédiate dans les contextes où les communautés sont confrontées à des besoins pressants liés à la pauvreté, au manque de ressources et à l'insécurité économique. Quelques volontaires trouvent que dans ces environnements fragiles, les urgences sociales tendent à reléguer les enjeux de genre au second plan, non pas par rejet, mais par souci de répondre d'abord aux besoins vitaux des populations. Cette tension révèle un décalage entre les ambitions normatives de la PAIF et les réalités quotidiennes des communautés locales.

Ainsi, un contraste se dessine entre les priorités locales et les exigences institutionnelles des organisations canadiennes. D'un côté, la volonté de promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes comme condition du développement durable. De l'autre, la nécessité de répondre aux besoins immédiats des populations, tels que l'accès à l'eau potable, à la nourriture, à l'éducation ou aux soins de santé. Dans ce contexte, l'intégration de l'égalité des genres peut être perçue comme une contrainte externe plutôt que comme une réponse aux réalités locales. Pourtant, elle représente également une opportunité de transformer progressivement les normes sociales et de renforcer la participation des femmes dans des domaines où elles ont longtemps été marginalisées. L'enjeu consiste alors à concilier ces deux temporalités, l'urgence sociale et la transformation structurelle.

Ce décalage entre impératifs locaux et exigences institutionnelles est d'autant plus marqué que le financement fédéral canadien impose l'intégration systématique de l'égalité des genres. AMC exige la participation active des femmes à toutes les étapes des projets, de la planification à la mise en œuvre, ce qui reflète la volonté politique du Canada de promouvoir une approche féministe de l'aide internationale. Les volontaires ont souligné que cette exigence se traduit par la mise en place d'activités de sensibilisation et de formation, certaines exclusivement destinées aux femmes, d'autres ouvertes également aux

hommes, dans le but de transformer progressivement les rapports sociaux et de favoriser une participation plus équilibrée. Toutefois, les volontaires trouvent que cette logique descendante peut parfois entrer en tension avec les dynamiques locales, surtout lorsque les priorités communautaires ne coïncident pas avec les attentes du bailleur de fonds.

Les personnes répondantes ont souligné que ces activités, bien que pertinentes, demeurent souvent générales et standardisées, sans toujours tenir compte des réalités culturelles et sociales propres aux communautés locales. Dans certains cas, elles peuvent être perçues comme des injonctions externes, ce qui limite leur appropriation par les bénéficiaires. Le défi consiste donc à adapter ces initiatives de manière à ce qu'elles soient non seulement conformes aux exigences du bailleur de fonds, mais aussi pertinentes et acceptées par les populations concernées. Selon les volontaires, cette adaptation est essentielle pour éviter que les interventions ne soient perçues comme des impositions culturelles plutôt que comme des leviers de changement.

Ainsi, l'égalité des genres apparaît à la fois comme un objectif universel et comme un enjeu profondément contextuel. Elle ne peut être réduite à une simple condition de financement, mais doit être envisagée comme un processus de négociation, d'adaptation et de co-construction. Les volontaires jouent un rôle clé dans cette médiation, leur capacité à traduire les principes de l'aide internationale féministe dans des pratiques sensibles aux réalités locales est essentielle pour assurer la durabilité et l'efficacité des projets. L'intégration de l'égalité des genres ne devrait pas se limiter à une exigence administrative car elle constitue un véritable levier de transformation sociale si elle est bien contextualisée et portée par les communautés elles-mêmes.

Du point de vue de l'organisation communautaire, certains volontaires ont observé que les communautés dans lesquelles ils ont travaillé étaient majoritairement musulmanes et pratiquaient la polygamie, ce qui entraîne une proportion plus élevée de femmes et d'enfants par rapport aux hommes. La pauvreté touche particulièrement ces groupes, qui disposent rarement d'une éducation leur permettant d'accéder à des emplois décents et rémunérateurs. À cette réalité s'ajoutent des normes culturelles qui assignent aux femmes un rôle domestique, les confinant à la maison pour s'occuper des enfants et des tâches ménagères. Ces volontaires ont affirmé que ces structures sociales, bien qu'elles puissent

sembler oppressives aux yeux d'observateurs extérieurs, ne sont pas nécessairement perçues comme telles par les femmes concernées. Ces volontaires ont précisé que lorsqu'une personne extérieure cherche à modifier ces structures au nom du bien-être des femmes, l'initiative est souvent mal accueillie. Pour les femmes, cela peut être interprété comme une désobéissance envers leurs maris ; pour les hommes, comme une incitation à adopter un mode de vie occidental. Dans ce contexte, les projets de développement risquent d'être perçus comme des intrusions culturelles plutôt que comme des soutiens légitimes.

Une répondante ayant effectué son mandat en Côte d'Ivoire a insisté sur l'importance de comprendre le contexte local avant toute intervention, car les concepts comme l'égalité des genres ne peuvent être appliqués de manière uniforme d'un pays à l'autre. Dans ce pays, les réalités culturelles varient selon les régions et les tribus, et certaines femmes n'ont même pas le droit à la parole. Cette volontaire trouve que pour éviter de créer des tensions, il est essentiel d'adapter les actions à la culture locale. Elle a recommandé que les organisations canadiennes collaborent davantage avec des acteurs bien informés, notamment le personnel des ambassades, le bureau du Québec présent dans certains pays en développement ou encore des points focaux locaux. Ces structures sont parfois consultées en amont, mais diversifier les sources d'information permettrait de réduire les biais et de garantir une approche plus juste et plus ancrée dans les réalités locales.

Dans de telles situations, nos répondantes et répondants estiment que les femmes ont avant tout besoin d'être accompagnées par des formations adaptées leur permettant de développer des projets d'entrepreneuriat capables de répondre à leurs besoins immédiats. Ces volontaires ont précisé que ces formations devraient être complétées par des financements suffisamment solides, non seulement pour assurer le démarrage des initiatives, mais aussi pour garantir leur pérennité à long terme. Or, la mobilisation de fonds supplémentaires demeure un défi majeur, car il est souvent difficile de compléter le budget limité alloué par les gouvernements locaux. Cette contrainte financière réduit considérablement la portée des projets et fragilise leur durabilité.

5.3.2. Ambiguïté entre l'égalité des genres et le féminisme

Un élément essentiel à relever, mentionné par certaines personnes répondantes, concerne l'usage récurrent des termes « égalité des genres » et « féminisme » dans les discours, non seulement des volontaires mais aussi des organisations locales partenaires. Bien qu'étroitement liés, ces termes renvoient à des concepts distincts qui suscitent des niveaux de sensibilité différents selon les acteurs impliqués : volontaires, employés locaux, partenaires institutionnels ou encore bénéficiaires des services. Cette distinction, souvent implicite, peut générer des incompréhensions ou des résistances, car les mots employés ne portent pas la même charge symbolique ni la même légitimité dans tous les contextes.

Un volontaire a partagé que les organisations locales ont longtemps entendu des discours sur l'égalité des genres et le féminisme, mais leurs perceptions demeurent diverses. Certaines organisations considèrent qu'il s'agit d'un discours répétitif, qui ne produit pas de changements tangibles dans leur quotidien et qui, par conséquent, ne mérite pas une attention particulière. D'autres, en revanche, estiment que les volontaires devraient éviter d'imposer leurs propres définitions et interprétations de ces concepts. Selon ces organisations, il serait plus pertinent de bâtir sur les représentations et les compréhensions locales, afin de mieux cerner la manière dont les populations, hommes comme femmes, perçoivent et vivent ces enjeux.

Quelques volontaires ont mentionné que les mots utilisés véhiculent des représentations, des valeurs et des visions du monde qui peuvent entrer en résonance ou en opposition avec celles des communautés locales. Ainsi, un vocabulaire perçu comme trop technique ou trop marqué par une approche occidentale peut susciter des résistances, voire être rejeté, tandis qu'un langage adapté et contextualisé favorise l'appropriation des initiatives. Les volontaires trouvent qu'il est important d'avoir une sensibilité particulière à l'égard du langage, en apprenant à ajuster leurs discours pour éviter les malentendus et renforcer la légitimité de leurs interventions.

Certaines personnes répondantes ont précisé que l'usage des termes « égalité des genres » et « féminisme » ne doit pas être envisagé comme une simple question de vocabulaire, mais comme un enjeu stratégique de légitimité et d'appropriation. Employer des mots perçus comme étrangers ou imposés peut susciter de la méfiance et affecter

négalement l'impact des projets. À l'inverse, s'appuyer sur les représentations déjà présentes dans les communautés peut renforcer l'adhésion et accroître la durabilité des initiatives. Cette réflexion invite à repenser l'approche linguistique et conceptuelle du PCV, en reconnaissant que les mots constituent une dimension essentielle de la relation entre les volontaires et les populations locales, et qu'ils peuvent être autant des obstacles que des leviers de transformation sociale.

Ainsi, nous constatons l'importance de la dimension linguistique et culturelle dans la coopération internationale. Les mots employés ne sont jamais neutres. En ce sens, la communication ne se limite pas à un simple transfert de connaissances, mais constitue un véritable espace de négociation interculturelle. Elle exige une capacité d'écoute, une ouverture aux interprétations locales et une volonté de coconstruire des significations partagées. C'est dans cette articulation entre expertise technique et adaptation linguistique que réside la possibilité de transformer des projets en leviers de changement durable, respectueux des réalités sociales et culturelles des communautés concernées.

Une répondante nous a partagé une leçon importante tirée de son expérience au Burkina Faso. Elle a mentionné que pour favoriser un véritable changement des mentalités, il est essentiel de comprendre la culture locale et d'adapter le langage utilisé. Elle a constaté que les termes comme « politique féministe » ou « approche féministe » suscitaient souvent des réticences, car ils étaient associés à des formes extrêmes qui effrayaient, notamment les hommes, inquiets de voir les femmes prendre leur place. Elle a souligné l'importance de sensibiliser à la fois les femmes et les hommes, en utilisant des expressions et des exemples adaptés au contexte local. Elle a évoqué que l'approche « genre », privilégiée au Burkina Faso, est perçue comme plus équilibrée et moins menaçante que l'approche féministe canadienne. Le genre est un concept qui décrit comment la société organise les rôles et les attentes selon le sexe, tandis que le féminisme est un mouvement qui cherche à transformer les inégalités entre les hommes et les femmes pour atteindre l'égalité. Pour notre répondante, le message passe mieux lorsqu'il est porté par des hommes et des femmes du milieu, convaincus et capables de l'incarner. Elle estimait que les communautés locales étaient prêtes à se former et à se spécialiser sur les questions de genre, à condition que cela se fasse dans le respect de leur réalité.

Ce constat met en évidence la confrontation entre des concepts universels, portés par les organisations canadiennes, et des réalités locales façonnées par des traditions, des normes sociales et des expériences communautaires spécifiques. L'égalité des genres et le féminisme, bien qu'ils soient des piliers de la PAIF, ne peuvent être appliqués de manière uniforme sans tenir compte des sensibilités culturelles et linguistiques. La réussite des initiatives dépend donc de la capacité des coopérants à adapter leur discours, à écouter les interprétations locales et à coconstruire des définitions qui soient à la fois respectueuses des contextes et porteuses de transformation sociale.

Ainsi, nous trouvons que le vocabulaire n'est pas un simple outil de communication, mais un vecteur de légitimité et de pouvoir. Employer des termes perçus comme étrangers ou imposés peut susciter de la méfiance et réduire l'impact des projets. À l'inverse, s'appuyer sur les mots et les représentations déjà présents dans les communautés peut renforcer l'appropriation des initiatives et accroître leur durabilité. Cette réflexion invite à repenser l'approche linguistique et conceptuelle du PCV, en reconnaissant que les mots ne sont jamais neutres et qu'ils constituent une dimension essentielle de la relation entre les coopérants et les populations locales.

5.4. Renforcement du pouvoir des femmes et des filles

Notre analyse repose exclusivement sur les informations partagées par nos répondantes et répondants, sur leur perception de l'impact de leurs missions quant au renforcement du pouvoir des femmes. C'est-à-dire que nous ne disposons ni de données précises sur la situation avant leur engagement, ni d'un suivi détaillé après la fin de leurs mandats, ce qui limite la possibilité d'évaluer objectivement les changements produits. Cette absence de données de référence nous oblige à interpréter les résultats avec prudence.

Compte tenu du court terme des missions accomplies, il demeure difficile d'affirmer avec certitude si l'action des volontaires a contribué de manière significative au renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Les personnes répondantes ont été placées dans des organisations aux structures variées, certaines exclusivement dédiées aux femmes, d'autres offrant des services également aux hommes. Cette diversité institutionnelle reflète la pluralité des contextes d'intervention, mais elle complexifie l'évaluation de l'impact réel des missions sur l'autonomisation des femmes. À cela s'ajoute

la présence de multiples bailleurs de fonds, dont le PCV, finançant simultanément des projets au sein d'une même organisation locale, selon les informations partagées par les volontaires. Cette multiplicité rend difficile l'attribution précise des résultats à un acteur particulier. En l'absence d'outils méthodologiques robustes et harmonisés pour mesurer l'impact spécifique de chaque bailleur sur le renforcement du pouvoir des femmes et des filles, l'évaluation demeure fragmentaire et parfois imprécise.

Un répondant a précisé qu'un des indicateurs fréquemment utilisés par les organisations locales pour mesurer l'impact des projets est le nombre de bénéficiaires désagrégé par sexe. Certaines organisations vont plus loin en fournissant des données par tranche d'âge ou en incluant les femmes en situation de handicap. Ces chiffres sont ensuite repris par les organisations canadiennes dans leurs rapports soumis à Affaires mondiales Canada. Toutefois, le même répondant a souligné que ces données peuvent être éloignées de la réalité. Selon lui, les organisations canadiennes ont parfois recours à des extrapolations sans méthode scientifique rigoureuse, ce qui peut gonfler artificiellement les résultats. Il a illustré cette pratique en expliquant que l'on demande aux organisations partenaires combien de bénéficiaires elles desservent, puis on estime que chaque bénéficiaire touche, par exemple, cinq membres de sa famille, sans fondement méthodologique solide. Ces approximations, qualifiées de « chiffres qui sortent de nulle part », fragilisent la crédibilité des rapports officiels et posent la question de la transparence et de la fiabilité des évaluations. Le développement d'outils d'évaluation plus précis, fondés sur des méthodologies scientifiques et participatives, apparaît donc indispensable pour mesurer l'impact réel des projets sur l'autonomisation des femmes et des filles. Sans données fiables, il devient difficile de rendre compte de manière crédible des avancées réalisées et d'ajuster les interventions en fonction des besoins réels des communautés.

Ainsi, pour renforcer la pertinence et la durabilité des projets, un répondant a fortement recommandé de développer des outils d'évaluation participatifs impliquant les organisations locales, les bénéficiaires et les bailleurs de fonds dans une démarche commune. Ce répondant trouve qu'une telle approche permettrait non seulement de mieux attribuer les résultats, mais aussi de favoriser une appropriation locale des initiatives et de garantir que les interventions répondent réellement aux besoins des communautés. Le renforcement du pouvoir des femmes et des filles ne peut être évalué uniquement à travers

des chiffres, il doit être appréhendé comme un processus complexe, inscrit dans des dynamiques sociales, politiques et culturelles qu'il convient de documenter avec rigueur et sensibilité.

Par ailleurs, certaines personnes répondantes ont remarqué une influence politique dans la gestion et la gouvernance des organisations partenaires locales, influence susceptible de nuire au renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Un exemple révélateur provient du témoignage d'un coopérant volontaire ayant travaillé au Sénégal. Il a constaté que certaines organisations locales, pourtant dédiées depuis plusieurs décennies au service des femmes, sont dirigées par des figures féminines âgées occupant des postes de haute direction. Ces dirigeantes, souvent anciennes ministres ou parlementaires, tendent à s'accaparer le pouvoir et à instaurer des mécanismes leur permettant de s'éterniser à la tête de l'organisation. Selon ce volontaire, cette dynamique crée des blocages internes, limite la circulation de l'information et constitue un obstacle pour les volontaires ou les jeunes femmes souhaitant s'impliquer.

Ce constat met en lumière la nécessité de créer des espaces de transition et de mentorat pour les générations suivantes. Si la présence de figures féminines influentes constitue un symbole fort de l'avancée des droits des femmes, leur tendance à monopoliser la gouvernance peut paradoxalement freiner l'élargissement de la participation féminine. Le véritable renforcement du pouvoir des femmes ne réside pas uniquement dans l'accès de quelques-unes à des postes prestigieux, mais dans la capacité des organisations à instaurer des mécanismes inclusifs permettant à un plus grand nombre de femmes de développer leurs compétences, d'accéder à des responsabilités et de contribuer à la transformation sociale. La mise en place de programmes de mentorat intergénérationnel, de rotation des responsabilités et de formations en leadership pourrait favoriser une relève plus équilibrée et durable.

Certaines personnes répondantes ont également souligné que le travail des volontaires doit s'appuyer sur des fondements solides pour contribuer réellement au renforcement économique des femmes. L'un des leviers essentiels identifiés est l'éducation. Pour ces volontaires, il s'agit non seulement de garantir aux filles un accès équitable à une éducation de qualité, mais aussi de réduire les obstacles qui les empêchent

de poursuivre des études dans des filières scientifiques et techniques, encore trop souvent perçues comme réservées aux hommes. Ces volontaires ont indiqué qu'une éducation solide constitue la base de l'autonomisation économique et sociale, car elle ouvre la voie à des emplois mieux rémunérés, à une participation accrue dans les sphères décisionnelles et à une transformation durable des rapports de pouvoir.

Or, le Canada semble avoir des interventions limitées dans ce domaine, surtout si l'on compare ses initiatives à celles d'autres pays développés qui investissent davantage dans l'éducation des filles et dans la promotion des carrières scientifiques féminines, propos partagés par un volontaire. Selon ce dernier, cette relative faiblesse réduit la portée des actions canadiennes et limite leur capacité à générer des changements structurels. À cela s'ajoute une contrainte propre au PCV, dont les projets sont souvent de petite envergure. Ces initiatives, bien qu'utiles, ne touchent qu'un nombre restreint de femmes et ne garantissent pas leur pérennité à long terme en l'absence de financements conséquents.

Plusieurs personnes répondantes estiment que le PCV devrait renforcer ses investissements et cibler plus stratégiquement les organisations partenaires locales. En augmentant les financements et en soutenant des projets de plus grande ampleur, il serait possible de générer un impact plus consistant et durable. De telles mesures permettraient non seulement de consolider les acquis des petites initiatives, mais aussi de créer des programmes structurants capables de transformer les conditions de vie des femmes à une échelle plus large.

De plus, quelques personnes répondantes ont également mentionné que le renforcement économique des femmes ne peut se limiter à des projets isolés. Il exige une vision intégrée combinant éducation, formation professionnelle, accès aux financements et accompagnement continu. Selon ces volontaires, leurs actions devraient être conçues comme une étape dans un processus plus vaste, où les organisations canadiennes et les organisations locales travaillent ensemble à bâtir des structures durables.

Quelques volontaires ont recommandé qu'il convient d'agir au-delà de l'éducation en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat féminin et l'accès aux ressources économiques. Ces volontaires ont indiqué que les femmes doivent pouvoir bénéficier de programmes de microcrédit, de formations en gestion et d'un accompagnement technique leur permettant

de développer des initiatives viables et compétitives. Le renforcement économique ne peut se réduire à une insertion ponctuelle sur le marché du travail, il doit viser la création de véritables opportunités de leadership économique et social.

Ainsi, la durabilité des projets dépend largement de la capacité des volontaires et des organisations canadiennes à instaurer des partenariats solides avec les acteurs locaux. Une approche participative, impliquant les communautés dans la définition des priorités et des stratégies, est indispensable pour garantir que les initiatives soient non seulement pertinentes, mais aussi légitimes et acceptées. Le renforcement du pouvoir économique des femmes doit être envisagé comme un processus de co-construction, où les savoirs locaux et l'expertise internationale se rencontrent pour produire des transformations sociales durables.

Chapitre 6 : Discussion des résultats

Dans ce chapitre nous revenons sur les considérations théoriques et conceptuelles établies pour cette recherche, à la lumière de nos résultats de recherche, afin de répondre à notre question de recherche.

6.1. Le programme de coopération volontaire, un levier de l'égalité des genres dans les pays en développement

Les résultats de notre recherche montrent que les coopérants volontaires recrutés par des organisations canadiennes dans le cadre du Programme de coopération volontaire (PCV) estiment que leur travail contribue à faire progresser la promotion de l'égalité des genres dans les pays en développement. L'intégration systématique de cette thématique dans les mandats des volontaires témoigne d'une volonté institutionnelle forte, l'égalité des genres est un principe transversal qui oriente l'ensemble des activités, des partenariats et des stratégies d'intervention.

Dans la pratique quotidienne des volontaires, cette priorité se traduit par une série d'actions concrètes menées en collaboration avec les organisations locales partenaires. Parmi celles-ci, les formations de sensibilisation occupent une place centrale. Elles permettent non seulement de diffuser des connaissances sur les enjeux liés aux rapports sociaux de genre, mais aussi de créer des espaces de dialogue où les normes, les pratiques et les représentations peuvent être discutées. La récurrence de ces formations et leur intégration dans les activités régulières des organisations locales indiquent que la thématique de l'égalité des genres est perçue comme un enjeu d'actualité et de pertinence stratégique pour les organisations de développement international.

Les effets de ces formations dépassent largement le cadre institutionnel. Selon les personnes répondantes, les bénéficiaires rapportent qu'elles contribuent à élargir leurs connaissances, à renforcer leur capacité d'analyse et à transformer leurs pratiques sociales au sein de leur communauté. Ce processus d'appropriation progressive favorise une diffusion informelle des savoirs, les personnes ayant participé aux formations transmettent à leur tour les connaissances acquises à leurs proches, ce qui permet d'atteindre des femmes

et des hommes de tous âges, y compris ceux qui n'ont pas directement accès aux activités de formation. Cette dynamique de circulation des savoirs constitue un mécanisme essentiel de transformation sociale.

Par ailleurs, l'implication des volontaires dans le renforcement des capacités organisationnelles contribue à créer des environnements institutionnels plus favorables à la réduction des inégalités de genre. En soutenant des initiatives portées par des femmes, en accompagnant la mise en place de cadres de travail sensibles au genre et en favorisant l'adoption de pratiques de gestion inclusives, les volontaires participent à l'émergence de structures plus équitables et plus résilientes. Cette approche, qui combine renforcement individuel et transformation organisationnelle, permet d'agir simultanément sur plusieurs niveaux du système social.

En somme, les résultats des entrevues menées montrent que le PCV joue un rôle structurant dans la promotion de l'égalité des genres. L'action des volontaires, articulée autour de la formation, de l'accompagnement organisationnel et du soutien aux initiatives locales, contribue à transformer les rapports de pouvoir et à favoriser l'émergence de communautés plus inclusives. Ceci rejoint la conceptualisation de l'égalité des genres selon Moghadam et Senftova (2007) qui met en avant les moyens offerts aux femmes en termes de ressources et d'opportunités. Ces résultats soulignent l'importance de maintenir et de renforcer les approches participatives et contextualisées, qui demeurent essentielles pour assurer la pertinence et l'impact des interventions en matière d'égalité des genres. De plus, les résultats des entrevues montrent que le concept d'égalité des genres, par sa nature multidimensionnelle, échappe à toute définition universelle, comme le souligne le cadre conceptuel que nous avons établi.

6.2. Le programme de coopération volontaire contribue au renforcement du pouvoir des femmes dans les pays en développement

Les résultats de l'analyse des données recueillies indiquent que le travail des coopérants volontaires au sein des organisations de femmes constitue un levier essentiel pour le renforcement des capacités individuelles et collectives des femmes engagées dans ces structures. Cette contribution se manifeste à plusieurs niveaux de l'organisation, touchant aussi bien les gestionnaires que les professionnelles, le personnel administratif ou

les bénévoles. Toutes bénéficient, à des degrés divers, des compétences, des méthodes de travail et des expériences transférées par les coopérants volontaires. Cette diversité de profils permet d'observer un impact transversal, qui se déploie simultanément dans les sphères décisionnelles, opérationnelles et communautaires.

L'un des apports les plus significatifs réside dans l'introduction de nouvelles approches de planification stratégique, élaborées en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles. Les volontaires accompagnent les organisations dans la formulation de plans d'action orientés vers des objectifs réalistes, mesurables et alignés sur les priorités locales. Cette démarche contribue à renforcer la capacité des femmes à concevoir des stratégies cohérentes, à anticiper les obstacles structurels et à identifier les leviers nécessaires pour améliorer leurs conditions socio-économiques ainsi que celles de leurs familles et de leurs communautés. L'apprentissage de ces méthodes favorise une plus grande autonomie décisionnelle, une meilleure maîtrise des outils de gestion et une appropriation accrue des processus organisationnels.

Par ailleurs, les femmes acquièrent des compétences techniques essentielles à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de projets économiques. Ceci rejoint la conceptualisation de Merino et de los Ríos Carmenado (2012) qui insistent sur le fait que les bénéficiaires doivent être impliqués dans la définition des objectifs et des actions des projets de développement afin d'assurer leur durabilité. L'appui des coopérants volontaires dans la formulation de projets, la recherche de financement et la gestion des activités permet aux organisations de professionnaliser leurs pratiques et d'accroître leur crédibilité auprès des bailleurs de fonds. Ces compétences dépassent largement le cadre professionnel, elles peuvent être mobilisées dans des initiatives personnelles, familiales ou communautaires, contribuant ainsi à un processus d'*empowerment* multidimensionnel. Cette capacité à transférer les acquis organisationnels vers la sphère privée constitue un élément clé de la transformation sociale, car elle permet aux femmes de renforcer leur agentivité dans différents espaces de leur vie. Par exemple, un répondant a accompagné des femmes au Sénégal dans la mise en œuvre d'un projet d'apiculture, un secteur traditionnellement à prédominance masculine. La réussite de cette initiative a encouragé ces femmes à dépasser les limites qui leur étaient imposées et à saisir de nouvelles

opportunités économiques, tout en valorisant pleinement leurs compétences et leurs connaissances.

Cette dynamique de renforcement des capacités ne se limite donc pas à la transmission de connaissances techniques. Elle s'inscrit dans une logique plus large de transformation des rapports sociaux de genre, où les femmes développent une confiance accrue en leurs compétences, une capacité d'analyse renforcée et une plus grande légitimité dans les espaces décisionnels. En consolidant les structures organisationnelles, en soutenant l'émergence de leaderships féminins et en favorisant des pratiques de gouvernance plus inclusives, les volontaires contribuent à la création d'environnements institutionnels propices à la réduction des inégalités de genre.

Ainsi, le travail des volontaires apparaît comme un catalyseur de changement, non seulement au sein des organisations de femmes, mais également dans les communautés où ces organisations exercent leur influence. Le renforcement des capacités individuelles et collectives élargit les possibilités d'action des femmes, diversifie leurs stratégies économiques et consolide leur rôle dans le développement local. Cela rejoint la manière dont le corpus exploité explique le concept d'autonomisation des femmes, un processus dynamique et contextuel qui vise transformer des rapports de pouvoir et l'élargissement des libertés réelles des femmes. Ces résultats soulignent l'importance de maintenir des approches participatives, contextualisées et sensibles au genre, qui demeurent essentielles pour assurer la durabilité et la pertinence des interventions.

6.3. Les femmes, actrices de développement économique

L'analyse des expériences de volontariat démontre que le développement économique dans les pays en développement ne peut véritablement réussir si les femmes ne sont pas intégrées à l'ensemble du processus de développement. Cette affirmation rejoint les approches de Turner et Fischer-Kowalski (2010) ainsi que celles de Benería et Sen (1981) présentées dans le cadre théorique, qui insistent sur la nécessité de reconnaître les femmes comme des actrices essentielles des transformations sociales et économiques. Leur participation ne peut être envisagée comme un simple ajout ou comme une mesure compensatoire, elle constitue un élément structurant du développement local. Pour cette raison, leur inclusion doit être pensée dès les premières étapes de la planification, en tenant

compte de leurs besoins spécifiques, de leurs contraintes particulières et de la diversité de leurs expériences.

Le développement économique et social local repose donc sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'une communauté, et les femmes y occupent une place centrale, bien que longtemps sous-estimée ou invisibilisée. Leur participation active dans les sphères économiques, sociales, communautaires et politiques constitue un levier essentiel pour renforcer la résilience des communautés, diversifier les initiatives locales et promouvoir un développement plus inclusif. Comprendre leur contribution implique d'examiner à la fois leur rôle dans l'économie formelle et informelle, leur engagement communautaire, ainsi que les obstacles structurels qui continuent de limiter leur pleine participation.

Au-delà de leur participation économique, les femmes jouent un rôle fondamental dans la cohésion sociale et le développement communautaire. Elles sont également des actrices clés de la transmission culturelle, de la préservation des savoirs locaux et de la construction d'un tissu social durable. Leur leadership, parfois informel mais profondément influent, favorise l'émergence de solutions adaptées aux besoins réels des populations et permet de maintenir une cohésion sociale essentielle au développement local.

Ainsi, la place des femmes dans le développement économique et social local apparaît non seulement incontournable, mais également porteuse de transformations profondes. Leur contribution, qu'elle soit économique, sociale, culturelle ou politique, constitue un moteur essentiel pour bâtir des communautés plus résilientes, inclusives et durables. Toutefois, pour que cette contribution soit pleinement reconnue et valorisée, il demeure indispensable de lever les obstacles structurels qui limitent leur participation. Selon les répondants, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ne relève pas uniquement d'un impératif éthique, il s'agit d'une condition fondamentale pour assurer un développement local harmonieux, durable et véritablement inclusif.

6.4. Quelques recommandations pour accroître l'impact positif du PCV

Les résultats de cette recherche démontrent que le PCV constitue un levier pertinent pour promouvoir l'égalité des genres et renforcer le pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement. Les initiatives soutenues par ce programme ont contribué à

élargir l'accès des femmes à des ressources économiques, à des espaces décisionnels et à des opportunités de formation professionnelle, favorisant ainsi une transformation progressive des rapports sociaux de genre. Toutefois, malgré ces avancées, selon les personnes répondantes, le PCV présente certaines limites structurelles et opérationnelles qui, si elles étaient levées, pourraient accroître de manière significative son impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes et renforcer la durabilité des résultats obtenus.

Les personnes répondantes ont relevé une limite de plusieurs politiques et pratiques. En effet, les femmes dans les pays en développement ne constituent pas un groupe homogène. Elles se distinguent par leur niveau d'éducation, leur classe sociale, leur appartenance ethnique, leur religion, leur culture ou encore leur localisation géographique. Cette diversité impose une approche analytique sensible aux contextes, attentive aux rapports de pouvoir et consciente des multiples formes d'inégalités qui se croisent et se renforcent. Dans cette perspective, l'égalité des genres ne peut être appréhendée comme un objectif uniforme applicable indistinctement à toutes les populations féminines. Elle doit plutôt être envisagée comme un principe structurant permettant de créer des environnements favorables au développement économique et social, inclusifs et équitables. Une telle approche vise à garantir que les interventions du PCV ne laissent personne de côté et qu'elles bénéficient réellement à l'ensemble des populations, femmes comme hommes, en tenant compte des dynamiques locales, des contraintes structurelles et des réalités socioculturelles propres à chaque contexte.

Dans cette logique, selon notre analyse, il apparaît essentiel de renforcer la place des acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des activités de formation et de sensibilisation à l'égalité des genres. Les outils pédagogiques devraient être élaborés en fonction des contextes locaux et par des formateurs issus des communautés concernées, de manière à intégrer les facteurs socioculturels, économiques et politiques qui influencent les rapports de genre. Une telle approche favoriserait le développement d'une expertise locale en matière d'égalité des genres et faciliterait l'appropriation des contenus par les bénéficiaires, qui seraient ainsi mieux outillés pour les mettre en pratique dans leur quotidien. Elle permettrait également d'éviter la perception selon laquelle les formations seraient imposées par le Canada, renforçant ainsi la légitimité et l'efficacité des interventions du PCV.

Parmi les autres pistes d'amélioration identifiées, la durée des mandats des coopérants volontaires constitue un enjeu central. Les organisations canadiennes impliquées dans le PCV gagneraient à réévaluer la temporalité des affectations afin d'accroître la portée et la durabilité des actions entreprises. Des mandats plus longs permettraient aux coopérants volontaires de développer une compréhension plus fine des dynamiques socioculturelles et institutionnelles locales, de consolider les relations de confiance avec les partenaires et d'assurer un transfert de compétences plus approfondi. Une durée accrue favoriserait également une réduction de la dépendance des organisations locales envers l'expertise externe, en renforçant leur autonomie professionnelle et institutionnelle. Les bénéficiaires seraient ainsi mieux préparés à maintenir, adapter et faire évoluer les initiatives après le départ des volontaires, ce qui constitue un élément essentiel des principes de durabilité et d'appropriation locale promus par la coopération internationale.

Enfin, selon les personnes répondantes, il apparaît nécessaire de revoir l'appui financier du PCV destiné à soutenir les femmes dans le démarrage d'activités entrepreneuriales. En effet, plusieurs répondants ont souligné que les montants octroyés demeurent insuffisants pour permettre la mise en œuvre d'initiatives réellement durables et susceptibles d'améliorer de manière significative les conditions socioéconomiques des bénéficiaires. Pour renforcer l'efficacité de cet appui, les organisations canadiennes pourraient explorer de nouvelles avenues de financement, notamment par la mise en place de partenariats stratégiques avec les gouvernements locaux, les institutions financières communautaires ou encore le secteur privé. Une telle diversification des sources de financement permettrait non seulement d'augmenter les ressources disponibles, mais également de renforcer l'ancrage local des initiatives et de favoriser une plus grande cohérence entre les interventions du PCV et les priorités de développement des pays partenaires.

Conclusion

Le Canada occupe une place importante sur la scène internationale et intervient de manière soutenue dans le secteur du développement international afin d'appuyer les pays en voie de développement à travers le monde. Ses interventions sont guidées par les orientations de sa politique étrangère, lesquelles définissent les priorités et les modalités d'action que le pays souhaite promouvoir à l'international. Dans ce contexte, la Politique d'aide internationale féministe (PAIF), adoptée en 2017 par le gouvernement libéral de Justin Trudeau, marque un tournant majeur dans l'approche canadienne du développement en plaçant l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles au cœur de l'ensemble des initiatives d'aide internationale. Toutefois, depuis l'arrivée au pouvoir de Mark Carney en avril 2025, l'avenir de la PAIF demeure incertain. Quelques interventions du premier ministre lors de ses visites à l'étranger notamment en Chine, au Japon, au Mexique et aux Émirats arabes unis, où certaines rencontres ont donné lieu aux accords de partenariats stratégiques ou commerciaux, montrent que gouvernement fédéral place le commerce international et la sécurité au centre de la politique étrangère canadienne.

C'est dans cette perspective que la présente recherche s'est intéressée au Programme de coopération volontaire (PCV), explicitement identifié comme un mécanisme de mise en œuvre de la PAIF. Le choix de ce programme repose sur le rôle que jouent les volontaires dans les dynamiques locales de développement, ainsi que sur le manque de données empiriques permettant de documenter leur contribution spécifique à l'avancement de l'égalité des genres. L'objectif était de comprendre si les volontaires contribuent effectivement à faire progresser l'égalité des genres et le pouvoir des femmes et des filles, et d'examiner leurs perceptions à cet égard. Cette démarche répond à une lacune identifiée dans la littérature scientifique, qui offre peu d'analyses précises du rôle des volontaires dans la mise en œuvre d'une politique étrangère féministe.

La revue de la littérature mobilisée a permis de situer cette recherche dans les débats contemporains portant sur les politiques féministes étrangères, les pratiques de coopération internationale et les enjeux liés à l'autonomisation des femmes. Elle met en lumière les fondements théoriques et les tensions inhérentes à une politique étrangère féministe,

notamment entre ambitions normatives et contraintes géopolitiques. Elle rappelle également que l'égalité des genres constitue un concept multidimensionnel, nécessitant une perspective intersectionnelle pour saisir les dynamiques de pouvoir qui affectent différemment les femmes selon leur position sociale. Enfin, l'analyse des écrits sur le volontariat international révèle à la fois son potentiel transformateur et ses limites structurelles, ce qui justifie une exploration empirique approfondie.

Le cadre théorique retenu pour cette recherche s'est appuyé sur l'approche d'insertion des femmes dans le développement, jugée particulièrement pertinente au regard des objectifs de cette recherche. Cette approche a mis en lumière les mécanismes par lesquels les femmes ont été progressivement intégrées aux stratégies de développement, tout en révélant les limites de cette intégration lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'une remise en question des rapports de pouvoir qui structurent les inégalités de genre. En complément, des concepts tels que la motivation au travail, le renforcement des capacités, l'égalité des genres et le pouvoir des femmes ont été mobilisés pour analyser les dynamiques d'engagement des coopérants volontaires et leur contribution aux transformations sociales recherchées. Ensemble, ces concepts offrent une base analytique solide pour interpréter les données recueillies et situer la recherche dans les débats contemporains sur l'autonomisation des femmes et les pratiques de coopération internationale.

Sur le plan méthodologique, cette recherche a reposé sur une approche qualitative fondée sur des entrevues semi-dirigées menées auprès de onze coopérantes et coopérants volontaires ayant travaillé pour des organisations canadiennes participant au PCV. L'analyse des données recueillies montre que le PCV constitue un levier important pour la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. L'égalité des genres est au centre du mandat de chaque personne volontaire, indépendamment de leur expertise ou de leurs responsabilités. Les activités de formation et de sensibilisation déployées contribuent à outiller les organisations locales pour intégrer l'égalité des genres dans leurs planifications stratégiques et leurs opérations. Le travail des coopérantes et coopérants volontaires a également permis de renforcer les capacités des femmes, en leur procurant davantage de confiance pour participer à la prise de décision, à la gouvernance organisationnelle et à la vie citoyenne.

Cependant, malgré ces contributions positives, certaines limites ont été relevées. La recherche souligne notamment la nécessité de revoir la durée des contrats des volontaires, jugée trop courte pour permettre un transfert de compétences durable et une compréhension approfondie des dynamiques locales. Elle met également en évidence l'importance de développer l'expertise locale en égalité des genres afin de réduire la dépendance envers l'expertise canadienne et de favoriser une appropriation locale des outils et des pratiques. Enfin, les personnes répondantes ont souligné l'insuffisance des financements octroyés aux femmes pour démarrer des activités entrepreneuriales, ce qui limite la portée des initiatives visant à améliorer leurs conditions socioéconomiques.

L'adaptation des interventions aux réalités locales et la construction d'approches sensibles aux contextes culturels apparaissent comme des défis majeurs. L'efficacité des projets dépend largement de la capacité des organisations à instaurer un dialogue respectueux avec les communautés, à reconnaître leurs valeurs et à intégrer progressivement des changements acceptés et appropriés. Les personnes répondantes ont recommandé une stratégie plus inclusive, impliquant les leaders communautaires et les acteurs locaux, et tenant compte des perceptions culturelles, afin de favoriser une meilleure appropriation des initiatives et accroître leur durabilité. En ce sens, si nous devions émettre des recommandations, nous suggérons que le PCV s'inscrive dans une logique de co-construction, où les savoirs locaux et l'expertise internationale se rencontrent pour produire des transformations sociales à la fois légitimes et durables.

En conclusion, cette recherche offre un éclairage empirique sur la contribution des coopérantes et coopérants volontaires à la mise en œuvre de la PAIF et à l'avancement de l'égalité des genres dans les pays en développement. Elle met en évidence à la fois le potentiel transformateur du PCV et les ajustements nécessaires pour en renforcer l'impact. Les résultats obtenus pourront être utiles pour Affaires mondiales Canada qui finance le PCV, pour les organisations canadiennes qui participent au PCV, ainsi que pour toute personne souhaitant approfondir la compréhension du rôle des volontaires dans la mise en œuvre d'une politique étrangère féministe.

Références bibliographiques

Affaires mondiales Canada. (2017). *Politique d'aide internationale féministe du Canada, consulté dernièrement le 18 janvier 2026*. https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra Consulté le 11 mai 2026

Affaires mondiales Canada. (2018). *Sommaire du rapport de l'évaluation formative du Programme de coopération volontaire (2015-2020)*. https://www.international.gc.ca/gac-amc/assets/pdfs/publications/evaluation/2019/VCP_summary-sommaire-pcv-fr.pdf Consulté le 11 mai 2026

Affaires mondiales Canada. (2020). *Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada 2018-2019*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/amc-gac/FR2-28-2019-1-fra.pdf Consulté le 11 mai 2026

Affaires mondiales Canada. (2021). *Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada 2019-2020*. <https://webarchiveweb.wayback.bac-lac.canada.ca/web/20250621132359/https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-rapport-aide-internationale/2019-2020.aspx?lang=fra> Consulté le 11 mai 2026

Affaires mondiales Canada. (2022). *Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada 2020-2021*. <https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-rapport-aide-internationale/2020-2021.aspx?lang=fra>

Affaires mondiales Canada. (2023). *Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada 2021-2022*. <https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/rapport-aide-internationale/rapport-2022> Consulté le 11 mai 2026

Affaires mondiales Canada. (2024). *Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada 2020-2021*. <https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/rapport-aide-internationale/rapport-2022>

[mondiales/organisation/rapports/rapport-aide-internationale/rapport-2023](https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/rapport-aide-internationale/rapport-2023) Consulté le 11 mai 2026

Affaires mondiales Canada. (2025). *Rapport au Parlement sur l'aide internationale du gouvernement du Canada 2023-2024*. <https://international.canada.ca/fr/affaires-mondiales/organisation/rapports/rapport-aide-internationale/rapport-2024> Consulté le 11 mai 2026

Aifa, E. K., et Dognon, Y. (2022). L'Autonomisation de la femme : Survol théorique sur la complexité et la mesure du concept. *Alternatives Managériales Economiques*, 4(4), 523-541.

Allam, D. (2017). *What do we really know about empowering women? Putting Canada's Feminist International Assistance Policy in context*. École d'affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa. <https://ruor.uottawa.ca/handle/10393/36846> Consulté le 11 mai 2026

Alkire, S. (2008). *Concepts and measures of agency*. OPHI Working paper series. Oxford University. <https://ophi.org.uk/sites/default/files/OPHI-wp09.pdf> Consulté le 11 mai 2026

Audet, F., et Navarro-Flores, O. (2014). Virage dans la gestion de l'aide canadienne publique au développement : Tensions et dynamiques d'une nouvelle idéologie. *Canadian Foreign Policy Journal*, 20(1), 61-72. <https://doi.org/10.1080/11926422.2014.906354> Consulté le 11 mai 2026

Ballet, J., et Mahieu, F.-R. (2009). Capabilité et capacité dans le développement : repenser la question du sujet dans l'œuvre d'Amartya Sen. *Revue Tiers Monde*, 198(2), 303-316. <https://doi.org/10.3917/rtm.198.0303>

Beneria, L., et Sen, G. (1981). Accumulation, reproduction, and "women's role in economic development": Boserup revisited. *Signs: Journal of women in culture and society*, 7(2), 279-298.

Benlabbah, O. (2022). Obstacles freinant l'autonomisation des femmes: Contribution au débat sur l'autonomisation des femmes sous la lumière du nouveau modèle de

développement. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(1-2), 486-502.

- Bitamsimli, S. S. (2021). Resistance, Cooperation and Collaboration with International Development Volunteers: Considering Masculinities and Transnational Feminism. Dans R. Tiessen, B. J. Lough, T. S. Laursen, et S. Khursheed (Éds.), *Innovations in Gender Equality and Women's Empowerment* (p. 108-122). Nomos Verlagsgesellschaft mbH & Co. KG. <https://doi.org/10.5771/9783748924951-108>
- Biyouda, S., et Touhami, Z. O. (2023). La motivation au travail: un aperçu théorique et analyse des principaux instruments de mesure. *International Journal of Accounting Finance Auditing Management and Economics*, 4(6-1), 772-785.
- Brown, S. (2019). A Samaritan state? Canadian foreign aid and the challenges of policy coherence for development. Dans G. Donaghy, et D. Webster (Éds.), *A Samaritan state revisited: Historical perspectives on Canadian foreign aid* (p. 311-329). Presses de l'Université de Calgary.
- Chiasson, J. L., et Paquin, S. (2019). Le bilan de Trudeau en politique étrangère: quel est le nouveau rôle du Canada en affaires internationales? Dans L. Birch, et F. Pétry (Éds.), *Bilan du gouvernement libéral de Justin Trudeau. 353 promesses et un mandat de changement* (p. 219-324). Presses université Laval.
- Chouinard, D. (1990). *L'agence canadienne de développement international: orientations et pratique (1968-1987)*. Mémoire de maîtrise, département de science politique, Université de Montréal. <https://umontreal.scholaris.ca/bitstreams/d71be871-2523-40c8-a67e-7437bbbabfcf/download> Consulté le 11 mai 2026
- Clare, S. (2009). Agency, Signification, and Temporality. *Hypatia*, 24(4), 50-62. <https://doi.org/10.1111/j.1527-2001.2009.01057.x>
- D'Almeida, M. A., et Coffi, S. (2019). Colonialisme, genres et développement. *Revue Possibles*, 43(2), 91-99.
- Davies, B. (1991). The concept of agency: A feminist poststructuralist analysis. *Social Analysis: The International Journal of Social and Cultural Practice*, (30), 42-53.

- De Haan, A., et O'Neil, M. (2018). *Mesure de l'autonomisation économique des femmes : De la recherche à la pratique*. Centre de recherches pour le développement international. <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/handle/10625/56981> Consulté le 11 mai 2026
- Deschamps-Laporte, L. (2021). Le retour au terrain comme condition de déploiement d'une politique étrangère féministe canadienne. *Études internationales*, 52(1), 215-235.
- Devereux, P. (2008). International volunteering for development and sustainability: Outdated paternalism or a radical response to globalisation? *Development in Practice*, 18(3), 357-370. <https://doi.org/10.1080/09614520802030409>
- Dionne, L. (2018). L'analyse qualitative des données. Dans T. Karsenti, et L. Savoie-Zajc (Éds.), *La recherche en éducation : Étapes et approches* (4e édition)(p. 317-342). Presses de l'Université de Montréal.
- Djodjo, G. E. (2021). Entrepreneuriat et autonomisation des femmes: Effet selon le type d'entrepreneur et l'ancrage territorial au Bénin. *Alternatives Managériales Economiques*, 3(3), 259-281.
- DuBois, P. (2019). La motivation au travail : Quelques considérations théoriques et pratiques. *Documentation et bibliothèques*, 21(3), 123-128. <https://doi.org/10.7202/1055392ar>
- Eyben, R. (2015). Promoting Gender Equality in the changing global landscape of international development cooperation. Dans A. Coles, L. Gray, et J. Momsen (Éds.) *The Routledge handbook of gender and development* (p. 515-526). Routledge.
- Fall, M., et Koziej Lévesque, C. A. (2022). Promouvoir l'égalité femme/homme dans les projets d'adaptation au changement climatique des îles du Saloum au Sénégal : Les angles morts de la Politique d'aide internationale féministe du Canada. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 99(99-3), 476-493.
- Forest, J., et Mageau, G. A. (2008). La motivation au travail selon la théorie de l'autodétermination. *Psychologie Québec*, 25(5), 33-36.

- Gallot, F. (2021). L'agency : Un concept heuristique pour penser le genre et les classes populaires. *Écrire l'histoire*, 20-21, 35-42. <https://doi.org/10.4000/elh.2775>
- Goetz, A. M. (1988). Feminism and the Limits of the Claim to Know: Contradictions in the Feminist Approach to Women in Development. *Millennium*, 17(3), 477-496.
- Gorman, C. (2006). *S'orienter en terrain inexploré : Pour une théorie du changement relative aux quartiers*. Caledon Institute of Social Policy.
http://www.carleton.ca/cure/fr/wp-content/uploads/Gorman_2006_2_FR.pdf
Consulté le 11 mai 2026
- Gouin-Bonenfant, M. (2019). Pour une approche interculturelle dans l'étude de la relation entre les bénévoles et les communautés hôtes dans le bénévolat international. *Revue Organisations & territoires*, 28(1), 25-41.
<https://doi.org/10.1522/revueot.v28n1.1020>
- Gouvernement du Canada (2005), *Agence canadienne de développement international, Rapport sur le rendement 2005*. Ministère de la Coopération internationale.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/sct-tbs/BT31-4-27-2005-fra.pdf Consulté le 11 mai 2026
- Gouvernement du Canada. (2023). *Rapport statistique sur l'aide internationale, Exercice 2021-2022*. Affaires mondiales Canada.
<https://www.international.gc.ca/transparency-transparence/international-assistance-report-stat-rapport-aide-internationale/2021-2022.aspx?lang=fra> Consulté le 11 mai 2026
- Gouvernement du Canada. (2024). *Programme de coopération volontaire (PCV)*.
Gouvernement du Canada. https://www.international.gc.ca/world-monde/study_work_travel-etude_travail_voyage/volunteer_cooperation_program-programme_cooperation_volontaire.aspx?lang=fra Consulté le 11 mai 2026
- Government of Iceland (2024). *Iceland's international development cooperation policy 2024-2028*. Ministère des affaires étrangères.
<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:eu:2479cd69-1438-4920-b702-ec15a18aac0e?viewer%21megaVerb=group-discover> Consulté le 11 mai 2026

- Grown, C., Addison, T., et Tarp, F. (2016). Aid for gender equality and development: Lessons and challenges. *Journal of International Development*, 28(3), 311-319.
- Gugan, S. S., Steward, J. J., et Subhashini, A. (2024). The role of women in economic development. *Journal of Economics*, 12(2), 94-103.
- Guilhaumou, J. (2012). Autour du concept d'agentivité. *Rives méditerranéennes*, 41, 25-34. <https://doi.org/10.4000/rives.4108>
- Hanson Pastran, S., Bordas, M., et Polet, F. (2018). La domination touristique. Dans B. Duterme (Éd.), *La domination touristique* (p. 69-78). Éditions Syllepse. <https://doi.org/10.3917/syll.cetri.2018.03.0069>
- Hawe, P. (2000). Capacity building: For what? *New South Wales Public Health Bulletin*, 11(3), 22. <https://doi.org/10.1071/NB00012>
- Hitlin, S., et Elder Jr, G. H. (2006). Agency: An empirical model of an abstract concept. *Advances in life course research*, 11, 33-67.
- Howard, J., et Burns, D. (2015). Volunteering for Development within the New Ecosystem of International Development. *IDS Bulletin*, 46(5), 5-16. <https://doi.org/10.1111/1759-5436.12171>
- Hudon, I., et Naves, M.-C. (2020). En matière de diplomatie féministe, le Canada a été précurseur. *Revue internationale et stratégique*, 3, 71-76.
- Human Rights Watch (2022). *Sweden's New Government Abandons Feminist Foreign Policy*. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/news/2022/10/31/swedens-new-government-abandons-feminist-foreign-policy> Consulté le 11 mai 2026
- Keeley, B. (2012). *De l'aide au développement. La lutte mondiale contre la pauvreté*. OCDE.
- Koczberski, G. (1998). Women in development: A critical analysis. *Third World Quarterly*, 19(3), 395-410.
- Kuhlicke, C., et Steinführer, A. (2010). Social capacity building for natural hazards: A conceptual frame. *EC CapHaz-Net Project Research Report*. <http://caphaz->

net.org/outcomes-results/CapHaz-Net_WP1_Social-Capacity-Building.pdf

Consulté le 11 mai 2026

- Lahya, S., et Bennis, L. (2023). Le renforcement des capacités des associations, facteur de développement local. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 6(2), 687-704.
- Lemoine, C. (2023). Motivation, engagement et sens du travail. *Le Journal des psychologues*, 402(1), 30-34.
- Lund, R. (2025). Feminist Theories of Agency and Emotion in Academia: A Feminist Historical Materialist Reading. *Sociologica*, 19(2), 139-154.
<https://doi.org/10.6092/ISSN.1971-8853/20936>
- Mandal, K. C. (2013, May). Concept and Types of Women Empowerment. *International Forum of Teaching & Studies*, 9(2), 17-30.
- Mashtalir, K., Kapitan, O., et Shai, R. (2022). Gender equality as a component of the equality principle in society. *Journal of Community Positive Practices*, (SI), 96-111.
- Matthews, D., et Srivastava, P. (2019). *Canada's Feminist International Assistance Policy and Private Sector Engagement in Education: Considering action for girls' and women's education in Asia*. International Policy Ideas Challenge.
<https://uwo.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/81a6de52-0ed7-479f-b6b7-a5155f273385/content> Consulté le 11 mai 2026
- McGee, D., et Manson, R. (2016). Canada, Communism, and the Colombo Plan. Dans N. Möllers, et B. Dewalt (Éds.), *Objects in motion: Globalizing technology* (p. 46-64). Smithsonian Institution Scholarly Press.
- Merino, S. S., et de los Ríos Carmenado, I. (2012). Capacity building in development projects. *Procedia-Social and Behavioral Sciences*, 46, 960-967.
- Miller, C., et Razavi, S. (1995). *From WID to GAD: Conceptual shifts in the women and development discourse*. Leibniz Information Centre for Economics, 1. UNRISD Occasional Paper.

<https://www.econstor.eu/bitstream/10419/148819/1/863101828.pdf> Consulté le 11 mai 2026

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (2018), *Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030)*. <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/diplomatie-feministe-la-france-adopte-sa-strategie-2025-2030> Consulté le 11 mai 2026

Moghadam, V. M., et Senftova, L. (2007). Mesurer l'autonomisation des femmes : Participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel: *Revue internationale des sciences sociales*, 184(2), 423-449.
<https://doi.org/10.3917/riss.184.0423>

Montinola, G. R., et Prince, S. M. (2018). *Women's empowerment and foreign aid effectiveness*. Université de Gothenburg. Working Paper Series, 6.
https://www.gu.se/sites/default/files/2020-05/2018_6_Montinola_Prince.pdf
Consulté le 11 mai 2026

Morgan, P. (2006). The concept of capacity. *European Centre for Development Policy Management*, 1(19), 826-840.

Morin, D., et Roussel, S. (2014). Autopsie de la politique étrangère de Stephen Harper : Un examen préliminaire. *Canadian Foreign Policy Journal*, 20(1), 1-8.
<https://doi.org/10.1080/11926422.2014.912669>

Morrison, D. R. (2006). *Aid and Ebb Tide: A History of Cida and Canadian Development Assistance*. Wilfrid Laurier University Press.

Mosedale, S. (2005). Assessing women's empowerment: Towards a conceptual framework. *Journal of International Development*, 17(2), 243-257.
<https://doi.org/10.1002/jid.1212>

Nousiainen, K., Holli, A. M., Kantola, J., Saari, M., et Hart, L. (2013). Theorizing gender equality: Perspectives on power and legitimacy. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 20(1), 41-64. <https://doi.org/10.1093/sp/jxs026>

Okabe, Y., Shiratori, S., et Suda, K. (2019). What Motivates Japan's International Volunteers? Categorizing Japan Overseas Cooperation Volunteers (JOCVs).

VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations, 30(5), 1069-1089. <https://doi.org/10.1007/s11266-019-00110-x>

Ordioni, N. (2005). L'approche genre, outil de développement ou dispositif idéologique au service de la « bonne gouvernance mondiale? ». *Mondes en développement*, 4(124), 55-70.

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2025a). *Une perspective historique de l'aide publique au développement : 1960-2024*. <https://www.oecd.org/fr/themes/tendances-et-statistiques-de-l-apd.html> Consulté le 11 mai 2026

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). (2025b). *Statistiques finales de l'OCDE sur l'aide publique au développement (APD) et les autres apports vers les pays en développement en 2024*. <https://www.oecd.org/fr/data/insights/data-explainers/2025/12/final-oecd-statistics-on-oda-and-other-development-finance-flows-in-2024-key-figures-and-trends.html> Consulté le 11 mai 2026

Parisi, L. (2020). Canada's New Feminist International Assistance Policy: Business as Usual? *Foreign Policy Analysis*, 16(2), 163-180.

Percy Amendment (2019). *Selected U.S. Laws and Policies Addressing Gender Equality in Foreign Affairs*. Congressional Research Service. <https://oursecurefuture.org/sites/default/files/Memo%20-%20CRS.pdf> Consulté le 11 mai 2026

Reid, G., Sybesma, W., Matovu, W., Onyango, A., Westerik, N., et Kort, R. (2020). Empowering women through probiotic fermented food in East Africa. *Journal of Global Health*, 10(1), 010330. <https://doi.org/10.7189/jogh.10.010330>

Reshi, I. A., Sudha, D. T., et Dar, S. A. (2022). Women's access to education and its impact on their empowerment: a comprehensive review. *Morfai Journal*, 1(2), 446-50.

- Richard, L. (2018). Repenser l'agentivité féministe : Relationalité, vulnérabilité et performativité chez Judith Butler. *Doctorales* 58, 5.
https://doi.org/10.34745/NUMEREV_1442
- Roussel, P. (2000). *La motivation au travail: concept et théories*. Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi, Université des sciences sociales de Toulouse.
http://alain.battandier.free.fr/IMG/pdf/lirhe_note_326-00.pdf Consulté le 11 mai 2026
- Sabourin, P. (2009). L'analyse de contenu. Dans I. Bourgeois (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (5^e éd)(429-458). Presses de l'Université du Québec.
- Savard, M. C. (2024). « Filemanagement » du féminisme en tant que stratégie canadienne d'aide au développement: la nouvelle apparence d'un modèle vieillissant? Dans N. Aumais et L. Dorion (Éds.), *Féminisme et management: état et enjeux de la recherche francophone* (p. 389-410). Presses de l'Université Laval.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données* (5^e éd)(p. 337-360). Presses de l'Université du Québec.
- Schech, S., Mundkur, A., Skelton, T., et Kothari, U. (2015). New spaces of development partnership: Rethinking international volunteering. *Progress in Development Studies*, 15(4), 358-370. <https://doi.org/10.1177/1464993415592750>
- Scheinert, L., Guffler, K., Polak, J. T., et Bruder, M. (2019). International development volunteering: An instrument for promoting education in line with the Sustainable Development Goals? *International Journal of Development Education and Global Learning*, 11(1). <https://doi.org/10.18546/IJDEGL.11.1.02>
- Scheyer, V., et Kumskova, M. (2019). Feminist foreign policy. *Journal of International Affairs*, 72(2), 57-76.

- Sénac, R. (2008). Du gender mainstreaming au paritarisme : Genèse d'un concept controversé. *Cahiers du Genre*, 44(1), 27-47.
<https://doi.org/10.3917/cdge.044.0027>
- Shams, S. R. (2016). Capacity building for sustained competitive advantage: a conceptual framework. *Marketing Intelligence & Planning*, 34(5), 671-691.
- Sobocinska, A. (2017). How to win friends and influence nations: The international history of Development Volunteering. *Journal of Global History*, 12(1), 49-73.
<https://doi.org/10.1017/S1740022816000334>
- Sorgenfrei, M. (2004). Le renforcement de capacités d'une perspective française. *Praxis Paper*, 1. International NGO Training and Research Centre.
<https://www.intrac.org/app/uploads/2018/11/Praxis-Paper-1-French.pdf> Consulté le 11 mai 2026
- Storozhuk, S. V., et Hoyan, I. M. (2018). Gender equality in the context of social relations. *Cherkasy University bulletin: Philosophy*, 1, 3-16.
<https://doi.org/10.31651/2076-5894-2018-1-3-16>
- Symon, A. C. B. (1952). The Colombo plan. *Journal of The Royal Central Asian Society*, 39(3-4), 188-199. <https://doi.org/10.1080/03068375208731443>
- Tandon, T. (2016). Women empowerment: perspectives and views. *The International Journal of Indian Psychology*, 3(3), 6-12.
- Thompson, L., et Clement, R. (s. d.). *Définir une politique étrangère féministe*. International Center for Research on Women. <https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2019/06/Defining-Feminist-Foreign-Policy-Brief-French.pdf>
Consulté le 11 mai 2026
- Thompson, S., Sparrow, K., Hall, J., et Chevis, N. (2020). Volunteering for development: What does best practice look like? *Development in Practice*, 30(7), 972-978.
<https://doi.org/10.1080/09614524.2020.1787351>
- Thomson, J., et Sondarjee, M. (2022). La politique étrangère peut-elle être féministe ? Dans M. Sondarjee (Éd.), *Perspectives féministes en relations internationales : Penser le monde autrement* (p. 143-151). Presses de l'Université de Montréal.

- Tiessen, R., Rao, S., et Lough, B. J. (2021). International development volunteering as transformational feminist practice for gender equality. *Journal of Developing Societies*, 37(1), 30-56.
- Tinker, I. (2007[1973]). The Role of Women in Development. *Development*, 50(Suppl 1), 90-91.
- Toupin-Khellef, A. (2023). Décoloniser l'approche canadienne d'aide publique au développement : Le cas de l'Afrique subsaharienne. *Revue Possibles*, 47(1), 61-68.
- Trépanier, S.-G., Peterson, C., Gagné, M., Fernet, C., Levesque-Côté, J., et Howard, J. L. (2023). Revisiting the Multidimensional Work Motivation Scale (MWMS). *European Journal of Work and Organizational Psychology*, 32(2), 157-172. <https://doi.org/10.1080/1359432X.2022.2116315>
- Turner, B. L., et Fischer-Kowalski, M. (2010). Ester Boserup: An interdisciplinary visionary relevant for sustainability. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107(51), 21963-21965.
- UN Women (2022). *Feminist foreign policies: An introduction*. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-09/Brief-Feminist-foreign-policies-en.pdf> Consulté le 11 mai 2026
- Van der Meulen Rodgers, Y. (2010). Woman's Role in Economic Development. *International Journal of Social Economics*, 37(4), 339-340.
- Verloo, M. (2007). Multiple meanings of gender equality. *A critical frame analysis of gender policies in Europe*. Central European University Press. <http://www.jstor.org/stable/10.7829/j.ctt1cgf8zd> Consulté le 11 mai 2026
- Vimala Asty F.T., J., Jung, J., et Oh, J. (2024). The Impact of Foreign Aid on Gender Inequality in Developing Countries: Does It Really Work? *Global Business Finance Review*, 29(4), 169-178. <https://doi.org/10.17549/gbfr.2024.29.4.169>
- Vincent, C., et Stephen, C. (2015). Local government capacity building and development: Lessons, challenges and opportunities. *Journal of Political Sciences & Public Affairs*, 3(1), 1-5.

Vo, T. T. D., Tuliao, K. V., et Chen, C.-W. (2022). Work Motivation: The Roles of Individual Needs and Social Conditions. *Behavioral Sciences*, 12(2), 49.
<https://doi.org/10.3390/bs12020049>

Wemlinger, E., et Berlan, M. R. (2016). Does Gender Equality Influence Volunteerism? A Cross-National Analysis of Women's Volunteering Habits and Gender Equality. *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 27(2), 853-873. <https://doi.org/10.1007/s11266-015-9595-x>

Annexe 1 : Message de recrutement



NOUS RECHERCHONS DES PERSONNES POUR PARTICIPER À UNE RECHERCHE ACADÉMIQUE

Nous sommes à la recherche de personnes pour prendre part à un projet de recherche s'intitulant « **La répercussion de la politique d'aide internationale féministe du Canada dans la coopération volontaire internationale** ». Les personnes que nous recherchons doivent :

- Avoir accompli un mandat en tant coopérant volontaire dans un pays en développement, en travaillant pour une organisation canadienne qui participe au programme de coopération volontaire (PCV), entre 2018 et 2024.
- Être majeures d'âge et confortables à faire l'entrevue entièrement en français.

Ce projet est mené par Josiane Barebereho, étudiante en maîtrise en développement international à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), sous la supervision de Dimitri della Faille de Leverghem, professeur à l'UQO et titulaire d'un doctorat en sociologie. Ce projet de recherche a reçu l'approbation du Comité d'éthique de l'UQO. Si vous avez des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, veuillez communiquer avec André Durivage, andre.durivage@uqo.ca, président du Comité d'éthique de la recherche de l'UQO.

Le but du projet est de comprendre comment les coopérants volontaires contribuent à la mise en œuvre de la politique d'aide internationale féministe du Canada dans les pays en

développement, dans le cadre du PCV, en faisant avancer la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles.

Votre participation implique de partager avec nous votre expérience à l'égard de votre mandat en tant que coopérant volontaire concernant l'aspect de la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Ce partage se fera sous forme d'une entrevue en personne ou virtuellement. L'entrevue durera une heure au maximum. Il n'y a pas de compensation financière pour participer à cette recherche.

Si vous êtes intéressé à participer à notre projet de recherche, veuillez contacter Josiane Barebereho par courriel à [REDACTED] ou par téléphone au [REDACTED]

Annexe 2 : Formulaire de consentement



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Projet de recherche : La répercussion de la politique d'aide internationale féministe du Canada dans la coopération volontaire internationale.

Chercheure : Josiane Barebercho, étudiante en maîtrise en développement internationale à l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Directeur de recherche : Dimitri della Faille de Leverghe, professeur à l'UQO, titulaire du doctorat en sociologie.

Nous sollicitons par la présente votre participation au projet de recherche en titre, qui vise à mieux comprendre comment les coopérants volontaires contribuent à la mise en œuvre de la politique d'aide internationale féministe du Canada dans les pays en développement dans le cadre du programme de coopération volontaire (PCV). Plus précisément, nous nous focalisons sur l'aspect de la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles.

Les objectifs de ce projet de recherche sont :

- Comprendre comment l'aspect de la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles est incorporé dans les mandats des coopérants volontaires du PCV.
- Comprendre comment les mandats des coopérants volontaires du PCV ciblent les femmes et les filles dans les pays en développement.

Nous vous invitons à participer à ce projet de recherche en répondant à une entrevue qui consiste à partager avec nous votre expérience lors de votre mandat dans un pays en développement, pour nous permettre de répondre à nos objectifs de recherche. L'entrevue peut se faire en personne ou en virtuel selon votre choix, elle durera une heure maximum. Nous allons enregistrer toute la conversation lors de l'entrevue au moyen d'un enregistreur pour pouvoir analyser les données recueillies à la fin des entrevues. Pour les entrevues en personne, nous privilégions de les tenir dans un local au campus de Gatineau de l'UQO dans la mesure du possible, afin de s'assurer de la confidentialité des informations partagées. Si ce n'est pas possible de votre côté, veuillez nous indiquer un autre milieu selon votre convenance qui permettra de garder la confidentialité des informations partagées. Pour les entrevues virtuelles, nous discuterons de la plateforme à utiliser selon votre convenance et nous tiendrons rigueur sur la confidentialité des informations à partager.

La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'UQO²¹. Tant les données recueillies que les résultats de la recherche ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Lors de l'analyse des données, ces dernières seront codées selon les axes principaux de notre questionnaire en attribuant des codes aux éléments liées à l'identification des répondants, les codes qui seront connus par la chercheuse seulement. Les données recueillies ne seront utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent formulaire de consentement.

Les résultats seront diffusés dans le mémoire que je vais déposer à l'UQO pour des exigences académiques. Les données recueillies électroniquement seront conservées sur mon Drive personnel sur le Cloud et je serai la seule personne à y avoir accès. Les données audios seront sauvegardées sur le serveur sécurisé de l'UQO. Après leur transcription, elles

²¹ Notamment à des fins de contrôle, et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications.

seront gardées électroniquement sur mon Drive personnel sur le Cloud et je serai la seule personne à y avoir accès. Les données recueillies sous format papier, seront scannées aussitôt qu'elles seront en notre possession. Ensuite, ces papiers seront détruits en utilisant une machine déchiqueteuse de papier pour éviter tout risque de fuite d'information. Une fois la recherche finie et validée complètement par l'UQO, je conserverai électroniquement toutes les données recueillies pendant sept ans. Après cette période, je détruirai toutes les informations que vous aurez partagées avec moi en utilisant un logiciel de destruction de fichiers électroniques.

Au cas où vous voudrez retirer votre participation ou demander la destruction partielle des données fournies, vous pourrez me contacter par courriel ou par téléphone afin de faire la demande. J'y répondrai et un message de confirmation vous sera acheminé par courriel. Au cas où vous voudrez avoir accès à vos données, n'hésitez pas à me contacter par courriel ou par téléphone. J'y répondrai par courriel pour partager les données sous forme d'un fichier audio et s'il y aura des notes prises, je les partagerai également sous forme d'un fichier Word joint au message du courriel.

Votre participation à ce projet de recherche se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice. Il n'y a pas de risques associés à votre participation. La contribution à l'avancement des connaissances au sujet de la contribution des coopérants volontaires à faire avancer la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement sont les bénéfices directs anticipés. Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Ce projet de recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique de l'UQO. Si vous avez des questions concernant ce projet de recherche, communiquez avec Josiane Barebereho par courriel [REDACTED]. Si vous avez des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, veuillez communiquer avec le président du Comité d'éthique de la recherche de

l'UQO, André Durivage par courriel à andre.durivage@uqo.ca ou par téléphone au 819-595-3900 poste 1781.

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer les chercheurs ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps du projet de recherche sans préjudice. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement du projet de recherche. En conséquence, vous ne devrez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer.

Le formulaire est signé en deux (2) exemplaires et j'en conserve une copie.

CONSENTEMENT À PARTICIPER AU PROJET DE RECHERCHE :

Nom du participant :

Date :

Signature du participant :

Nom du chercheur :

Date :

Signature du chercheur :

Annexe 3 : Questionnaire d’entrevue

QUESTIONNAIRE D’ENTREVUE

I. Identité

1. Où êtes-vous né et où avez-vous grandi?
2. À quel genre vous identifiez-vous?
3. Avez-vous fait des études postsecondaires au Canada? Quel programme de baccalauréat et quel programme de maîtrise?
4. À quelle catégorie vous classez-vous parmi les suivantes?
 - ☐ Professionnels retraités ou semi-retraités
 - ☐ Professionnels et experts
 - ☐ Jeunes leaders
5. Parlez-vous d’autres langues que le français? Si oui, expliquez.
6. Combien d’années d’expérience professionnelle aviez-vous avant de travailler comme coopérant volontaire?
7. Aviez-vous de l’expérience professionnelle dans les pays en développement avant d’effectuer un mandat de coopérant volontaire? Si oui, expliquez.

II. Mandat dans un pays en développement

8. Pour quelles organisations canadiennes avez-vous travaillé comme coopérant volontaire?
9. Combien de mandats avez-vous accomplis entre 2018 et 2024 dans le cadre du Programme de coopération volontaire?
10. Comment avez-vous connu le Programme de coopération volontaire?
11. Qu’est-ce qui vous a motivé à postuler au Programme de coopération volontaire?
12. Dans quel(s) pays avez-vous effectué votre (vos) mandats de coopérant volontaire?
Est-ce que c’était votre choix de pays? Expliquez.
13. Avez-vous des liens avec le ou les pays auxquels vous avez été affecté(s)? Si oui, expliquez.

III. Travail sur terrain dans un pays en développement

Si vous avez effectué plusieurs mandats en tant coopérant volontaire, veuillez choisir un mandat que vous voulez qui va faire l'objet de la suite de cette entrevue.

14. Quelle a été la durée de votre mandat?
15. En quoi consistait votre mandat?
16. Est-ce que vous aviez de l'expérience professionnelle dans ce domaine?
17. Avez-vous eu une formation de pré-départ sur la question de l'égalité des genres et le pouvoir des femmes et des filles? Si oui, expliquez
18. Est-ce que vous avez suivi une formation dans le pays d'affectation sur la question de l'égalité des genres et le pouvoir des femmes et des filles? Si oui, expliquez.
19. Est-ce que votre genre a eu un impact, positif ou négatif, sur votre capacité à effectuer votre mandat? Expliquez.
20. Est-ce qu'il y avait un lien entre votre mandat et la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles? Si oui, expliquez.
21. Est-ce que vous aviez de l'expérience professionnelle concernant les questions de la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles dans les pays en développement? Si oui, expliquez.
22. Avez-vous d'autres informations à partager la question de l'égalité des genres et le pouvoir des femmes et des filles et les mandats des coopérants volontaires qui pourraient nous être utiles dans cette recherche?

MERCI

Annexe 4 : Certificat d'approbation éthique



Le 30 mai 2025

À l'attention de :

Josiane Barebereho

Étudiante, Université du Québec en Outaouais

Objet : Approbation éthique de votre projet de recherche

Projet #: 2025-3957

Titre du projet de recherche : La répercussion de la politique d'aide internationale féministe du Canada dans la coopération volontaire internationale.

Votre projet de recherche a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains par le CER de l'UQO. Suivant l'examen de la documentation reçue, nous constatons que votre projet de recherche rencontre les normes éthiques établies par l'UQO.

Un certificat d'approbation éthique qui atteste de la conformité de votre projet de recherche à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'UQO est par conséquent émis en date du 30 mai 2025. Nous désirons vous rappeler que pour assurer la validité de votre certificat d'éthique pendant toute la durée de votre projet, vous avez la responsabilité de produire, chaque année, un rapport de suivi continu à l'aide du formulaire *F9 - Suivi continu*. Le prochain suivi devra être fait au plus tard le :

30 mai 2026.

Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel quelques semaines avant l'échéance de votre certificat.

Si des modifications sont apportées à votre projet, vous devrez remplir le formulaire *F8 - Modification de projet* et obtenir l'approbation du CER avant de mettre en œuvre ces modifications. Finalement, lorsque votre projet sera terminé, vous devrez remplir le formulaire *F10 - Rapport final*.

Notez qu'en vertu de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, il est de la responsabilité des chercheurs d'assurer que leurs projets de recherche conservent une approbation éthique pour toute la durée des travaux de recherche et d'informer le CER de la fin de ceux-ci.

Nous vous souhaitons bon succès dans la réalisation de votre recherche.

**Projet # : 2025-3957**

Chercheure principale :

Josiane Barebereho

Étudiante, Université du Québec en Outaouais

Directeur de recherche :

Dimitri della Faille De Leverghem

Professeur, Université du Québec en Outaouais

Date d'approbation du projet : 30 mai 2025

Date d'entrée en vigueur du certificat : 30 mai 2025

Date d'échéance du certificat : 30 mai 2026

Caroline Tardif

Attachée d'administration, CÉR

pour André Durivage, Président du CÉR

Signé le 2025-05-30 à 08:56